



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

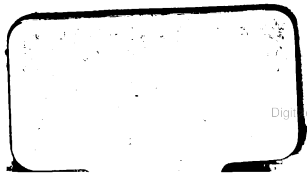
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

19. a. 18

✓











# OEUVRES CHOISIES

DE

BERTIN DU ROCHERET



**EN VENTE**

**JOURNAL DES ÉTATS TENUS A VITRY-LE-FRANÇOIS**

**EN 1744**

**PAR BERTIN DU ROCHERET**

---

**Il ne reste plus que quelques exemplaires de ce volume, publié en 1864, sous les mêmes format et papier que celui-ci.**

AUGUSTE NICAISE

# OEUVRES CHOISIES

MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE

DE

## BERTIN DU ROCHERET

PRÉSIDENT ET GRAND-VOYER DE L'ÉLECTION D'ÉPERNAY,  
LIEUTENANT CRIMINEL AU BAILLIAGE ET GOUVERNEMENT DE LADITE VILLE

### DOCUMENTS CURIEUX ET INÉDITS

SUR LE XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE (1740-1750)

PUBLIÉS AVEC UNE

ÉTUDE SUR LA VIE ET LES OEUVRES DE BERTIN DU ROCHERET



CHALONS-SUR-MARNE

T. MARTIN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR, 54, PLACE DU MARCHÉ-AU-BLÉ

PARIS

A. AUBRY, 16, RUE DAUPHINE | J. HETZEL, 18, RUE JACOB

1865



---

---

# ETUDE

## SUR LA VIE ET LES OEUVRES

DE

BERTIN DU ROCHERET'.

---

Parmi tous les plaisirs que fait naître en nous le culte des lettres et des choses de l'esprit, il n'en est peut-être pas de plus vif que celui de remettre en lumière le caractère et les écrits d'un de ces spirituels et infatigables travailleurs comme on en a compté beaucoup dans le xviii<sup>e</sup> siècle, d'un de ces hommes qui vécurent la plume à la main et auxquels rien de leur époque ne fut étranger. On aime à faire

---

(1) Nous avons, pour ce nouveau volume de Bertin du Rocheret, repris et développé le travail placé en tête du *Journal des Etats de Vitry*, en supprimant toute la partie relative à ces Etats et aux questions de droit ancien qui y furent traitées.

a

jaillir de leurs œuvres quelques-uns de ces reflets, qui jettent un jour parfois nouveau sur les hommes et les choses, et apportent à la critique ou à l'histoire de nouveaux éléments.

Aujourd'hui, où l'érudition patiente et habile du xix<sup>e</sup> siècle a fouillé presque tous les recoins les plus ignorés des archives, des bibliothèques et des collections particulières, ces bonnes fortunes deviennent rares, et nous croyons qu'on peut ranger parmi elles l'occasion qui nous est donnée de faire revivre la mémoire et les écrits de Bertin du Rocheret, seigneur de l'Aulnoy, président et grand-voyer de l'élection d'Epernay, lieutenant criminel au bailliage et gouvernement de ladite ville.

Bertin du Rocheret naquit à Epernay en 1693, et fut élevé au collège des Jésuites de Reims. Il y fit d'excellentes études sous la protection et la surveillance presque immédiate de Maucroix, le célèbre chanoine ; il s'y distingua surtout par son esprit précoce et son ardeur pour le travail. Non point que, par un travail opiniâtre consacré à une branche particulière des connaissances humaines, il ait brillé uniquement comme un de ces prodiges éphé-

mères dont les maitres aiment à tirer vanité , mais son esprit pénétrant sut promptement s'approprier une foule de connaissances générales qu'il ne cessa d'augmenter, et qu'un jour il devait appliquer avec succès. Il possédait surtout à un haut degré le talent d'observer, et cette disposition, alimentée par le contact incessant de la vie en commun, contribua encore à développer de bonne heure les goûts littéraires que lui avait donnés la nature.

En 1708, Bertin quitta les Jésuites et vint à Paris, où il étudia les belles-lettres, l'histoire et la philosophie. La bibliothèque de Notre-Dame le compta parmi ses visiteurs les plus assidus, et il y passa de longues heures, fécondes pour son érudition.

« Pendant les six années que je suis resté à Paris, dit-il dans l'avertissement qui précède le recueil de ses œuvres choisies, je n'ai jamais donné que le soir à mes plaisirs. Tout le temps que je dérobaï à ma profession et aux affaires dont j'étais chargé était employé à l'étude de l'histoire, dont j'ai toujours fait mes délices.

» Ma profession, cependant, était celle d'avocat ; mes amis me flattent assez pour m'insinuer que

j'aurais pu y réussir. Cependant elle me plaisait par la liberté qu'elle donne d'être quelque chose ou de n'être rien. C'est cette liberté qui me fait préférer le séjour de Paris à tout le reste de l'Univers. L'égalité qui y règne dans tous les ordres est la seule chose qui peut s'accorder avec ma philosophie, qui ne m'a donné aucun talent pour commander aux autres et encore moins de volonté pour obéir.

» L'étude à laquelle je me suis appliqué le plus volontiers, et celle qui m'a donné des plaisirs, que j'ai sentis comme réels et solides, est celle de l'histoire et de la politique, de la chronologie, géographie et généalogie. Je ne désavouerai pas que mon penchant pour ces sciences ne m'ait quelquefois détourné de ce que je devais faire ; mais il est vrai aussi que j'y ai souvent négligé les occasions de me divertir et employé le temps que des jeunes gens de mon âge donnent à des exercices plus récréatifs. C'est ce qui m'a donné une aversion naturelle pour les jeux de quelque espèce qu'ils soient, pour la chasse et les parties de dîner. C'est ce qui m'a fait rechercher la conversation et l'amitié des savants et des beaux esprits, avec lesquels j'ai toujours été en

quelque relation, et c'est ce qui m'a toujours fait préférer la compagnie des gens graves et élevés au-dessus de moi à celle des gens de ma portée ou des femmes avec qui l'on n'apprend rien, leurs agréments n'ayant jamais pu me dédommager du vide de leurs cercles. »

Ici nous interrompons la biographie de Bertin du Rocheret, pour le protéger de suite, et en quelque sorte malgré lui, contre le reproche d'injustice et presque d'inconvenance qu'il pourrait encourir.

Eh quoi ! nous dirait-on, vous qualifiez de *charmant esprit* un homme qui, au xviii<sup>e</sup> siècle, n'a pas su reconnaître la gracieuse, utile et incontestable influence de la femme sur cette société si polie. Et que n'apprenait-on pas alors avec les femmes ? On y apprenait souvent le grec et le latin, et parfois l'hébreu, souvent l'histoire, la géographie, le blason, les sciences exactes.

Ecoutez la marquise de Créquy :

« Ma tante me fit très-bien instruire de ma religion et me fit soigneusement étudier l'histoire sacrée et profane, la théologie usuelle. Ce qui n'était



pas alors sans utilité contre les nouveautés du jansénisme ; la géographie, ce qui va sans dire, ainsi que la mythologie, les généalogies françaises et autres ; enfin, le blason, la langue italienne et la meilleure littérature de notre temps. J'avais une mémoire parfaite, et j'étais d'une application satisfaisante.

» Je voulus absolument apprendre le latin, à l'exemple de ma tante, qui le comprenait suffisamment, ainsi que presque toutes les dignitaires de sa congrégation . . . . .

» Je voulus encore apprendre à lire les vieilles écritures. Je passais tous les jours une heure ou deux dans une grande salle de l'abbaye où l'on conservait les anciens contrats, et j'y déchiffrai deux vieilles chartes qui firent gagner un procès à MM<sup>mes</sup> de Montivilliers contre l'évêque de Coutances, lequel procès durait depuis 130 ans. »

Madame Duchatelet savait l'algèbre, la géométrie et l'astronomie. Sa mère, la baronne de Breteuil et de Reuilly, était prodigieusement instruite ; les deux parties où elle excellait étaient surtout la théologie et l'astronomie.

Les mémoires laissés par la marquise du Prat (1) donnent, chez elle, la preuve d'une instruction profonde et d'un remarquable savoir dans la plupart des connaissances humaines,

Nous pourrions citer ainsi de nombreux exemples parmi les femmes du xviii<sup>e</sup> siècle.

Voilà ce que Bertin du Rocheret aurait appris auprès d'un grand nombre d'entre elles.

D'ailleurs, presque toutes les femmes de la société de cette époque auraient pu enseigner l'esprit vraiment français, ce tact exquis, cette fine causerie, cet abandon plein de distinction qui donnaient aux réunions d'autrefois un attrait presque inconnu aujourd'hui.

Calmez-vous, dirions-nous à notre interlocuteur. Cette boutade échappée à la plume du spirituel président d'Épernay est sans doute née dans une de ces heures chagrines où la goutte lui faisait

---

(1) Notes sur les tableaux vendus, pillés, saisis et sauvés de mon vieux château de la Goupillière, par M<sup>me</sup> du Prat, née Brillon, recueillies, réunies et publiées par le marquis du Prat, son arrière petit-fils. — 1 vol. in-8°. 1863.

oublier d'être juste et maudire peut-être quelques jours charmants de sa jeunesse passés près d'une femme.

Bertin, au contraire, fut toujours l'ami des femmes ; il vécut constamment au milieu d'elles ; dans sa correspondance et dans celles de ses œuvres que le temps a épargnées, il leur paie un tribut d'éloges fondé souvent sur des titres plus sérieux que leurs agréments personnels.

En 1712, Bertin du Rocheret fit ses débuts comme avocat au Parlement, et malgré des succès dus à la vivacité et au tour original de son esprit, il quitta le barreau en 1717 et revint à Epernay succéder à son père en qualité de président de cette élection.

Ce ne fut qu'avec regret et seulement pour obéir aux exigences de sa nouvelle position, que Bertin du Rocheret vint se confiner en province. Paris était pour lui le séjour envié par excellence. Aussi, dans le cours de sa vie, y fit-il de fréquents voyages, et essayait-il plusieurs fois de s'y fixer pour toujours.

Il sollicita, mais en vain, la charge d'historiographe

du roi. Son désir de voir et d'apprendre lui fit aussi demander au marquis de Puyseulx, nommé ambassadeur à Naples, de l'accompagner en qualité d'attaché; il lui exposa son désir dans une lettre pleine d'*humour* et de fine bonhomie; et il eût été certainement pour le jeune diplomate un auxiliaire utile et dévoué, car Bertin écrivait et parlait l'italien avec élégance. Il ne reçut en retour du marquis de Puyseulx que de l'eau bénite de cour, dont le billet suivant contient la formule la plus exacte et la plus quintessenciée :

22 février 1728.

« Je vous remercie, monsieur, du compliment que vous avez eu la bonté de me faire sur la grâce que le roi m'a faite en me nommant son ambassadeur à Naples. Je serais ravi qu'il y eût dans cette ambassade quelque poste qui fût digne de vous être offert; mais il n'y en a point qui ne soient absolument au-dessous de ce que vous méritez. J'ai même le secrétaire que je dois emmener avec moi. Je vous prie de me continuer votre amitié, et d'être bien persuadé que je suis toujours plus véritablement que personne

du monde, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» PUYSEULX. »

Bertin dut reconnaître que, par un triste privilège, son mérite le condamnait à rester en province lorsque tant d'autres s'élevaient à la cour par leur nullité même. S'il eût vécu encore en 1784, quand parut le *Mariage de Figaro*, il aurait pu s'écrier : « Mais, par malheur, j'y étais propre ; il fallait un calculateur, et ce fut un danseur qui l'obtint. »

Bertin se consola de sa mésaventure en cultivant ses vignes et les belles-lettres, et en se créant de nouvelles relations. Il compta au nombre de ses amis l'abbé Bignon, Voltaire, l'abbé de Rothelin, Duchesne, Tiron du Tillet, Lévêque de la Raval-tière, Adrienne Lecouvreur, Crébillon, Stanislas, roi de Pologne, François, duc de Lorraine et de Bar, le général comte Wallis, feld-maréchal des armées de l'empire, l'abbé de Pomponne et le comte d'Estrées.

Sa maison était, entre Paris et la frontière, une halte joyeuse où écrivains et grands seigneurs s'arrêtaient pour saluer encore une fois l'esprit français

sur les terres de France. Voltaire et le duc de Richelieu y venaient de compagnie. On y sablait le vin de Champagne, non le vin mousseux qui, à cette époque, venait à peine de faire sauter ses premiers bouchons, mais la tisane champenoise, ce nectar presque inconnu maintenant, qui, au xviii<sup>e</sup> siècle a, sans jeu de mots, arrosé plus de vers que l'eau d'Hypocrène.

Dans ce gai pèlerinage des coteaux d'Épernay, on racontait l'anecdote du jour, on disait l'épigramme à la mode :

De Gesvres (1) fils du duc de Tresme,  
Se parant du titre suprême  
De haut et puissant seigneur,  
Consultait sur ce point d'honneur  
Un homme du premier mérite,  
Qui lui dit, après la visite :  
Vous êtes trop haut, *concedo* ;  
Mais pour puissant seigneur, *nego*.

---

(1) Le duc de Gesvres avait épousé M<sup>lle</sup> de Maserani ; sa femme lui intenta un procès scandaleux, qui divertit longtemps la cour et la ville, et donna naissance à plusieurs livres fort recherchés aujourd'hui.

Ou bien :

Aujourd'hui, pour nous gouverner,  
On crée un vice-chancelier,  
Un vice-intendant des finances,  
Un vice-régent de la France;  
Ah ! Philippe, que faites-vous ?  
On ne voit que vices chez vous.

Puis un autre jour c'était Gâcon ou Gascon, *le poète sans fard*, qui payait son écot en petits vers.

» Il était comme tous les poètes, dit Bertin, peu fourni d'argent, mais de grand appétit. Il défraya ses hôtes par plusieurs chansonnettes assez jolies, témoin celle sur le repas de M. Claude Thierry Fagnier, seigneur de Moussy, lieutenant-général d'Épernay alors :

Petite compagnie,  
Un petit doigt de vin  
Qui soit fin, etc.

Celle sur messieurs de La Cour Guillaume, qui avaient tant de monde à souper dans leur vendangeoir de Cumières, que, ne s'étant point trouvé de nappe assez grande, on fut obligé de mettre des draps sur la table pour la couvrir.

» Un jour, ayant perdu de l'argent au piquet contre

**M. du Rocheret, mon père, et ne pouvant payer, mon père lui fit cette chanson pour se dédommager des espèces du pauvre poète.**

Poète Gascon,  
Vous êtes de nos drôles ;  
D'une chanson  
Vous tournez les paroles,  
Mais,  
Pour attraper vos pistoles,  
Il faudrait de bons relais.

» J'ai fort connu l'abbé Gâcon. Dans les derniers temps, il devint riche bénéficiaire. Il avait de l'esprit, mais il était déshonoré par les ouvrages qu'il donnait, pour vivre, avec trop de précipitation. Il était en état de rétablir sa réputation, sa fortune l'ayant été par la succession de son frère, riche marchand de Lyon. Il avait remporté plus d'une fois le prix de l'Académie française et avait été admis à celle de Lyon. Il était né en 1667 et mourut en 1725. »

« Le 15 septembre 1734, continue Bertin, le général comte Konigseck, général de l'empereur Charles VI, en Italie, donna, à six heures du matin, sur les bords de la Secchia, dans le Mantouan, au



maréchal de Broglie, notre général, la camisade la plus complète dont on ait entendu parler depuis longtemps. Le maréchal, qui était au lit, fut obligé de se sauver nu, en chemise, avec ses deux enfants. C'est le comte François Broglio, qu'on appelait *Chonchon* à la cour, avant qu'il obtint le bâton. M. Godin, ex-jésuite, nous fit sur cette aventure une chanson sur l'air : *L'autre jour une bonne fortune* :

« Broglie en tête de Champagne,  
Courant tout nud dans la campagne,  
La Fleur lui dit : mon général,  
Vous n'avez plus besoin de bottes,  
Si vous n'avez plus de cheval ;  
Mais, pour Dieu, mettez des culottes. »

Bertin du Rocheret faisait, comme nous l'avons dit, de nombreux voyages à Paris ; et, lorsque jeune encore, la goutte, fruit amer de ses travaux, de ses veilles, et sans doute aussi de son goût pour la liqueur dorée des coteaux d'Ay, le clouait sur sa chaise longue, il surmontait les plus vives douleurs pour assister à une séance de l'Académie ou à la première représentation d'un opéra.

Il écrivait, le 26 août 1735, au sieur Lefèvre, un des membres de l'Académie royale de musique :

« Il est trop tard aujourd'hui, monsieur, pour aviser aux moyens de me faire porter à l'Opéra, car c'en est un pour moi que cette expédition qu'il faut pourtant préparer pour le dimanche 28.

» Premièrement, d'ici à ce temps, je m'essaierai pour voir si l'on pourra parvenir à m'habiller, et si je pourrai supporter en chaise le transport d'ici au Palais-Royal; vous, monsieur, de votre côté, vous me ferez plaisir de voir, avec ceux de votre compagnie que cela regarde, dans quelle loge ou balcon on pourra me percher. Il faudra d'abord que mes gens puissent me porter jusqu'à ma loge; et, en second lieu, il faudra que la place que vous me destinerez soit de façon que je puisse, en cas de besoin, y être couché ou du moins à demi; car vous savez ou vous ne savez pas que je ne puis me tenir assis, au moins pour longtemps. Dans cette incommode posture, il n'est pas à propos que je sois trop exposé en spectacle; cependant, il faut que je voie et que j'entende.

» Si le paradis ou l'amphithéâtre sont plus à portée de l'idée que ma situation pourra fournir à vos di-

recteurs, il ne m'importe ; peut-être même une coulisse du théâtre leur conviendra-t-elle mieux à eux et à moi. »

Bertin ajoute au bas de la copie de cette lettre :

« Le sieur Lefèvre vint le lendemain me rendre compte qu'on avait disposé le clavecin du côté du roi, et que le sieur de Neufville avait donné ses ordres pour me garder cette loge, que M. le comte alla occuper sans moi. »

« M. le comte Pocieiz, staroste de Rokhaczewski, seigneur polonais, frère du comte Pocieiz, grand général de Lithuanie pour le roi Stanislas, était alors à Paris et mon voisin, parce que j'étais logé chez M. Spitzlaï, célèbre apothicaire allemand, natif de Mayence, rue Saint-André-des-Arts. Il venait assez souvent passer les après-dîner auprès de moi, tant pour me faire compagnie pendant mon incommodité, que pour se familiariser avec la langue française. La conversation ayant un jour roulé sur l'Opéra nouveau, les *Indes galantes*, il me pria de lui en mettre mon sentiment par écrit, et de lui marquer par quelles raisons je lui disais que cette pièce ne valait rien, et par quels moyens je prétendais qu'on pou-

vait en faire une excellente. Il m'engagea même à faire la partie d'y aller avec lui, malgré la triste situation dans laquelle je me trouvais. Il n'est point de moyens qu'il n'ait imaginés pour se donner cette satisfaction ; je fis de mon côté tout ce que je pus pour y répondre : mais les douleurs de la sciatique s'opposèrent à ma bonne volonté. »

On voit par ce trait quelle influence Bertin du Rocheret exerça sur la société de son temps. Changer pour lui la disposition du théâtre, mettre le clavecin du côté du roi, à une époque surtout où la majesté royale avait des exigences si absolues et si respectées, n'est-ce pas donner une juste idée de la valeur qu'on reconnaissait à Bertin et à son jugement en matière littéraire ?

Un passage des mémoires de la marquise du Prat achèvera de démontrer que nous n'exagérons point cette influence, et qu'elle était parfois redoutée. Nous donnerons ici tout entier ce morceau des mémoires de la marquise. Ce sera, nous le pensons, une bonne fortune pour nos lecteurs. Ils y gagneront une jolie page et un charmant portrait. Ce livre si curieux a été destiné par le marquis du

Prat à ceux seulement qui lui sont unis par les liens du sang ou de l'amitié, et c'est à ce dernier titre que nous avons l'honneur de le posséder :

« Je ferai de l'abbé du Prat un plus mince éloge et un moindre cas. J'ai pourtant fait effort pour estimer sa mémoire ; je n'en suis pas venue à bout. N'est-ce pas un tort de mon caractère ? Au reste, si j'ai été souvent tête folle et dure à son endroit, je n'ai point à me reprocher d'avoir été mauvaise langue. Je l'ai défendu de mon mieux. Le nom qu'il portait, sa soutane, étaient les vraies causes de mon zèle. On s'entêtait dans le monde, et sur les méchantes dépositions de Bertin du Rocheret, à lui attribuer un infâme roman intitulé : *Vénus clottrée, ou la Religieuse en chemise*. En 1746, il avait été imprimé à Dusseldorf. Un abbé du Prat en était l'auteur avoué : il était dédié à l'abbesse de Beaulieu. C'était un impur dialogue entre sœur Angélique et sœur Agnès, religieuses beaucoup plus avancées que moi, sans doute, dans la science d'Asmodée.

» Si j'étais moins sincère, je nierais avoir jamais lu ce détestable livre. L'intérêt du nom, beaucoup plus que la curiosité du scandale, m'a conduite à le

dévoré. Je dois dire du moins que bien des choses sont restées incomprises pour moi. Je n'en ai point cherché l'explication. Leur mystère m'a terrifiée par l'intelligence que j'avais d'autres horreurs. Il ne m'est resté de mon indiscretion qu'un grand effroi pour des vices sans nom pour moi, et qu'un grand mépris pour l'auteur de pareils tableaux.

» Je connais une parole prophétique : *Corruptio optimi pessima*; comment la nommer? Est-ce un adage, un texte, un axiome, un proverbe? En tous cas, c'est une vérité, et, pour m'expliquer, j'ajoute que le prêtre, oubliant sa douceur, va jusqu'à la cruauté et la colère; qu'oubliant sa piété, il va jusqu'à l'irréligion; qu'oubliant sa pureté, il va jusqu'à la dépravation; qu'oubliant la charité, il va jusqu'à la calomnie et jusqu'aux œuvres de l'envie la plus diabolique. Il ne peut être qu'ange ou démon. *Corruptio optimi pessima*. La femme est soumise aux mêmes lois : cette remarque est un compliment; elle nous classe par nature dans les perfections, *pars optima*.

« A tort ou à raison, mais à raison, je crois, mon zèle m'a toujours fait défendre l'aumônier du régent

de cette production infernale, hideux mélange de paradoxes, de philosophie et d'obscénités. Il n'y a pas qu'un seul abbé du Prat au monde. A moins de certitudes établies, devant lesquelles il faut baisser la tête et se couvrir la face, je ne souffre pas un scandale pareil sur le nom des du Prat, ni sur le caractère sacerdotal.

» Je jure d'ailleurs de l'innocence de notre abbé, en me souvenant de ses allures, et en regardant son ravissant petit portrait de tout petit enfant, en costume à peu près lévitique. Ce n'était pas cependant la mise de la carrière que lui inspirait son père, et ce ne furent pas plus tard les traits de son âge mûr. Il avait les mains jointes, vraies mains aux plus élégantes bénédictions, aux absolutions les plus recherchées. Qu'on ne m'accuse pas ici de profanation ni d'ironie. Je sais et je sens le respect que l'on doit aux saintes choses. Mais je ne vois pas pourquoi la grâce céleste serait exclusive de la grâce humaine, lorsque celle-ci vient de nature et par surabondance du premier don, qu'elle ne veut ni la prétention, ni la recherche. Alors l'enfant en était comblé ; elle fit place depuis à moins de simplicité, mais cependant

sans intrigue et sans malice. Dans ce portrait, le futur abbé portait, je ne sais pourquoi, une bague qui semblait annoncer un prélat. Cette attitude et ce costume devaient être ceux du lever et du coucher de l'enfant. Ses mains jointes indiquaient bonnement sa prière du soir ou du matin, touchante recherche de sa pieuse mère, dont la tendresse et la religion accompagnèrent l'existence et couronnèrent la vie.

» Cè ne peut pas être une aussi charmante tête qui a rêvé les ordures de *Vénus cloîtrée* ; ce ne sont pas ces doigts délicats qui se seront profanés en les traçant. Il y a toute une excommunication encourue dans de telles pages et toute une bénédiction méritée dans ces jeunes traits pleins d'une telle candeur. »

Nous n'essaierons pas de disculper Bertin de cette accusation de méchanceté. La verve sarcastique du président d'Eprenay, doué lui-même d'une nature vive et impressionnable, a pu quelquefois l'emporter au-delà des bornes d'une critique modérée. Que l'homme d'esprit, sans péché de ce côté là, lui jette la première pierre ! Quelles belles peurs ses révélations généalogiques n'ont-elles pas causé à certaines prétentions peu légitimes :



« J'ai sous les yeux, dit M. Louis Paris, dans le tome 1<sup>er</sup>, page 44 du *Cabinet historique*, la généalogie d'une bonne famille de Champagne un peu maltraitée par lui, et qu'un curieux fort intéressé a fait précéder du billet qui suit, à l'adresse du garde du cabinet des titres :

« Je prie M. de La Cour de vouloir bien ne communiquer à personne, qu'à ceux de mon nom, la généalogie qu'il a bien voulu me faire voir. Il obligera sensiblement son très-humble et très-obéissant serviteur, F. . . . . »

Bertin apportait dans ses travaux généalogiques une manière aussi neuve qu'originale ; il y faisait en quelque sorte de la critique dont il puisait les éléments dans sa profonde érudition et ses nombreuses relations. Il n'avait pour ses confrères les auteurs de généalogies qu'un respect fort médiocre, qu'il partageait, d'ailleurs, avec nombre de personnages de cette époque.

« Madame de Créquy, dit le nouvel éditeur des œuvres de la spirituelle marquise, revient souvent sur les erreurs biographiques ou généalogiques qu'elle a remarquées dans le dictionnaire de Moréri,

par exemple au sujet de l'âge de son père, et relativement à l'époque de sa première ambassade à Venise. Elle se plaint aussi de ce que l'auteur ou le compilateur d'un autre dictionnaire généalogique, appelé La Chesnaye des Bois, a copié mot pour mot cet article de Moréri qui, dit-elle, avait été fait par un manœuvre et ne mérite aucune créance.

» Les auteurs des dictionnaires généalogiques me font toujours rire, ajoute madame de Créquy, avec leurs airs d'assurance pour l'exactitude des dates et prénoms. Je vous assure et prévient qu'à l'exception de l'excellent ouvrage du père Anselme, il n'en est pas un autre en France en qui l'on puisse s'en rapporter et se confier sur la généalogie d'aucune famille française. »

La marquise du Prat n'a pas meilleure opinion des travaux généalogiques de La Chesnaye des Bois :

« Au moment du mariage de mon fils, un capucin défroqué que j'ai déjà signalé, assez médiocre auteur de je ne sais combien de dictionnaires, fit auprès de nous des démarches pareilles. Ce monsieur, qui doit vivre encore, s'appelait La Chesnaye des Bois, mais je n'ai jamais estimé sa véracité ni ses travaux. Il

nous importait donc assez peu de voir notre nom figurer dans ses fatras. Nous l'avons remercié comme on remercie quelqu'un dont on ne se soucie guère. Je sais qu'il nous en a voulu. Il nous a fait le tort du silence, si le silence est un tort, ce que l'on pourrait contester. Il respecte et ne compromet pas. »

Au risque d'encourir le reproche d'indiscrétion en empruntant trop aux notes de M<sup>me</sup> du Prat, nous voulons faire connaître son opinion en matière de naissance et de généalogie, en ce moment surtout où les questions nobiliaires se réveillent avec un nouvel intérêt :

« Comme en discourant, dit-elle, je m'égarerai peut-être sur la généalogie ; je dois dire en passant comment j'apprécie cette science.

» La généalogie bien comprise et bien dirigée n'est point une science d'orgueil et d'inégalité, comme l'ont dit en la calomniant ceux qui la dénigrent, et comme l'ont faite en la dénaturant ceux qui la cultivent. Elle est une source de philosophie, un vrai lien de fraternité. Si j'avais été de la Convention, j'aurais multiplié les parchemins au lieu de les détruire. Seulement, j'aurais voulu en chacun d'eux

la sincérité la plus complète et la plus lumineuse, et j'aurais commencé mes opérations par condamner au feu bien des procureurs généraux près de certains Parlements, et par envoyer aux galères dix notaires de leur ressort, pour avoir falsifié par complaisance, par intérêt ou autrement, des actes qui rendaient nobles des gens qui l'étaient peu, et pour avoir inventé des berceaux à des familles qui n'avaient que des nids et des crèches.

» Cette erreur accréditée est au fond de bien des généalogies; elle a quelquefois coûté cher en vertu à bien des femmes, coûté cher en honneur à bien des maris, et non moins cher en espèces à bien des bourses. Au reste, il faudrait rôtir tout le genre humain, et cela depuis le commencement du monde, si les prétentions d'origine royale devaient être châtiées par le fagot. J'ai lu la preuve de ce ridicule antique et constant chez un certain auteur qui n'est assurément pas un conteur de fables :

*Attaque si te .*

*Nomina delectant, omnem Titanida pugnam  
Inter majores, ipsumque Promethea ponas.*

(JUVÉNAL, satire 8, vers 131.)

» Si j'avais été Cherin ou d'Hozier, je serais devenu le plus honnête des conventionnels. J'aurais mis au grand jour cette vérité souvent placée sur ma route et recueillie dans mes études, savoir que les plus simples citoyens ont des affinités avec le trône, et que les plus grands rois trouvent des bergers parmi leurs pères. J'aurais peut-être sauvé Louis XVI par le cousinage du plus obscur de ses sujets ; j'aurais disséqué les personnages au milieu de leurs honneurs, poursuivi les maisons dans leurs origines. Tout en convenant des illustrations héréditaires et personnelles, je serais arrivée à de curieuses découvertes : j'en aurais tiré l'inévitable conclusion de l'inconstance et de la fragilité des choses humaines et de la variabilité de leur cours. La vraie noblesse et la réelle immuabilité n'appartiennent qu'à Dieu ; cela dérange les prétentions humaines. Les contrastes dans une même famille sont d'un immense profit pour la vertu, après avoir été d'un immense intérêt pour l'étude. J'ai vu des servantes, cousines inavouées, mais avérées, des plus grands seigneurs. J'ai vu la dérogeance des plus grands noms. Encore une fois, si j'avais été conventionnel, j'aurais mis mon effort

et ma malice à rapprocher les castes plutôt qu'à les séparer. J'aurais épargné le sang des orgueilleux, mais non pas leurs sottises ; j'aurais imposé le titre de père, plutôt que celui de citoyen, à tous les Français. Le christianisme m'en aurait bénie et l'histoire m'en aurait louée sans doute.

. . . . .

» Il y a des situations modestes mêlées à toutes les grandeurs, et souvent d'humbles origines ayant les plus hautes illustrations. L'estime réciproque et l'accord perpétuel entre familles, sinon du même rang au moins de la même caste, serait la meilleure politique ; mais l'esprit de corps n'est pas le cachet de la noblesse ; elle se perd et se compromet par ses divisions intestines. La noblesse d'épée verse le mépris sur la noblesse de robe, elle se tient vis-à-vis d'elle sur la hanche. La noblesse de robe se drape à son tour dans son manteau. Il faut en ce point être plus sobre de dédains. La plume et l'épée, la cuirasse et la toge se sont bien entraïdées et entremêlées dans les mêmes familles, sur les mêmes épaules, entre les mêmes mains . . . . .

» Il est de pacte et de foi généalogiques que les

plus grandes maisons ont eu leurs moments de détresse et leurs besoins de savonnette. Heureuses lorsque, pour sortir de ces phases obscures, elles ont acheté ou conquis les moyens de réhabilitation. De ces épisodes plus ou moins connus ou soupçonnés, niés ou avoués, sont nées mille et une calomnies sur l'origine des plus illustres races. Je gage qu'avec leur récit la sultane Scherazade aurait sauvé sa tête et diverti son tyran. »

Bertin du Rocheret écrivit de nombreux ouvrages ; aucun de ses travaux ne fut imprimé, et la plupart, comme il nous l'apprend lui-même, furent dispersés ou détruits pendant la vie de l'auteur.

On peut citer, parmi ces derniers :

Une *Histoire militaire*, en quatre tomes in-8°, sur le modèle du *Gallia Christiana* de Sainte-Marthe.

Une *Généalogie historique ou chronologique de la Maison de France*.

Un *Traité de la Religion*.

Un *Traité des Hommes et des Dames illustres* de son temps, pour faire suite à celui de Perrault.

Un recueil de *Maximes politiques et philosophiques* à l'usage des princes.

---

La bibliothèque d'Épernay renferme plusieurs manuscrits de Bertin, presque tous écrits de sa main, d'une jolie, correcte et fine écriture, fort rare au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Parmi ces documents, on remarque le *Journal des États provinciaux* tenus à Vitry-le-François en 1744, monument probablement unique dans l'histoire des provinces de France, et récemment publié par nous (1).

La bibliothèque de Châlons-sur-Marne possède deux volumes in-folio manuscrits, entièrement de la main de Bertin du Rocheret, intitulés : *Ouvres tant bonnes que mauvaises de M. le président Bertin du Rocheret*.

Ces œuvres se composent :

De lettres adressées à des personnages marquants de cette époque; on y trouve surtout un grand

---

(1) *Journal des États tenus à Vitry-le-François en 1744*, rédigé par Bertin du Rocheret, président et grand voyer de l'élection d'Épernay. Documents curieux et complètement inédits sur l'histoire de la noblesse de Champagne, 1864, 1 vol. petit in-8°, chez Aubry, 16, rue Dauphine; Durand, 7, rue des Grès; Dumoulin, 13, quai des Augustins; T. Martin, éditeur à Châlons-sur-Marne.



nombre de lettres de l'abbé Bignon, une lettre de Voltaire ;

De monographies ou d'études ayant trait à notre histoire nationale ou à des matières d'un ordre moins élevé ; tels sont :

*L'Essai sur l'histoire des ordres du roi, l'Histoire du comte Roveretti, l'Histoire des deux Chavigny*, et le touchant épisode du marquis de Tavanes-Mirbel.

Enfin, des pièces n'ayant qu'un intérêt de localité et des poésies souvent marquées de ce cachet de licence qui caractérise les œuvres légères du xviii<sup>e</sup> siècle, complètent ces deux volumes.

Nous avons choisi parmi ces documents les éléments du livre que nous publions à la suite de cette étude.

L'histoire des deux Chavigny fit grand bruit en France et occupa pendant quelque temps la ville et la cour. Saint-Simon n'a point oublié de la consigner dans ses mémoires (1). Son récit, comparé à celui de Bertin, ami des Chavigny, offre de curieuses diffé-

---

(1). Mémoires, tome V, page 156. Ed. Cheruel, in-12. 1857.

rences. On y voit facilement le *procédé* à l'aide duquel le grand annaliste du xviii<sup>e</sup> siècle servait sa passion de médire.

Nous avons admis seulement dans les *Œuvres choisies* de Bertin deux des pièces de poésie que renferment les manuscrits de la bibliothèque de Châlons-sur-Marne. Bertin n'eut jamais la prétention d'être poète ; dans l'avertissement qui précède ses *Œuvres tant bonnes que mauvaises*, il s'en défend avec une modestie dont nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier la sincérité :

« Je n'ai jamais, dit-il, songé à être poète ; et quand j'aurais été attaqué de cette maladie, on peut bien penser, par le peu d'amusements de jeunesse que j'ai laissé échapper, que je n'ai pas le talent propre pour y réussir. »

Nous ne donnerons des poésies de Bertin que son *Épître à l'abbé de Pons* et ses *Triolets sur le vin d'Ay*, et cela seulement à cause des notes curieuses qui leur sont jointes.

Les triolets étaient une poésie fort à la mode au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle. Dans le *Mercur*e d'octobre 1727, un des beaux esprits du temps,

M. de Sécécé, poète, premier valet de chambre de Marie-Thérèse (1643-1737), explique ainsi à quelle occasion ce genre de poésie obtint un semblable succès :

« Dans les premières guerres de Paris, pendant la minorité du feu roi, la cour s'étant retirée à Saint-Germain-en-Laye, il y eut plusieurs négociations pour pacifier les troubles, et entre autres fut envoyé un jour, par le Parlement et les seigneurs qui tenaient son parti, le comte de Maure, de la maison de Roche-Chouart, chargé de quelques propositions.

» Ce gentilhomme, au lieu de paraître modestement et en habit décent devant la reine, s'y présenta en habit de guerre, c'est-à-dire avec des bottes et en juste-au-corps de buffle, comme s'il était venu faire un appel, plutôt qu'une ouverture de paix. La reine, qui en fut indignée, en témoigna son mécontentement, et ses filles, pour la venger de ce manque de respect, en firent les triolets qui suivent; en quoi on prétend qu'elles furent fort aidées par M. le prince de Condé, qui, pour lors, était dans le parti de la cour, et avait autant d'esprit que de valeur.

**Buffle à manches de velours noir**  
Portait le grand comte de **Maure** ;  
Sur ce guerrier faisait beau voir  
**Buffle à manches de velours noir !**  
Condé, rentre dans ton devoir,  
Si tu ne veux qu'il te dévore ;  
**Buffle à manches de velours noir**  
Portait le grand comte de **Maure**.

**Maure nous apporte la paix**  
Et la va signer tout-à-l'heure ;  
Si Mazarin part pour jamais,  
**Maure nous apporte la paix ;**  
Si l'on défend les triolets,  
Et que le buffle lui demeure,  
**Maure nous apporte la paix**  
Et la va signer tout-à-l'heure.

« Comme l'exemple de la cour donne ordinairement la vogue aux bonnes et aux mauvaises choses, cette plaisanterie répandit incontinent la fureur des triolets dans la capitale, et de là dans les provinces, qui en sont les singes. »

Cette lettre de M. de Sénece au *Mercure de France* et les *trioletts sur le vin d'Ay*, de Bertin du Rocheret,

ne furent que des épisodes d'une joyeuse guerre dont cette feuille devint le théâtre, et qui s'éleva entre Bourgogne, Champagne et une dame de Dreux, sur le mérite des vins de ces provinces. Les tenants pour la Champagne ayant plaisanté les gens de Dreux sur le proverbe : *A gauche, c'est le chemin de Dreux*, en leur en demandant l'origine d'une façon narquoise, il leur fut répondu par : *quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois*, dont ils furent à leur tour priés d'expliquer la provenance :

« Il est vrai, leur disait la dame de Dreux, bonne joûteuse, que dans l'énumération de ces heureux coteaux, il s'est glissé une bévue qu'on peut appeler réjouissante; on y compte bonnement pour second coteau *Pérignon*, qui ne fut jamais le nom d'un coteau de Champagne, mais le nom d'un religieux de l'abbaye d'Hautvillers, qui avait le secret de faire le vin fin et exquis de cette maison. Il est bon de remarquer en passant que ce religieux, qu'on pourrait prendre pour quelque gourmet, ne buvait jamais de vin, et ne vivait presque que de laitage et de fruits. Vous voyez, monsieur, qu'à Dreux on n'est point aussi ignorant que le pense le censeur cham-

penois, et qu'en cherchant on peut savoir ce qui se passe dans le monde littéraire.

» Quant à la demande qu'on nous fait de dire l'origine du prétendu proverbe : *A gauche, c'est le chemin de Dreux*, vrai proverbe ou plutôt dicton de Chartier, et qu'on ne connaît point ici, nous tâcherons de satisfaire la curiosité du demandeur, quand il aura pris la peine de nous expliquer lui-même le sens et l'origine d'un autre proverbe que je ne crois pas de meilleur aloi que le sien, mais qui est au moins de plus vieille date et connu de tout le monde : *quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois*, etc.

« *L'exemple sert, l'exemple nuit aussi*, a dit le poète champenois. »

Bertin prit sans doute une vive part à cet échange d'esprit. On peut croire qu'il chargea plus d'une fois lui-même l'artillerie des combattants champenois, qui soutinrent dans cette occasion la renommée de leurs coteaux.

D'ailleurs, aucune des gloires de cette partie de la Champagne ne lui était indifférente. Lorsque, dans sa correspondance, il s'occupe d'Adrienne Lecouvreur,

on remarque la vivacité avec laquelle il revendique pour Damery, situé près d'Épernay, l'honneur d'avoir vu naître la célèbre actrice.

Une brochure venait alors de paraître chez Antoine de Heucqueville, quai des Augustins, intitulée : *Lettre à Mylord\*\*\*, sur Baron et la demoiselle Lecouvreur*, par George Winck. Cet opuscule, très-rare et très-recherché aujourd'hui des érudits qui s'occupent de l'histoire du théâtre français au XVIII<sup>e</sup> siècle, faisait, selon l'opinion généralement accréditée, naître Adrienne Lecouvreur à Fismes, au-delà de Reims.

« Un des principaux titres de Bertin à l'estime des érudits, lisons-nous dans une courte notice que le *Cabinet historique* lui a consacrée, ce sont ses recherches héraldiques, qui marquent une certaine érudition variée, et surtout qui abondent en traits malicieux et piquants. Il les adressait à l'abbé Bignon, pour l'enrichissement du cabinet des titres de la Bibliothèque royale, où on les retrouve encore aujourd'hui. »

Le trait le plus saillant du caractère de Bertin du Rocheret fut une grande activité jointe à une

ardeur infatigable pour l'étude. Il leur dut une ample moisson d'observations et de souvenirs. Versé de bonne heure dans la connaissance de la littérature ancienne et de celle de son temps, il se tint constamment au courant des progrès de l'esprit humain et des œuvres les plus remarquables de son époque.

Le style de Bertin est net, précis, souvent élégant. Chez lui, le bon sens tempère facilement les écarts de l'esprit. Bertin, quoique ami de Voltaire, sacrifia peu à l'école philosophique de son temps, et s'il brûla quelque encens devant l'écrivain qui fut l'idole du xviii<sup>e</sup> siècle, ses hommages s'adressèrent plutôt au littérateur et à l'historien qu'au philosophe.

Bertin du Rocheret mourut à Epernay en 1762. Nous avons pensé que sa mémoire et ses écrits ne devaient pas rester dans l'oubli, à une époque si pleine d'une légitime ardeur pour réveiller le souvenir des hommes qui ont marqué avec distinction leur place dans la société française. Nous serions heureux si les érudits et les délicats ratifiaient ce jugement, en accueillant avec faveur les œuvres d'un charmant esprit, qui fut l'ami et l'émule des gloires littéraires du xviii<sup>e</sup> siècle.



Ainsi que nous l'avons dit, la plupart des manuscrits de Bertin du Rocheret furent dispersés ou détruits par lui-même. Cependant, on peut penser que, s'il ne fit rien imprimer, Bertin avait du moins par des copies répandues ou des lectures faites au milieu des cercles où il vivait, soumis quelques-uns de ses ouvrages au jugement de ses contemporains. Le chagrin qu'il conçut d'un échec ne lui fit-il pas anéantir le fruit d'une existence déjà longue et consacrée presque entièrement aux travaux de l'intelligence ?

Quoique rien ne nous les ait révélées sous la couche épaisse de gaie philosophie qui les recouvre, Bertin eut aussi, nous le croyons, ces heures de tristesse et de découragement où la plume échappe aux mains défaillantes de l'écrivain devant l'indifférence des grands, les dénigrement de ses égaux et les rudesses de l'opinion, si souvent injuste et brutale. Puis, mordu peut-être par un tardif regret, il voulut que les épaves de ce naufrage volontaire, où il avait lui-même brûlé ses vaisseaux, échappassent du moins à l'oubli. Il espérait sans doute qu'une main curieuse viendrait les y soustraire, et mettrait en œuvre, au

profit de sa mémoire, ces paroles du poète, si consolantes pour ceux qui travaillent, souffrent et espèrent :

Jetez l'œuvre à la mer, la mer des multitudes,  
Dieu saura la guider et la conduire au port.

AUGUSTE NICAISE.



OEvres, tant bonnes que mauvaises,  
Paraissez donc encor sur un autre horizon;  
Mais de l'amas confus de toutes vos fadaïses,

Je n'ai point à rendre raison.  
Le titre que je vous impose  
M'é débarrasse de ce soin.

Qu'on fronde ou qu'on approuve et mes vers et ma prose,

Qu'on en badine ou qu'on en glose,  
J'en rirai moi-même au besoin.

Une liberté tout entière  
Est la règle de mes écrits.

Il me chaut peu de la matière,  
Moins encore de la manière;

Si je plais, je m'en applaudis,  
Si je ne plais pas, je m'en ris.

Dès ma plus tendre adolescence.

J'eus nombre d'illustres amis :

On peut vanter des uns le rang et la naissance,  
Les autres sont fameux entre les beaux-esprits,  
De mes amusements ils ont tous connaissance,

Et si plus d'une fois j'ai partagé leurs ris,  
M'approuvaient-ils par complaisance ?

Oui, me dira quelque fendant  
A qui je n'ai cure de plaire.

Que t'importe, maudit pédant,  
Je ne donne rien au libraire;

Partant, je suis indépendant.



## A MONSIEUR LE PELETIER DE BEAUPRÉ,

INTENDANT DE CHAMPAGNE.

Du 6 décembre 1736.

Il faut avouer que la vanité d'un auteur a de grandes ressources; je ne donne rien au libraire, mais je promulgue mes ouvrages par l'intendant de la province. Ah! que l'amour-propre a lieu d'être satisfait. Un homme réellement modeste craindrait le grand jour, mais le titre de mon livre semble me rassurer et prévenir toute critique, Un de mes faux-fuyants soutiendra encore ma prétendue délicatesse. J'allèguerai en sa faveur l'obéissance que je vous dois. Vos désirs sont des ordres, il ne me reste que la soumission. Je protesterai de violence comme toutes les préfaces du monde. On n'en croira rien, vous en rirez, les auditeurs siffleront, mais je serai vengé sur-le-champ. Je vous ferai bâiller, et je suis bien sûr qu'avant le dixième vers vous aurez déjà fait plus d'une croix.

Je sens pourtant naître un scrupule. Il peut se trouver quelque esprit tranchant qui critiquera jusqu'au bouchon de mon *musico* (1), en décidant *ex*

---

(1) *Musico*, lieu public, en Hollande et surtout à La Haye, où l'on va se divertir mais avec plus de propreté qu'à nos guinguettes de Paris.

*abrupto* que tout est mauvais. Vite à mon secours, mon ami Pline : « *Nullus est liber tam malus ut non aliqua ex parte prosit.* »

Bon ! voilà de quoi brider mes babillards comme vos oies de Juvigny ; avec ce passeport, partez, enfants de mon loisir, marchez tête levée comme un complimenteur d'académie, et par le plus mortel ennui vengez le caprice qui vous enfanta.

Pour douze mille raisons, dont la première ne vaut rien, je vous adresserai, puisque vous le voulez, Monsieur, de temps à autre, les pièces que je pourrai transcrire dans les heures perdues que vous me laisserez cet hiver, le tout sur papier de même volume, pour que vous les puissiez rassembler si bon vous semble, et de grandeur convenable, pour, en cas de besoin, faire des papillottes à Madame. Vous lui donnerez ce que vous jugerez à propos, et par ce moyen je sauverai mon discernement de la perplexité qu'il pourrait courir. Je ne vous envoie en entier ou par fragments que ce que mes amis ont estimé de moins mauvais. Je vous renseigne le reste par le titre et le sujet des pièces. Si vous pensez que de ces dernières quelqu'une mérite votre curiosité, je n'ai rien de caché pour vous, vos bontés m'ont inspiré toute confiance, et dès lors je vous ai voué l'aveugle et respectueux dévouement avec lequel je suis, etc.

---

---

---

## AVERTISSEMENT

---

Je n'ai jamais songé à être poète, et quand j'aurais été attaqué de cette maladie, on peut bien juger par le peu d'amusements de jeunesse que j'ai laissé échapper que je n'ai pas les talents propres pour y réussir. C'est un métier si pénible et en même temps si ingrat, qu'il ne rapporte rien de plus certain à son maître que les idées chimériques qu'il se forge après qu'il s'est bien brisé la cervelle à mettre une idée dans son jour ; car les louanges du public, qui en font le second revenu, sont de telle nature que je les regarde presque toutes comme des charités ou au moins des salaires qu'on donne à un homme à gages. Quelle idée même présente à notre esprit la qualité de poète ? Ne diriez-vous pas que c'est un homme qui gagne sa vie à brouiller du papier pour divertir les autres ? En ce cas, il n'a aucun degré de distinction, tel quasi que le comédien l'a, sur le chanteur de chansons. Et quand même, on nous ajoute, en nous montrant un homme du doigt : voilà un grand poète ! Que cela veut-il dire ? sinon voilà un homme d'un génie extraordinaire, qui a l'esprit vaste, et, j'entends vaste dans le sens de M. de Saint-Evremond, qui se repaît de fumée ou fait le métier de parasite chez quelque seigneur, chez lequel il paie son écot par des bons mots ; et



au bout du compte, le plus grand poète n'est que le jouet des grands.

Je ne pense pas cependant que l'art de fabriquer des vers emporte avec soi aucune honte; je dis même qu'il sied bien à un honnête homme d'en faire quelquefois; j'ajoute encore qu'il est très-avantageux. Je me range volontiers du parti de cet Espagnol qui prétend qu'il faut être un sot pour ne pouvoir pas faire deux vers, mais qu'il faut être fou pour en faire quatre; c'est ce que j'écrivis dernièrement à M<sup>me</sup> la marquise de Nesle, en la priant de ne pas me faire mettre aux petites maisons si je lui en envoyais trente pour les étrennes de 1796.

Outre les talents, il me manque encore l'inclination, ce qui vient en partie de la difficulté du travail qui me rebute, et du dégoût qui le suit lorsque je compare mes pièces à celles des maîtres. C'est ce qui fait que je n'ai rien de châtié et que je me laisse aller au coulant de ma plume, qui ne veut point être gênée. Ma liberté, autant que ma paresse, me fait supposer que mes pièces sont finies quand mes idées sont transcrites; et si quelquefois je corrige, on en a plus d'obligation à mes amis, avec qui je me diverte de mes ouvrages, qu'à l'envie de faire quelque chose qu'on puisse mettre au jour : car, Dieu merci, je n'ai jamais eu cette démangeaison.

L'étude à laquelle je me suis appliqué le plus volontiers, et celle qui m'a donné des plaisirs que j'ai sentis comme réels et solides, est celle de l'histoire et de la politique, de la chronologie, géographie et généalogie. Je ne désavouerai pas que mon penchant pour ces sciences ne m'ait quelquefois détourné de ce que je devais faire, mais il est vrai aussi que j'y ai souvent sacrifié les occasions de me divertir et employé le temps que des jeunes gens de mon

âge donnent à des exercices plus récréatifs. C'est ce qui m'a donné une aversion naturelle pour les jeux de quelque espèce qu'ils soient, pour la chasse, et pour les parties de dîner. C'est ce qui m'a fait rechercher la conversation et l'amitié des savants et des beaux esprits avec lesquels j'ai toujours été en quelque relation ; c'est ce qui m'a fait préférer la compagnie des gens graves et toujours élevés au-dessus de moi par la naissance ou par les talents, à celle des gens de ma portée ou des femmes avec qui l'on n'apprend rien ; leurs agréments n'ayant jamais pu me dédommager du vide de leurs cercles.

Ma profession, cependant, était celle d'avocat ; mes amis me flattent assez pour m'insinuer que j'aurais pu y réussir. Cependant, elle ne me plaisait que par la liberté qu'elle donne d'être quelque chose ou de n'être rien du tout. C'est cette liberté qui m'a fait préférer le séjour de Paris à tout l'Univers. L'égalité qui y règne dans tous les ordres est la seule chose qui peut s'accorder avec ma philosophie, qui ne m'a donné aucun talent pour commander aux autres et encore moins de volonté pour obéir.

La sécheresse de nos livres de droit et de coutumes n'avait rien de fastidieux pour moi comme les chicanes des procureurs, n'ayant jamais pu me résoudre de bonne grâce à me charger des causes dont elles faisaient le fondement ; mais aussi quand j'avais quelque cause de droit et de fait nouveau et singulier, ce qu'on appelle de belles causes au palais, j'y travaillais de façon à m'en tirer avec honneur. Ma première fut au Châtelet, par-devant M. le lieutenant civil Jérôme d'Argouges, pour un honnête savetier qui, à l'âge de vingt-deux ans, avait endossé un billet de quatre cents livres, emprunté par sa mère. Je pré-tendis que sa qualité de maître savetier ne le rendait ma-

jeu que pour des emprunts faits à l'occasion et pour raison de son métier. L'avocat Pothouin se jona un peu de l'ignobilité de ma profession, mais j'en relevai les avantages, et je soutins qu'il y avait plus de capacité, d'un vieux soulier à en faire un propre avec des bouts et des pièces, que d'en faire un mignon avec un cuir entier, et que sa partie, tout cordonnier qu'il était, n'était qu'un petit compagnon en comparaison, et que pour preuve j'offrais de rapporter un soulier ressaveté de ma façon contre son chef-d'œuvre.

Ma vivacité plut beaucoup aux juges, qui m'en gracieusement, et la justice de mes raisons me fit renvoyer avec dépens. M. Le Prêtre de Lezonnet, pour lors avocat du roi, me fit l'honneur de me prier à dîner chez lui le même jour. J'y allai avec M. de Monchy. Ce magistrat m'a toujours honoré de sa bienveillance jusqu'à ce qu'il ait quitté le Châtelet pour être président à mortier au parlement de Rennes, à la mort de son oncle ; et sans doute que, s'il y fût resté, il ne me serait point arrivé, quelques années après, l'accident qui m'obligea de quitter la juridiction du Châtelet. C'est sans difficulté la meilleure école pour les jeunes gens qui veulent courir la carrière épineuse du barreau.

Je continuai à y plaider de temps en temps avec quelque succès. M. le lieutenant civil avait des bontés pour moi et j'étais estimé de mes confrères.

Un jeune seigneur anglais, nommé Bulstrode, avec lequel j'avais fait connaissance aux mousquetaires de la rue Saint-Antoine, me proposa à milord Parker, son père, pour le défendre contre le capitaine Rigaud, qui lui avait fait saisir son carrosse.

La cause n'était pas favorable. Ce milord lui devait huit cents livres et n'avait pas de quoi le satisfaire. Il

était maréchal de camp des armées de France et d'Angleterre. Il avait pension des rois Louis XIV et Jacques III, mais il n'était pas payé. Il avait beau faire ressouvenir à M. le marquis de Torcy qu'il avait trente-cinq blessures sur le corps et le double d'années, il n'en rapportait que de l'espérance.

L'année après la paix accordée aux officiers pour n'être point inquiétés pour leurs dettes était expirée et le carrosse était saisi. Milord Parker, estropié comme il l'était et rongé de goutte, pouvait aussi peu s'en passer que de pain, puisqu'il lui servait à en solliciter. Il le dit à M. de Torcy, auquel il demanda une lettre de recommandation au lieutenant civil pour le prier de surseoir à la vente de l'équipage. Ce ministre la lui refusa en lui disant que dans un mois au plus tard il le tirerait d'affaires, et qu'en attendant il fallait que son avocat (j'étais présent), obtint du délai de façon ou d'autre.

C'était en cet état que j'étais chargé de ses intérêts ou plutôt des miens, car je regardai ce carrosse comme un meuble qui me servirait bien plus souvent qu'à lui. J'entrepris d'abord la chose par une négociation avec le capitaine Rigaud; mais je ne réussis pas : ce vieux penard demandait un à-compte, disant que milord Parker avait mauvaise grâce d'aller en carrosse avec son argent, pendant que son hôte le menaçait de le mettre à la porte. Il fallut donc plaidailier; je l'entrepris sur la parole du ministre, qui avait refusé une lettre pour le lieutenant civil, à qui milord Parker en avait fait espérer. C'était apparemment là le grief. J'en obtins cependant assez aisément deux huitaines. Mais ce fut le diable la troisième fois, je n'osais plus demander de remise; j'avais laissé prendre un défaut cette fois-ci, que je comptais bien faire relever à la fin de

l'audience. C'était notre affaire, cela nous aurait mené au mois.

Dans cette vue, je me présentai au parquet civil, environ à onze heures trois quarts, avec lord Parker ; je pris ma place dans le banc. On appela la cause. Mon adversaire n'eut que deux mots à dire pour obtenir le profit de son défaut. C'était M<sup>r</sup> Forestier. Ce petit bout d'homme commença par m'interrompre quand il me vit prendre mes qualités en règle et des conclusions qui tendaient à compter par-devant quelqu'un. Ce fut bien pis quand il me vit mettre mon bonnet et commencer un discours qui allait attrapper l'heure de midi. C'était dommage, car j'avais de belles choses à leur dire, et l'aiguille de la pendule commençait déjà à couvrir le chiffre XII.

Il soutint que je ne pouvais rien alléguer contre un billet de cinq ans, dont il poursuivait le paiement depuis trois mois. Il disait vrai ; mais il en eût cependant été la dupe si le lieutenant civil ne se fût mêlé de la partie. Il m'interrompit à son tour par deux ou trois questions laconiques auxquelles j'essayai de répondre par de grandes phrases étudiées, qui étaient celles que je lui avais préparées pour gagner l'heure. Forestier du moins le lui disait.

Le timbre frappa. Je crus d'abord qu'il allait terminer la question ; mais le conflit de cette nouvelle juridiction ne plut point au juge, qui me dit :

— Eh fi ! fi donc ! maître Bertin, on voit bien que ce n'est que pour consommer l'heure ; vous convient-il de recourir à ces subterfuges pour gagner du temps ?

Et sur-le-champ, prenant l'avis de messieurs d'un seul coup de bonnet, il donna sentence. A sa place, j'en aurais bien fait autant. Mais je fus si piqué de la remontrance, que je lui dis d'un ton fort échauffé :

— Eh ! oui, c'est pour gagner du temps ce que j'en ai fait. Mais puisque la cour ne m'en donne point, j'en attendrai du ministre. Allons, milord, lui dis-je en descendant du banc, votre carrosse ne sera pas vendu, et dès demain je vous fais monter dedans ou je brûle ma robe.

— Cela est un peu brutal, dit le lieutenant civil d'un ton sec et froid. C'est tout ce qu'on peut passer à des gens qui perdent leur cause.

Peut-être, ajouta-t-il encore quelque chose ; mais je ne l'entendis pas. Nous sortîmes du même pas, milord Parker et moi, et nous nous en allâmes chez M. Isaac Philipponat (1), procureur de la cour, qui nous servit habilement. Nous fûmes secourus d'un arrêt de défense. Je pris la poste l'après-midi et me rendis à Marly, chez M. de Torcy, qui, pour me tirer d'intrigues, me donna quinze cents livres. J'étais déjà connu de ce ministre, dont j'avais déjà reçu auparavant une somme plus considérable pour MM. de Chavigny. Ainsi ma prédiction se trouva juste. Notre carrosse nous fut rendu dès le lendemain. Il en coûta à la vente ; mais je m'en servis bien jusqu'à ce que milord Parker eut été placé à Boulogne-sur-Mer. Je pourrais bien ici parler du voyage qu'il avait projeté de me faire faire en Angleterre, où il avait moyenné son rappel par le crédit du lord chef de justice, son parent, connu depuis sous le nom de comte de Macclesfield, mais la mort de la reine Anne, qui arriva dans le temps que j'étais près d'y passer, renversa tous nos desseins.

---

(1) Il était natif d'Ay. La *Gazette de Hollande* en a parlé sous le nom de Fripponat, lorsqu'il fut interdit par arrêt de la cour des aides.

M. Hérault, avocat du roi au Châtelet, et aujourd'hui lieutenant de police, avait, dit-il, quelquefois plaisir à m'entendre. Il m'exhorta de continuer et m'assura que je trouverais dans cette juridiction les mêmes agréments que par le passé, mais que je ne ferais pas mal d'aller faire mes excuses à M. le lieutenant civil de ma vivacité. Je n'en voulus rien faire. Je trouvai accès auprès de M. d'Ombreval, avocat général de la cour des aides, qui était alors directeur des créanciers de la succession de M<sup>me</sup> la duchesse de Mantoue. Il me nomma l'avocat de la direction.

Je débutai à la première des requêtes par contester au sieur Duval, soi-disant écuyer de cette princesse, son privilège pour les arrérages des gages qu'il prétendait lui être dus, parce que les fonds manquaient, et que j'avais preuve en main qu'il avait cessé d'être son écuyer plus de deux ans avant la mort de la princesse. Cela fit une fort belle question. J'avais le célèbre M. de Blaru contre moi. Elle fut plaidée en trois audiences. Je m'en tirai bien. Je le dis, parce que lui-même a bien voulu m'en assurer, et je crois ce témoignage aussi glorieux que sincère, au travers de toute la bonne amitié qu'il m'a toujours portée, et qu'il me continue encore, m'avouant volontiers pour confrère, tout éloigné que je sois aujourd'hui de profiter des bons conseils qu'il ne m'a jamais refusés.

M. de Blaru ne disconvenait pas que Duval se fût défait de la charge d'écuyer, mais il dit que c'était par ordre de la princesse, qui avait voulu l'en gratifier, comme étant le mari de sa nourrice, mais que, pour cela, il n'avait jamais cessé d'être à son service. M. le duc d'Elbeuf sollicitait vivement contre nous.

Je perdis ma cause avec dépens ; j'en fus au désespoir,

---

d'autant plus qu'elle avait été entreprise sur mon avis. Les larmes m'en vinrent aux yeux, et, jetant de rage mon dossier par la chambre, je m'écriai :

— Ne faut-il pas que je sois bien malheureux de m'être brouillé avec le lieutenant civil, pour venir perdre ici ma première cause!

Plusieurs personnes s'intéressèrent à mon affliction, qu'elles voulaient adoucir en me persuadant qu'un jeune homme n'est jamais déshonoré pour avoir perdu une cause contre M. de Blaru, mais personne n'y réussit mieux que M. le président Rolland, qui venait de me condamner, et qui me dit en descendant du siège :

— Consolez-vous, M. Bertin, nous voyons avec plaisir les marques de votre douleur, qui nous donne beaucoup d'espérance, et si quelque chose doit vous faire supporter la perte de votre procès, c'est qu'on peut vous assurer qu'on ne peut mieux défendre une mauvaise cause (1).

Je ne parlerai pas davantage de mes plaidoiries, de peur d'ennuyer, et faut-il pourtant que je dise encore que je fus chargé l'année suivante (1715) d'une cause magnifique pour demoiselle Marianne de Méniac, qui avait une promesse de mariage du sieur Julien Lochet de Granville. M. Tartarin était pour celui-ci contre M. Gayot de Chesne, avocat de la demoiselle, et moi, qui l'étais de l'enfant.

Il ne faut qu'une cause de cet éclat pour mettre un homme au monde. Mais MM. Voisin, de Lamoignon et Landivisiau y étaient intéressés. Les richesses de M. de Granville, qui était fils d'un riche armateur de Saint-

---

(1) Je ne savais pas alors que j'avais l'avantage d'être allié à ce premier magistrat.



Malo, aplanirent toutes les difficultés qui s'opposaient à un accord que ces messieurs firent, à mon grand regret. Il n'en coûta que de l'argent, et M. de Granville fut délivré des fers du For-l'Evêque et de la demoiselle (1716).

Pendant les six années que je suis resté à Paris, je n'ai jamais donné que le soir à mes plaisirs. Tout le temps que je dérobaï à ma profession et aux affaires dont j'étais chargé, était employé à l'étude de l'histoire, dont j'ai toujours fait mes délices. La lecture de Pétrone me donna l'idée d'une espèce de roman que j'avais intitulé : *Traduction du Satyricon de Publius Ruperus* ; mais des raisons de conscience me l'ont fait jeter au feu.

J'entrepris mon *Histoire militaire*, qui est à présent en quatre tomes in-octavo, sur le modèle du *Gallia christiana*, de MM. de Sainte-Marthe. C'est une description de la France et de ses acquisitions sur ses voisins, et dans l'un et l'autre monde, divisée en ses gouvernements et lieutenances, avec les noms de ceux qui les ont possédés. Si Dieu me prête loisir et santé, je l'achèverai pour l'instruction d'un prince à qui je le destine, mais j'ai encore du temps devant moi.

J'ai dressé une *Généalogie historique et chronologique de la Maison de France*, dans un ordre nouveau et clair, avec des notes très-curieuses. J'avais fait autrefois un petit traité de la religion ; mais je ne sais ce qu'il est devenu, non plus que celui des hommes et des dames illustres de notre temps, que je regardais comme une suite du livre de M. Perrault, sans vouloir cependant me comparer à cet auteur, qui sera toujours estimable, quoi qu'en dise le célèbre Boileau-Despréaux.

Un des premiers magistrats de Paris a estimé assez mes *Réflexions sur les caractères et les actions des Papes* pour

en vouloir avoir une copie, qu'il a fait faire. Je les continue à mesure, et c'est sur ce modèle qui lui a plu, que j'ai entrepris mon *Histoire des Archevêques de Reims*.

Enfin, j'ai ramassé plus de deux mille généalogies, tant de France que d'Allemagne, d'Angleterre, de Flandre et d'Italie; j'en ai même quelques-unes d'Espagne et de Portugal, malgré la confusion qu'y apportent les noms maternels. La Suède, le Danemark, la Pologne et même la Moscovie m'en ont fourni, et mes recherches se sont poussées jusques en Turquie et au Grand-Mogol. Je ne les garantis pas toutes fidèles, selon la vérité, mais on peut ajouter foi aux notes dont plusieurs sont accompagnées. A propos de quoi, je ne puis m'empêcher de m'élever contre la nonchalance ou la fausse délicatesse de ces bourgeois de notre siècle, qui négligent de savoir, ou plutôt veulent ignorer d'où ils sont sortis; ces petits ruisseaux qui, dans le cours d'une lieue, semblent oublier, par leurs circuits, qu'ils sortent d'une fontaine! Notre fatuité nous porte à vouloir nous cacher que le pain que nous mangeons aujourd'hui avec tant d'arrogance provient du travail manuel de nos ancêtres.

Mais, me dira-t-on, il y a de l'orgueil à vouloir se faire une généalogie. Et quel orgueil, si l'on n'accuse que le vrai, ou tout au moins si l'on ne donne pas pour vraies des conjectures qui peuvent être raisonnables. Accuse-t-on les juifs de vanité? Et Platon était-il fou, quand il a ordonné qu'il y aurait dans chaque maison une muraille blanche, sur laquelle seraient écrits les noms de toute la famille. Quoi qu'il en soit, en toutes choses, de deux maux il faut éviter le pire. Vous prétendez qu'il y a de la vanité à faire sa généalogie. Je soutiens qu'il y a un sot orgueil à vouloir se cacher d'où l'on vient. Vain pour

vain, j'aime mieux l'être en connaissant mes parents, dont l'un peut un jour me mettre à mon aise par une succession qu'il me laissera quand j'en serai connu, que de renoncer, par une orgueilleuse fatuité, à des espérances qui pourraient, dans l'avenir, faire ma fortune ou celle de mes descendants.

---

PORTRAIT DE L'ABBÉ DE BRÉMONT DE KEROÛAL



---

---

# PORTRAIT

DE

L'ABBÉ BRÉMONT DE KEROUAL

PRÉSENTÉ LE 23 JANVIER 1731,

A M<sup>me</sup> DE LA VIEUVILLE, MA TANTE A LA MODE DE BRETAGNE,

QUI M'AVAIT DEMANDÉ DES NOUVELLES DE CE PRÊTRE.

---

M. l'abbé de Brémont de Kéroüal, qui est depuis quinze jours à Hautvillers, est un original en espèce, dont j'ai vu bien des copies représentées sur le théâtre, mais jamais en réalité. Il est neveu du précepteur de M. le grand-prieur, et en a été quelquefois le répétiteur, d'où vient qu'il est aujourd'hui son lecteur, avec 2,000 livres de revenu, tant en pensions qu'en bénéfices.

C'est un homme de quarante à quarante-cinq ans, pour lequel le commandeur de Grieu, qui est depuis plusieurs mois le châtelain de cette abbaye, a des attentions qui passent celles d'une dévote pour son directeur. Cet abbé, moliniste à ce qu'on croit, se laisse mitonner par le commandeur avec une complaisance infinie. Il ne peut manger salé, parce qu'un sel trop âcre ne peut sympathiser avec sa poitrine délicate. En effet, il tousse aussi scrupuleusement qu'une abbesse. Il n'ose manger trop chaud, parce que cela empêche de broyer les nourritures.

Il ne mange pas de gibier et il déteste les viandes noires, parce qu'elles sont indigestes et malsaines. Cependant, quand on le presse tendrement de goûter d'une grive, d'un cailleteau, d'un râle de vigne, d'un hallebrand, d'une bécassine, d'un pluvet, d'un rouge-gorge et de toute autre volatile de la petite espèce, il en accepte jusqu'à trois dans un repas.

Ce bêt se lève entre dix et onze heures du matin, mais c'est à cause du froid ; en été, ce sera à cause du chaud ; il se couche entre huit et neuf heures du soir. Il y a du feu dans sa chambre, mais il n'en approche pas, de peur que les parties sulfureuses du feu ne dessèchent ses poumons ; mais il se met de côté, afin que les esprits ignés, allant frapper contre les parois, réfléchissent tièdement sur sa noble prestance. Les fenêtres de son petit appartement sont hermétiquement bouchées, collées, calfeutrées ; stores et contrevents en dehors, volets, rideaux et doubles rideaux en dedans. Il chanterait bien, s'il osait faire cet effort. On lui croit de l'esprit et du talent pour la chaire ; du moins le laisse-t-il soupçonner par le peu de paroles qui lui échappent en conversation.

**HISTOIRE DES DEUX CHAVIGNY.**





---

# HISTOIRE

## DES DEUX CHAVIGNY.

---

Le sieur Chavignart, procureur du roi de Beaune, en Bourgogne, avait augmenté la fortune que son père s'était faite dans le commerce des vins, par l'administration des biens du comte de Chavigny-le-Roi, dernier de cette maison, parent des princes de Rohan et allié à la maison royale. Il laissa à sa mort deux fils de grande espérance sous la tutelle du sieur Vinchon, son beau-frère et leur oncle maternel, qui en prit un soin d'autant plus singulier qu'il n'avait point d'autres héritiers que ses neveux. La fortune du comte de Chavigny était fort dérangée; son esprit le fut encore davantage par la mort prématurée de deux enfants qu'il avait. Notre tuteur, qui en cette qualité en était le premier et le principal créancier, n'eut pas de peine à se faire adjuger la terre de Besvres, qui était le seul bien apparent de son maître, auquel il en laissa la jouissance pour le reste de ses jours. Mais la ressemblance du nom de Chavignart et de Chavigny lui fit former le dessein de substituer ses deux neveux aux deux enfants du comte, ce qu'il crut pouvoir tenter d'autant plus assurément qu'il était en possession des titres de cette maison,

et que la démence du comte de Chavigny ne lui laissait point de contradicteurs.

Il avait dépaysé ses neveux, et ayant à faire faire des obsèques pour les deux jeunes comtes de Chavigny, il commença à réaliser son projet de substitution. Il prit lui-même le deuil et toute sa famille, donnant à entendre que ses deux neveux étaient morts, tandis qu'il les envoyait en pension au collège de Clermont des Jésuites, à Paris, l'aîné, sous le nom du chevalier de Besvres, il en avait effectivement la terre, et le cadet, auquel il avait fait prendre le petit collet, sous le nom de l'abbé de Chavigny.

La mort de M. le comte de Chavigny donna lieu à notre tuteur de mettre la dernière main à son ouvrage ; il donna à entendre que, n'ayant point d'héritiers, il voulait vivre et mourir au service des deux enfants de son maître, pour tâcher de rétablir leurs affaires. C'est ce qu'il fit particulièrement entendre aux jésuites, chez lesquels il faisait élever ses neveux en cette qualité. Préfet particulier, laquais, chambre à feu, robe de soie, enfin rien ne manquait de toutes les petites distinctions qu'on donne au collège aux enfants de la première qualité. Ceux-ci, par leur ouverture d'esprit et par leur application, secondaient parfaitement le dessein de leur oncle. Les Pères, charmés d'avoir deux seigneurs d'un mérite si brillant, ne tardèrent pas d'en faire leur cour à la maison de Rohan.

Le vieux prince de Soubise, ravi de voir revivre son bon cousin et ancien camarade le comte de Chavigny, avec lequel il avait, dit-il, fait ses premières armes, les envoya chercher un jour de congé et les reçut chez lui comme parent. Je crois devoir dire ici, à la décharge de nos deux jeunes gens, qu'ils n'en imposèrent point à ce

prince. Je sais, du chevalier de Besvres lui-même, qu'il n'eut pas occasion de lui mentir : « Et je pense, m'a-t-il dit, que je n'aurais jamais eu le front de répondre affirmativement, s'il nous eût interrogés. » Au contraire, même, le chevalier lui avait dit trois ou quatre fois qu'il leur faisait trop d'honneur et qu'il ne croyait pas avoir celui d'être parents ; ce prince, qui était prévenu et un peu sourd, n'entendit que les mots d'honneur et de parent ; il crut qu'il lui faisait un compliment de remerciement, et, les appelant mes petits cousins, il les fit mettre à table, les félicita du bon rapport que les Pères jésuites lui avaient fait de leur conduite, les exhorta de continuer à bien faire, les assura de son amitié, leur promit sa protection, et enfin les recommanda particulièrement au prince Armand Gaston, son fils, évêque de Strasbourg (1). Il est vrai que, vu le train que prenaient les choses, nos deux prétendus Chavigny crurent ne devoir pas s'opposer à la fortune qui leur souriait. Cela les rendit plus fermes à soutenir le personnage que leur faisait jouer leur oncle, qui leur écrivait de temps en temps, et les venait visiter, avec toutes les apparences de respect qu'un tuteur onérraire doit à des pupilles si élevés.

Le prince de Soubise ne borna point ses bontés aux témoignages de son amitié. Il en parla au roi Louis XIV, et leur prépara la voie de ses bonnes grâces et de ses bienfaits. Le chevalier ayant quitté ses études en 1706, eut l'honneur de saluer Sa Majesté, dont il fut reçu comme ayant celui de lui appartenir ; il en prit depuis congé

---

(1) Cardinal, grand aumônier de France, que le roi Louis XIV appelait son fils. Il en pouvait être quelque chose.

pour se rendre à l'armée de Flandres, et il devait faire sa première campagne. Et, dès l'année suivante, la charge de guidon des gendarmes ayant vaqué, le roi en fixa lui-même le prix, et sans égard à tous ceux qui la demandaient :

— Je la donne, dit ce monarque, à mon petit comte de Chavigny.

Le chevalier répondit comme il le devait à la prédilection de ce grand roi : il se distingua par sa valeur à la tête des gendarmes, à la journée de Marplaquet. Les généraux, autant pour lui faire leur cour que pour lui rendre la justice qui lui était due, ne s'en sont pas tus, et je sais même de M. le maréchal de Montesquiou, à qui j'en parlais longtemps après, qu'il ne pouvait s'empêcher de dire qu'il s'y était bien comporté. La faveur du chevalier de Beuvres en fut augmentée, son frère s'en ressentit, le roi lui donna à la première promotion l'abbaye de Bellefontaine, ordre de saint Benoist, diocèse de La Rochelle. Ce fut la pierre d'achoppement ; elle avait été demandée par l'abbé d'Entragues, qui mourut depuis évêque de Lectoure ; il était appuyé par Madame la princesse de Conty, fille du roi. Cette recommandation n'y put rien ; l'abbé de Chavigny lui fut préféré.

Des grâces si fréquentes firent naître des envieux à nos jeunes aventuriers ; on les examina de plus près, et l'on commença à murmurer quelque chose de la vérité de ce qu'ils étaient. Cela vint aux oreilles du roi, qui dit d'un ton fâché :

— Il suffit que je veuille du bien à quelqu'un pour qu'on cherche à lui nuire.

Leurs ennemis ne se tinrent pas pour défaits par une protection si déclarée. On déterra leur extraction jusqu'aux

meindres circonstances, et l'histoire de leur supposition fut donnée au roi par écrit. Ce monarque, qui se piquait et avec raison d'un discernement plus juste qu'homme de son royaume, donna des ordres au marquis de Torcy, ministre d'Etat, d'éclaircir le fond de cette affaire ; cela ne fut pas difficile, il en découvrit en peu de temps plus qu'on n'en voulait savoir.

La foudre ne part pas plus vite et fait moins de ravages en si peu de temps que l'indignation de ce monarque irrité. Le premier mouvement fut de les faire arrêter pour leur faire faire leur procès, mais la clémence, qui a toujours été la plus forte dans ce cœur magnanime, vint au secours de ces pauvres jeunes gens ; ils reçurent ordre de partir de la cour et de Paris dans vingt-quatre heures.

Ils trouvèrent, en entrant chez eux, le propriétaire de l'hôtel qu'ils avaient loué, aux prises avec le tapissier, le carrossier, l'orfèvre et les autres marchands qui leur avaient fourni les meubles dont ils avaient commencé à garnir leur nouveau ménage ; et leurs domestiques même, qui ne voyaient aucune espérance d'être payés de leurs gages, étaient les premiers à les insulter. La justice, qui vint sur ces entrefaites mettre le scellé sur leurs effets, pour faire un ordre au marc la livre entre tant de créanciers, ne leur laissa aucune facilité de sauver quelque chose de leur naufrage.

La cour retira les bulles de l'abbaye de Bellefontaine, qui fut enfin donnée à M. l'abbé d'Entragues, et la charge de guidon des gendarmes au comte de Pons, qui en garda le prix par-devers lui pour être distribué aux créanciers ; en sorte qu'il ne leur resta aucune ressource. Ils ne faisaient pitié qu'à peu de personnes, et ce peu, suivant l'usage de la cour, n'osait les aider. Ils furent réduits, par

la compassion du propriétaire de leur maison, à accepter de lui, par charité, un grabat au quatrième étage, sur lequel ils se jetèrent, n'ayant pas même de bonnets de nuit. Aussi n'en avaient-ils pas besoin pour dormir ; une révolution si subite et si terrible ne leur permit aucun repos. Ils avisèrent pendant quelques heures à ce qu'ils allaient devenir. Leur résolution fut de se retirer en Hollande, mais ils n'avaient pas le sou et n'osaient se flatter de trouver quelqu'un assez généreux pour leur en prêter, sans qu'ils pussent lui donner la moindre sûreté pour le remboursement.

Entre tous ceux à qui ils avaient affaire, M. Louis de Bar, drapier, sur le coin de la rue Roule au Saint-Esprit, natif d'Épernay en Champagne (il est mort en 1725), leur parut plus touché de leur état que pas un autre. Ils lui devaient considérablement, et même leur dernier compte n'était pas arrêté. Ils l'allèrent trouver, parce qu'ils le crurent généreux. Ils ne furent pas trompés dans leur conjecture. Ils lui exposèrent leur besoin ; il y fut sensible et leur prêta environ deux cents écus, dont ils lui donnèrent une reconnaissance au bas de ce qu'ils lui devaient d'ailleurs pour les marchandises d'habits et de livrées qu'il leur avait précédemment fournies. Ce marchand poussa la générosité encore plus loin ; il leur offrit sa correspondance, et promit de les servir en ami dans tout ce qui pourrait dépendre de lui. Et ils s'en sont bien trouvés, car il recevait les lettres qu'ils lui adressaient pour M. le cardinal de Rohan, pour M. le marquis de Torcy et pour plusieurs autres seigneurs qui conservaient encore pour eux de la bonne volonté dans leur infortune, et leur en faisait exactement tenir la réponse, ou leur mandait le détail de ce qui s'était passé

avec eux, lorsqu'ils ne jugeaient pas à propos de leur répondre. Il m'a paru même que cette éminence n'était pas dans un grand éloignement de leur procurer quelque soulagement, quoiqu'elle disait toujours :

— Ce sont de petits fripons qui m'ont trompé.

Mais en disant cela, le cardinal souriait, et il nous dit un jour, à M. de Bar et à moi :

— Croit-il qu'on lui répondra tant qu'il signera Chavigny ?

Ce qui fit prendre au chevalier, sur le conseil de M. de Bar, le parti de ne plus signer ses lettres que le chevalier de Besvres.

Cependant ces deux jeunes gens étaient bien mal dans leurs affaires, à La Haye; les deux cents écus de M. de Bar n'avaient servi qu'à peine à les y amener et à faire les premiers frais de ce nouvel établissement. Ils se rendirent agréables à quelques membres de cette république, mais ils ne parlèrent point de la servir. Ce leur fut un fanal, du moins, dans leur obscurité. Les étrangers leur firent plus d'avances; on leur offrit la protection de l'électeur de Brandebourg, roi de Prusse. Le généreux refus qu'ils firent de servir cette nouvelle majesté contre le roi leur maître leur ôta toute espérance de pouvoir subsister dans un pays où tout est consacré aux avantages de l'Etat.

Si quelques-uns admirèrent leur vertu, d'autres censurèrent leur fausse délicatesse. Leurs créanciers furent de ce sentiment. Les grâces qu'ils pouvaient espérer étaient la seule hypothèque qu'ils avaient à offrir à ceux qui leur prêtaient. Dès qu'ils y eurent renoncé, leur hôte leur donna congé et se saisit du peu de hardes qu'ils avaient pour ce qui lui était dû.



Ces deux malheureux étrangers furent réduits à cette extrémité de coucher pendant plusieurs jours à la belle étoile, dans le petit bois qui sert de promenade à La Haye. Ils furent quelquefois jusqu'à trois jours sans manger, n'osant en demander et ne voulant rien accepter de ce qu'on leur offrait sous des conditions qu'ils estimaient contraires à leur devoir et à l'honneur.

Telle était leur réduction, quand le maréchal d'Uxelles et l'abbé de Polignac arrivèrent en Hollande pour y traiter de la paix à Sainte-Gertruidenberg. Ils allèrent saluer ces deux plénipotentiaires et leur demandèrent une protection qui leur fut accordée avec plus de plaisir qu'ils n'avaient eu de peine à l'implorer. M. de Polignac fut instruit de leur fidélité, et non content de les faire vivre chez lui, sous prétexte de les employer à différents messages, il fit si bien valoir auprès du roi leur repentir, la pénitence qu'ils faisaient de leur faute, et la grandeur d'âme avec laquelle ils aimaient mieux supporter leur misère que de vivre honorablement par les bienfaits de ses ennemis, que ce grand prince, touché de leur résolution, leur accorda une gratification considérable, qui leur fut exactement payée, jusqu'à ce que la paix ayant été signée à Utrecht (1713) et M. l'abbé étant revenu en France honoré de la pourpre, essaya d'obtenir de Sa Majesté leur rappel et leur rétablissement. Mais le fruit n'était pas encore dans sa saison.

Voici comment il s'y prit :

Cette nouvelle éminence était aux genoux de Louis-le-Grand, qui venait de lui donner la barrette :

— Je suis si content du service que vous venez de me rendre, lui dit le roi en lui serrant les deux mains, qu'il n'est rien que je puisse vous refuser de tout ce que vous

pouvez demander. Faites-le hardiment, monsieur le cardinal, et soyez sûr d'obtenir.

— Votre Majesté me comble de tant de faveurs, lui répondit le cardinal, que sa bonté ne me laisse rien à désirer pour moi. Si j'osais cependant la supplier de m'accorder une grâce, elle serait. . . .

— Vous faites violence à mon inclination, répartit le roi en l'interrompant. Je vous l'accorde par avance; de quoi s'agit-il?

— Mais si je parle, sire, ne vous rétracterez-vous pas? dit le cardinal.

— C'est donc quelque chose de bien difficile, reprit le roi. Soyez sûr, Monsieur le cardinal, de toute mon affection pour vous.

— Je n'ai rien à demander pour moi, sire, dit enfin le cardinal. Votre Majesté a prévenu et surpassé mes désirs; mais permettez que j'embrasse vos genoux, et que je vous supplie de pardonner aux deux Chavigny, qui. . . .

— Oh! ne parlez point de cela, interrompit le monarque. Ce sont de petits fripons qui doivent s'estimer heureux de ce que je ne les ai pas fait punir comme ils le méritaient, et de ce que j'ai bien voulu encore faire pour eux à votre considération.

— Ils s'estimeraient heureux, effectivement, répliqua le cardinal, si Votre Majesté pouvait oublier leur offense; mais permettez-moi, ajouta-t-il, de vous remontrer qu'ils ont plus péché par imprudence que par malice; qu'ils n'ont que la moindre part dans la supposition de leur oncle, qui a abusé de leur jeunesse; au reste, ils ont bien servi Votre Majesté dans toutes les occasions où je les ai employés pour son service. Ils sont pleins de zèle et de respect pour elle. Qu'elle daigne se souvenir de la misère

dans laquelle ils languissent, du généreux refus qu'ils ont fait des présents de ses ennemis, qui les en auraient tirés, s'ils avaient pu préférer quelque chose au pardon que je leur ai fait espérer. Ordonnez de leur sort ce qu'il vous plaira, sire, ils sont prêts d'expier par leur sang le malheur de vous avoir offensé, si la douleur qu'ils en ont ne suffit pas pour mériter votre clémence. Je réponds d'eux, sire, leur fidélité m'est connue, Votre Majesté en est persuadée. Et il faut que des sujets si fidèles soient réduits à de telles extrémités, abandonnés de vos ennemis qui leur tendent les bras, et qu'ils ne veulent pas servir pour l'amour de vous; abandonnés de vous, sire, si vous ne leur pardonnez! Laissez-vous toucher, sire, à mes prières. Si mes services sont agréables à Votre Majesté, comme elle veut bien me le faire entendre, ne me refusez pas. Ce n'est pas le moins que je puisse lui rendre que de lui regagner deux sujets si fidèles.

Le roi était naturellement trop bon pour ne point pardonner. Il le fit, à condition qu'ils ne reviendraient point en France, mais qu'il pourvoierait à leur soulagement. Le cardinal crut avoir beaucoup gagné pour cette fois; il s'en contenta, espérant adoucir le reste dans la suite. Il fut assigné une pension de quatre mille livres pour les deux Chavigny, et le ministre, c'était alors M. Voisin, fit remettre une ordonnance de dix mille livres à M. de Bar pour eux; ce fut moi-même qui l'allai recevoir à Marly, chez M. le marquis de Torcy, qui me fit compter la somme qu'il s'était fait remettre. Et ce fut dans ce temps, ou à peu près, que M. Voisin, devenu chancelier de France, fit faire le paiement de leurs dettes avec la somme qui restait entre les mains du comte de Pons. Il est vrai que ce premier magistrat n'eut point d'égard à la

créance du sieur Vinchon, leur oncle, qui était de vingt-deux ou vingt-quatre mille livres, et que même, il le menaça de le faire jeter dans un cul de basse-fosse, mais il n'en fit rien.

A l'arrivée de ces galions, les deux Chavigny relevèrent leur ménage, dans lequel ils vécurent en bons bourgeois, à La Haye, jusqu'à la mort du roi, que l'un vint à Paris, tandis que l'abbé était resté pour soutenir la maison.

C'est dans cette occasion que je fis connaissance avec le chevalier de Besvres, pour lequel j'avais déjà fait plus d'une démarche. J'avais une extrême envie de le voir sur le rapport qu'on m'avait fait de son esprit, autant que sur ce que je savais de son aventure ; nous fûmes bientôt amis, une espèce de sympathie ayant formé entre nous une liaison assez étroite, qui n'a été interrompue que par mon retour en province. Il passait la plus grande partie de son temps à faire sa cour chez M. le duc d'Orléans, régent, auprès duquel il cherchait quelque protection, et il employait le reste à la littérature. Je lui montrais exactement tout ce que je composais, et même mes plaidoyers qui en valaient à peine. Je soumettais tout à sa censure, et je puis dire que je me suis souvent bien trouvé de ses observations.

J'étais fort en relation dans ce temps-là avec l'abbé de La Mortière, l'abbé Thoreau, l'abbé Millet et quelques autres docteurs de Sorbonne, philosophes dont je suivais la secte. Le chevalier de Besvres était aussi un peu épicurien, nos messieurs le reçurent avec grand plaisir et avouèrent qu'il répandait beaucoup d'agrément dans nos conversations. Pas un de nos docteurs n'eût voulu, pour beaucoup, faire un pas qui lui eût coûté pour augmenter son revenu. Contents de leur sort, ils riaient avec nous de l'agitation frénétique qui animait la plupart de leurs confrères au sujet de la

fameuse constitution *Unigenitus*, qui était alors dans un état de maladie intermittente. Cela ne nous empêchait pas d'en voir de temps en temps de l'un et l'autre parti. Et c'est à cette occasion que je fis la lettre que je donnerai ci-après, et qui fut si fort du goût de notre coterie, que l'on convint de la faire imprimer. Le chevalier de Besvres s'offrit à me donner une correspondance en Hollande. Je rapporterai sa lettre pour faire connaître son style.

### LÉTTRE DE M. LE CHEVALIER DE BESVRES

A M. HUMBERT,

MARCHAND LIBRAIRE, DANS LE KALVESTRÆT, A AMSTERDAM.

De Paris, le 31 octobre 1715.

M. l'avocat Bertin, homme de beaucoup d'esprit, et pour lequel toutes sortes de raisons m'obligent à m'intéresser, m'a témoigné quelque envie d'avoir en Hollande une correspondance dont on pût se prévaloir soit pour faire imprimer tels ouvrages que l'on y enverrait, soit pour faire venir de ce pays-là ce qui s'y imprime de plus curieux. Je n'ai pu, Monsieur, mieux adresser mon avis qu'à vous ; il trouvera dans votre commerce de l'esprit, du goût, de la probité et de l'exactitude : vous trouverez en lui de quoi répondre à l'idée que j'ai commencé de vous donner de son mérite. Aussi, je prétends acquérir sur vous et sur lui une obligation réciproque, et que tous les deux vous m'en teniez compte.

Il vous écrit au long sur la manière dont il veut lier et entretenir sa correspondance avec vous. Elle ne sera pas

plutôt commencée, que vous ferez pour lui tout ce que je me flatte que vous voudriez bien faire à ma recommandation. Pourrais-je vous être bon ici à quelque chose pendant le séjour que j'ai encore à y faire ? Disposez de moi, je ne suis pas moins à votre dévotion que mon frère, qui restera encore quelque temps à La Haye, et je suis encore avec les mêmes sentiments que lui, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

CHAVIGNY-BESVRES.

LETTRE DE M. P. HUMBERT,

MARCHAND LIBRAIRE A AMSTERDAM,

A BERTIN DU ROCHERET, AVOCAT AU PARLEMENT  
DE PARIS.

Monsieur,

Je n'aurais pas manqué de répondre d'abord à l'honneur de votre lettre du 1<sup>er</sup> novembre, si je m'étais trouvé à Amsterdam lorsqu'elle y arriva. Je l'ai retrouvée à mon retour, qui n'est que depuis quelques jours, et depuis j'en ai reçu une seconde du 24. Votre première contenait votre lettre, que vous souhaiteriez que je fisse imprimer. Il y avait aussi le portrait du cardinal, dont vous ne me dites rien. A l'égard de l'impression de la lettre, je ne l'entreprendrais pas volontiers, par des raisons que vous pouvez assez sentir. S'il vous importait cependant qu'elle fût imprimée, il faudrait que vous en prissiez tous les exemplaires.

Il suffit de ces deux lettres pour faire juger de ce qui faisait le sujet de nos occupations, M. de Chavigny et moi. Ce qui se passa entre nous n'eut rien de singulier jusqu'en 1717, que je pris la charge de président de l'élection d'Épernay, ma patrie. J'avais laissé le chevalier de Besvres à Paris, toujours attaché au Palais-Royal, bien résolu de n'en pas lever le siège qu'il ne se fût assuré ce que je me promettais pour lui. Mes idées n'ont pas été déçues, je lus quelques mois après dans les nouvelles publiques que M. de Chavigny avait été nommé par le roi son envoyé à la cour d'Angleterre ; je ne doutai point que ce ne fût mon ami, mais pour en être plus sûr, j'en écrivis à M<sup>me</sup> F. de Bar, qui me fit la réponse suivante :

« A l'égard de M. le chevalier de Besvres, c'est bien lui-même, et avec tous les honneurs et biens qu'il pouvait souhaiter. Pour vous instruire en partie de ce qui lui a procuré cette place, je vous dirai qu'aussitôt que l'abbé du Bois fut nommé du conseil des affaires étrangères, il s'est attaché à lui de façon à ne le point quitter qu'il ne lui ait procuré quelque emploi. Aussi l'abbé l'ayant trouvé homme d'esprit et capable, après un peu de temps en a fait son confident, et de ses affaires les plus secrètes. Il s'est présenté l'affaire d'Angleterre ; aussitôt le chevalier l'a fait ressouvenir des promesses qu'il lui avait faites de ne point échapper la première occasion. Mais pour cela faire il en fallait parler à M. le Régent. Vous savez que leur ancienne affaire avait encore laissé à bien des gens du scrupule pour leur en confier quelqu'une. Et pour cela l'abbé souhaita que ce fût le prince de Rohan qui, le premier, en parlât au Régent et que lui, abbé, appuierait. Cela fut fait un mardi, je ne me souviens pas de la date. Le prince de Rohan commença son discours par ces paroles :

— Monseigneur, j'ai une glace à rompre avec Votre Altesse Royale.

M. le Régent lui répondit :

— Il faudrait qu'elle fût bien difficile si vous, prince de Rohan, n'en veniez pas à bout. Parlez.

» Il lui dit que c'était pour notre chevalier et voulut parler de leur ancienne affaire. Le régent, faisant un geste de la main dit : « Affaire de jeunes gens. » Le discours s'acheva, et il fut conclu qu'il irait en Angleterre.

» Depuis ce jour-là il a eu trois conférences avec M. le Régent, et sa dernière audience fut le mardi qui précéda le jour de son départ, dans la grande galerie, en présence de tous les courtisans, où M. le Régent lui parla environ un quart-d'heure à l'oreille. Et ayant pris son audience de congé, quelque courtisan, ennemi du chevalier, voulut dire à M. le Régent leur ancienne affaire. Le Régent répondit encore : « Affaire de jeunes gens, » et rappela M. de Chavigny.

— Monsieur de Chavigny, encore un mot.

» Le chevalier se rapprocha et M. le Régent lui dit tout haut :

— Servez-moi bien et vous serez content de moi. Je vous conserve une place, et si, à votre retour, il en vaque une meilleure, je vous la garderai. »

» Jugez de la joie de ce pauvre chevalier, à qui M. Couturier lâcha une ordonnance pour aller recevoir dix mille francs en espèces pour faire le voyage, que j'ai vus et tenus, en beaux demi-louis d'or de quinze livres, et de plus deux ordonnances de six mille francs chacune pour ce qui lui était dû du passé, depuis la mort du roi. Ces mêmes six mille francs qu'il s'est imaginé lui être dus, il les a fait partager en deux, savoir : trois mille livres en pension



ordinaire pour M. son frère et les trois autres pour lui. De plus, il lui a été alloué douze cents livres pour frais de voyage.

M. de Chavigny, envoyé extraordinaire à Gènes, fut nommé ministre du roi près la diète de Ratisbonne, par le duc de Bourbon. En avril 1726, il était à Hanovre ; en 1729, à Munich ; en 1730 à Ratisbonne ; en 1731, à Londres ; en 1732, à Hanovre, avec le roi ; il retourne à Londres. Sa maison de campagne, à Winkenham, fut brûlée en 1734, avec ses meubles. Il suivit le roi à Hanovre, en 1735. Alla à Berlin. Revint d'Angleterre en 1736.

---

**LE DOYEN DE CAEN.**



---

## LE DOYEN DE CAEN

---

Ce mariage (1), qui fut consommé aux fêtes de Pentecôte, 1712, me rendit presque à moitié normand. Pour finir en deux mots cet article, il fut heureux, jusqu'à ce qu'un accès de goutte remontée ayant emporté M. Le Courtois, il laissa la plus belle veuve de sa province (1725). Cette alliance s'était faite par l'intrigue de M. Bénédicte Olivier Le Marchand, écuyer, seigneur patron de Feuquerolles, Saint-Louët et Tracy. Il avait été ci-devant avocat au parlement de Paris. Il m'avait pris en amitié. Il m'avait souvent mis de ses parties de plaisir avec M. Cousin, secrétaire du roi, père du procureur-général des requêtes de l'hôtel. Mais, de cadet de Normandie étant devenu seigneur de paroisse par la mort de M. de Saint-Louët, son frère aîné, il quitta le barreau et devint lieutenant des chasses de la capitalnerie de Saint-Germain-en-Laye.

On sait moins l'assassinat de M. l'Espineau, premier commis de M. de Chamillart, que la justification authen-

---

(1) Mariage de Marie de Moëchy. C'était une des plus belles filles de Paris, et qui avait les plus beaux cheveux, d'un blond à éblouir. Elle fut mariée en 1712 à M. Denis Le Courtois, mon oncle, conseiller au présidial et premier échevin de la ville de Caen, en Normandie.

tique que s'en fit faire M. de Feuquerolles par la bouche de Louis XIV lui-même. Je fus son avocat ; il n'en avait point besoin, puisqu'il m'enseignait à l'être.

- Lui et M. Cousin gagnèrent un jour dix mille livres à la loterie. Que faire d'un argent venu de Dieu, et grâce, dont ni l'un ni l'autre n'avaient besoin. Ils le mirent à plaider. Nous travaillions ensemble tous les soirs, alternativement pour l'un et pour l'autre. Nous voulions voir si dame Justice rencontrerait juste dans ses décisions. Nous donnions de la tablature aux juges, car les deux parties les sollicitaient très-vivement. On sait le bruit que fit cette affaire. M. de Ménibus, avocat général au parlement de Rouen, allié ou ami de l'un, s'en mêla aussi sérieusement pour les accommoder, qu'ils s'en éloignaient frauduleusement. Ils allaient tous les jours à son hôtel à un quart-d'heure près l'un de l'autre. Ils portaient ensemble ; mais l'un restait à déjeuner à la Sorbonne, quand l'autre rendait sa visite, que le second rendait assidûment quand le premier était revenu ; et puis, de rire de l'embarras du magistrat. Quelles gorges chaudes ! La machurée fut découverte un beau matin par l'avocat général, qui empêcha M. Cousin de sortir de chez lui :

- Attendez encore un moment, lui dit-il, je veux absolument vous accommoder avec M. de Feuquerolles. Voici son heure à peu près, il ne tardera pas à venir. Vos raisons à tous deux me paraissent plausibles, mais je trouverai peut-être bien à les concilier lorsque vous serez ensemble.

- Ah ! cela ne se peut, lui répondit M. Cousin, car il ne viendra pas que je ne sois sorti.

M. de Ménibus connaissait les gens de son pays ; cette réponse le persuada que le procès en question était con-

certé. M. Cousin en convint ; mais on ne put qu'avec peine gagner M. de Feuquerolles pour en jeter les pièces au feu, parce qu'il n'y avait encore que 6,600 livres de dépensé.

Quelle digression, me direz-vous ? Que fait ceci au doyen de Caen, que vous annoncez ? — Eh ! que cela fait-il à vous-même ? J'écris pour vous, si vous le voulez, mais sûrement pour me satisfaire.

Je ne vis jamais homme si fâché ; il fallut promettre que l'argent de reste serait employé à passer les vacances à Feuquerolles. On s'y rendit. Que dis-je ? on anticipa le temps ; nous y allâmes tous quatre. C'est au fond de la Normandie, à trois quarts de lieue de la mer, peu éloigné du fameux pèlerinage de la Délivrance, où j'eus bien de la peine à faire dire pour quinze sous une messe à l'intention du célébrant.

Nous y trouvâmes M. de Montaney, élu de Caen, et une vieille espèce de prêtre qui avait plus la mine d'un fou que d'un moulin à vent. Si je me sers de l'expression de don Quichotte, c'est que je veux dire qu'il pouvait bien être parmi les ecclésiastiques ce que cet écervelé était entre les chevaliers.

C'était M. Renoux, doyen du Saint-Sépulcre de Caen. Il y a longtemps que vous l'attendez ! On ne perd rien pour attendre. Il se donna à nous pour poète. L'élu, qui le préconisait, nous le donna pour un génie rare. Nous nous en accommodâmes et les primes tous deux pour ce qu'ils étaient. Il était encore en extase de la beauté d'un remerciement qu'il venait de faire à M. des Yveteaux, pour deux melons dont il lui avait fait présent. Il nous en gratifia chacun d'une copie de sa main, datée du 12 août 1712 :

Tes melons, Vauquelin, sont d'un goût très-friand,  
 Et l'on n'en trouve point de tels chez les marchands.  
 Sans eux, à mon dîner, j'aurais fait pauvre chère ;  
 Ainsi grâces, seigneur, ton offrande m'est chère.

Après une pareille recrue, notre compagnie fut augmentée le lendemain de M. le président d'Armaillé, qui commençait apparemment dès lors à viser à M<sup>me</sup> de Feuquerolles. Aussi l'a-t-il épousée depuis.

Nous eûmes de Caen la nouvelle de la mort de M<sup>me</sup> de Franquetot, religieuse de la Trinité. C'était la tante de M. le marquis de Coigny, lieutenant-général des armées. Le bon chanoine en fit des lamentations dont nous ne cessâmes d'être interrompus que par le coucher. Mais le traître ne nous voulait pas tant de bien que de nous laisser dormir. Il nous réveilla à la pointe du jour par cette épitaphe, datée du 14 août 1712 :

La Franquetot n'est plus vivante dans l'abbaye ;  
 Allant chercher des eaux, elle a trouvé la mort.  
 En sainte ayant quitté de ce monde la baie,  
 Le ciel est, pour certain, son asile et son port.

Qui n'aurait cru que nous n'en dussions être quittes pour ces deux misérables quatrains. Point du tout. La sottise complaisance que j'eus pour M<sup>me</sup> de Tracy, d'encenser toutes les impertinences de ce vieux fou, m'en attira quatre autres, avec une lettre qu'il m'envoya dès qu'il fut de retour à Caen. Il me demandait l'honneur de ma protection pour le Parnasse de Paris, et me faisait celui de me prendre pour son introducteur auprès de nos grands poètes. Cette chanson qu'il m'envoyait, sur l'air : *Pour passer doucement la vie*, était le chef-d'œuvre que je devais présenter à ces éminents personnages :

A-t-on jamais vu dans la guerre  
Faire ce qu'a fait de Villars,  
Mettre des millions par terre  
Et d'Hollandais, et de housards.

Oui, sans mentir, le prince Eugène  
Ne s'attendait pas à cela ;  
Il croyait bien aller sans peine  
Dans tout l'Artois et par-delà.

Cependant ce grand capitaine  
S'est fort trompé dans son calcul,  
Au lieu d'avancer dans la plaine,  
Il n'a rien fait en bon consul.

Aussi qu'il quitte la discorde,  
Qu'il veuille et qu'il cherche la paix,  
Et que Louis, bien il aborde,  
Il la donnera pour jamais.

Cet envoi me fit appréhender qu'il ne m'en accablât à mon retour à Paris. Pour en arrêter le cours, j'y répondis par la lettre suivante, que je lui ai adressée sous mon premier nom qu'il ne connaissait pas, avec ce rondeau.

La lettre était dans son goût.

« Je vous envoie, Monsieur, ci-inclus, la copie d'un rondeau que j'aurais trouvé bon, s'il n'eût pas été fait contre une chanson que vous laissâtes échapper il y a quelques jours sur la victoire de Denain. Je ne pus souffrir la suffisance de l'auteur, qui est un nouveau sevré du sacré vallon, qui dit avec assez d'indiscrétion que vos vers valaient d'autant moins la peine d'être corrigés, qu'ils étaient inintelligibles.

» Sans avoir l'honneur d'être connu de vous, ni trop celui de vous connaître, je pris le parti du Parnasse en



prenant le vôtre, et je fis entendre à ce jeune railleur que j'étais indigné de ce qu'en mauvais plaisant il osait attaquer une muse depuis longtemps accoutumée à louer Hippocrène, lui qui se sent encore de l'entrefession qu'il eut la première fois qu'il monta Pégase.

» Je me contentai de cela pour la première fois, bien résolu cependant de n'en demeurer pas là. Mais comme je suis renfermé dans le labyrinthe étroit de mon esprit, je vous prie de m'aider pour en sortir. Vos lumières seront pour moi le fil d'Ariane. J'attends, en fidèle soldat, le signal du combat; parlez, vous me verrez courir dans la lice, et, comme un hardi champion, prêter le collet à vos plus obstinés adversaires.

» Je me flatte d'une certaine et entière victoire, pourvu que vous ne retiriez pas le bras, qui, comme je l'espère, fortifiera ma muse. Tout autre que vous, Monsieur, pourrait s'étonner de ce que je vous demande votre appui, sans avoir jamais eu aucune relation avec vous; mais vous êtes trop favorisé d'Apollon et trop instruit du commerce du Parnasse, pour ne point ignorer que, comme les armes seules faisaient les connaissances des paladins, la poésie fait les amis dans les champs helléniens, où peu de gens ont la permission de vous suivre. Je suis donc poète précisément pour vous servir, et, qui pis est, avec tout l'enthousiasme possible, Monsieur, de votre faconde muse, le très-humble serviteur. »

#### RONDEAU.

De mauvais vers, enfants de la prétrise,  
Qui sur nos quais ne seraient pas de mise,  
Faits en dépit du bon sens révolté,  
Contre l'auteur, malgré sa dignité,

De nos quartiers animent la sottise.  
Il n'est badaud qui ne s'en scandalise,  
Et chacun dit, presque avant qu'on les lise,  
Qu'il a déjà trop longtemps écouté  
De mauvais vers.

En bon chrétien, pour moi, quoi qu'on en dise,  
Je pris d'abord le parti de l'Eglise ;  
Je voulus taire un prêtre maltraité.  
Mais, par malheur, il met par ajouté  
Son nom au bas : il craint qu'on ne déguise  
De mauvais vers.

Je revins de Normandie en Champagne, pour les ven-  
danges ; oncques depuis n'ai entendu parler du bon doyen.



**PRÉSENTATION A MADAME LA DUCHESSE D'ORLÉANS**



---

---

# PRÉSENTATION

A MADAME LA DUCHESSE D'ORLÉANS,

PREMIÈRE PRINCESSE DU SANG<sup>1</sup>,

PROTECTRICE DE L'ORDRE SOCIAL DE L'AIMABLE COMMERCE,

ÉTABLI A VERDUN EN 1794.

---

Je n'avais jamais connu Madame la duchesse d'Orléans que comme un magistrat de province qui, par le droit de sa charge, a celui d'ennuyer les princes d'un fade compliment sur leur passage. Je crus avoir trouvé dans ses yeux, dans ses réponses, ce certain je ne sais quoi qui frappe et touche assez notre présomption pour nous faire croire qu'il peut y avoir quelque sympathie, malgré l'éloignement et la différence des conditions et de l'état des hommes, et, malheureusement pour moi, mon amour-propre n'avait que trop bien deviné.

Toute mon assurance pourtant ne me permit pas de brusquer le dessein que je pris dès lors de m'attacher à cette princesse sans auparavant sonder le gué. J'étudiai

---

(1) Fille de Louis Guillaume, prince de Bade, général des armées de l'Empire, et de la duchesse Françoise-Sibylle-Auguste de Saxe-Luxembourg, née à Rastadt, le 10 novembre 1704.

par moi-même ou par mes correspondances la situation et le goût de son esprit, et ce n'est que sur ce que m'en avait dit M. de Couvrel, qui a été gouverneur de M. le grand-prieur d'Orléans, que j'avais hasardé d'envoyer mes vers, quelque hardis qu'ils fussent, à Madame la duchesse d'Orléans.

Le succès qu'ils eurent et le compte que m'en rendit M. Le Tellier, l'un des officiers de la maison, que j'avais mis sur les ailes pour en observer les mouvements, m'engagea à lui envoyer mon remerciement, que j'accompagnai d'une lettre par laquelle, après lui avoir exposé le dessein que j'avais de m'attacher inviolablement à Son Altesse Royale, j'osai lui marquer que, pour arrhes du traité que je ferais avec elle, si elle le voulait, je lui porterais moi-même un livre de maximes politiques auquel je travaillais depuis quelque temps pour l'éducation de Monseigneur le duc de Chartres, son fils. Que si cette tentative lui était agréable, je ne pouvais pas ma témérité jusqu'à exiger qu'elle m'en donnât une permission expresse, et que j'étais homme à me contenter de son silence accompagné d'un souris, que Son Altesse Royale pourrait me faire tenir par les aimables procureuses qui avaient bien voulu prononcer mon nom devant elle et lui lire mes vers.

De quelque façon que la princesse ait pris cette témérité, je crus, sur ce qui s'était passé, devoir considérer son silence comme une approbation tacite, et je résolus d'aller en personne lui rendre mon premier hommage. Je travaillai nuit et jour à mon livre de la *Science des Princes*, et à mettre mes *Maximes* en état de lui être présentées avant ses couches.

Il ne me restait plus qu'un petit embarras, qui était de savoir par qui je pourrais me faire introduire, lorsque je reçus les patentes de chevalier de l'ordre social, datées du

1<sup>er</sup> juin 1726. Je crus l'obstacle levé, et que la croix de l'ordre de Madame la duchesse d'Orléans me donnerait assez d'accès auprès d'elle. Ce qui fit que je ne me mis pas en peine de chercher des recommandations, et que je répondis à un de mes amis, que puisque j'avais à parler à une dame, je ne voulais que des recommandations femelles, et que si je ne trouvais pas M<sup>me</sup> de Cangé, première femme de chambre de la princesse, et dont elle possédait l'oreille, j'irais de but en blanc gratter à la porte de son appartement.

Je n'eus que trop de pressentiments du malheur qui me menaçait dans ce fatal voyage. Si j'avais voulu les écouter ! Comme je n'ai jamais cru aux superstitions, encore moins aux esprits, je suivis mon idée. J'avais une douleur de dents le vendredi 26 juillet, que je partis. J'arrivai le dimanche de fort bonne heure à l'hôtel de Châteaueux, et je descendis à Paris avec une fluxion épouvantable sur le visage, ce qui m'obligea d'y rester deux jours. Je profitai pourtant de ce contre-temps pour me faire porter chez M<sup>lle</sup> Blanche, mon ancienne amie, qui avait été première femme de chambre et favorite de feu Madame.

Elle me donna une lettre pour M. le baron de Vinx, qui avait été premier écuyer de cette princesse, dont il était allié, et qui occupait le même poste auprès de sa bru. Je partis le lendemain mardi avec M. le président Duret pour Versailles, où nous arrivâmes à dix heures du matin. J'allai droit chez Madame la duchesse d'Orléans, où j'appris d'un valet de pied que le baron de Vinx était malade, et, pendant que je m'informais de son logis, parut à la porte de l'antichambre une belle et gracieuse dame qu'on me dit être sa fille. Je m'approchai d'elle, lui dis le sujet de ma venue, et que je croyais que je ne risquais rien de lui remettre la lettre dont j'étais porteur, parce que j'en étais le sujet. Elle eut



assez de peine à la lire, parce qu'elle avait les yeux gros et qu'elle sortait du lit, n'ayant qu'une petite robe de chambre de toile. Cependant il me parut d'abord que j'étais en pays de connaissance, parce qu'elle me dit d'un air badin :

— Nous ne donnons pas audience si tôt. Je vous conseille de vous aller promener pendant une heure jusqu'au lever de Madame, et vous me reviendrez trouver ici.

Et sur ce que je lui répondis que je n'avais rien de mieux à faire que d'attendre l'effet de sa promesse, elle me quitta en me disant :

— Ne vous impatientez donc pas.

Je restai avec mon honnête valet de pied qui, pour répondre de son mieux à la manière obligeante avec laquelle il avait vu qu'on me recevait, m'offrit un siège, puis un peigne pour raccommoder la vaste circonférence de la perruque qui m'enveloppait presque autant que le manteau que m'avait prêté mon parent le maître des requêtes. Je payai ses services de quelques prises de tabac, et j'appris dans la conversation, que la fille de M. le baron de Vinx était l'épouse de M. de Cangé (1).

---

(1) M. de Cangé, secrétaire des commandements de M. le duc d'Orléans, était fils de M. Imbert, apothicaire de la maison. On eut lieu d'être surpris que M. de Vinx, homme de qualité, donnât sa fille en mariage à un homme d'aussi bas étage. Cela donna lieu à la chanson :

Mon fils l'apothicaire  
A bien changé d'état ;  
On l'a fait secrétaire  
Pour aller à Rastadt,  
Signer le mariage  
De ce prince accompli,  
Si prudent et si sage  
Que de prendre il n'osât  
Une femme à Paris.

Ce nom me frappa. Je me ressouvins que M. Denizet m'avait dit que je serais reçu comme je le voudrais, si je pouvais avoir M<sup>me</sup> de Cangé dans ma manche. Je souhaitais de la revoir. Je ne l'attendis pas; elle reparut, c'était pour me faire entrer dans l'antichambre. Elle avait au moins autant d'envie de savoir qui j'étais, que j'en avais de le lui apprendre. C'est ce que je compris de ses ris gracieux et de l'attention qu'elle avait d'examiner ma figure.

Je lui dis qu'elle pourrait me faire accorder mon audience avec d'autant moins de répugnance, que je ne demandais rien, et que tout pédantesque que lui paraissait mon accoutrement, elle n'en devait rien appréhender de trop sérieux pour la princesse, qui était la mienne aussi.

Après cette déclaration, nos entretiens devinrent plus aisés. Je dis nos entretiens, car elle fit bien dix ou douze voyages de la chambre de la princesse vers moi pour me faire à différentes reprises cinquante mille questions sur ma charge, mes réflexions, mes lettres, mes maximes, mes vues, mes prétentions, etc. Comme je n'avais point à douter que ces interrogations ne vinssent de plus haut, j'y répondis avec une liberté et un enjouement semblables à ceux de cette agréable messagère.

Cela servit, je pense, à remplir une partie de l'heure que la princesse mit à se lever et à s'habiller. Sa bonne humeur me fit hasarder de lui dire que je n'étais pas sur la cérémonie; qu'il n'était pas nécessaire que la princesse s'habillât entièrement pour me permettre de lui faire ma révérence, et que je serais trop heureux d'être reçu à sa toilette avant qu'il y eût beaucoup de courtisans autour d'elle, d'autant plus que la honte et la timidité étaient le partage de nous autres moutons de Champagne.

Elle rentra dans la chambre de la princesse en éclatant

de rire, et comme je m'imagine qu'on cherchait à y concilier mes écrits, mes démarches, ma figure et mes réponses, cette saillie n'y fut pas oubliée.

Il était un peu plus de onze heures, lorsque M<sup>me</sup> de Cangé, mais d'un air plus sérieux, me vint prendre. Je trouvai Madame la duchesse d'Orléans à sa toilette, comme je l'aurais souhaité. Elle se leva d'abord pour me recevoir ; je lui fis mon compliment bon ou mauvais, il n'importe. Je lui présentai mon livre proprement relié, qu'elle reçut avec cet air de bonté si naturel.

Elle me répondit qu'elle me remerciait, qu'elle recevait mon présent avec plaisir, mais que de la manière dont on lui en avait parlé, il méritait d'être examiné avec plus de loisir.

— Y a-t-il, Monsieur, quelque chose pour votre service ?

— Rien, madame, lui répondis-je, je n'ai besoin de rien ; le zèle le plus respectueux m'amène aux pieds de Votre Altesse Royale (1), pour la supplier de continuer à ses chevaliers la glorieuse protection dont elle les a toujours favorisés, et pour lui demander en mon particulier de lui faire quelquefois ma cour.

La princesse, se levant à demi une seconde fois, voulut bien me faire entendre qu'elle repartait lundi pour Paris, qu'on m'y verrait et que j'y serais moins gêné.

---

(1) Depuis la chute du ministère de M. le duc de Bourbon, le bruit s'était répandu qu'on allait rétablir la maison de M. le duc d'Orléans sur le pied de celle de feu M. le régent, et que le roi lui déférerait le titre d'Altesse Royale, en rétablissant pour lui la charge de colonel-général de l'infanterie française. J'avais demandé dans nos conversations, à M<sup>me</sup> de Cangé, s'il m'était permis de donner cette qualité à la princesse, et elle m'avait dit que je ferais comme je voudrais ; qu'en tous cas, il n'y aurait pas grand mal ; pourquoi je la traitais d'Altesse Royale, comme j'avais toujours fait par mes lettres.

— Gêné, lui répliquai-je, fallût-il pour mériter cet honneur passer par le purgatoire de saint Patrice.

Une inclination dont il lui plut me gratifier en riant, termina la conversation. Je me retirai à quatre pas d'elle, où je restai environ un quart-d'heure avec le reste de sa cour, qui grossissait à tous moments. Je devinai la cause du sourire de la princesse et du terme de gêné. C'était un tour de M<sup>me</sup> de Cangé, qui lui avait fait remarquer que j'avais la joue encore un peu enflée de ma fluxion, et que j'avais eu soin de la couvrir de la vaste perruque qui m'entourait, car nous en avions badiné auparavant dans l'antichambre.

Je fus reconduit en sortant par une vingtaine d'officiers, courtisans et petits maîtres, qui, curieux de mon équipage et frappés du nœud de ruban bleu et argent qui était attaché à ma boutonnière pour y suspendre la médaille d'or de l'ordre, venaient à tour de rôle et à la file me demander l'un après l'autre si on pourrait savoir de quel ordre j'étais.

— De celui de madame la duchesse d'Orléans, leur répondis-je d'un grand sérieux, après quoi ils me quittaient avec une grande révérence.

Il y en eut pourtant un qui en voulut savoir davantage, et qui me demanda encore ce que c'était que cet ordre !

— Je m'étonne, Monsieur, lui répondis-je, que vous le puissiez ignorer dans la cour où nous sommes. Mais pour satisfaire votre curiosité, en deux mots, vous saurez, Monsieur, que nous sommes cent qui nous sommes entièrement dévoués au service de madame la duchesse d'Orléans, notre protectrice. Il y quatre-vingts officiers qui sont toujours prêts à tirer l'épée au premier ordre qu'elle en donnera, et nous sommes vingt gens d'église ou de robe, qui nous occupons à la divertir de notre plume

jusqu'à ce que nous puissions l'employer à quelque chose de plus sérieux.

— C'est-à-dire, Monsieur, reprit-il, que les uns se battront pendant que vous plaidez pour elle.

— Oui, Monsieur, lui répondis-je d'un air brusque, et en toutes juridictions.

Je revins, le même jour au soir, coucher à Sèvres, chez M. Darboulin, et le lendemain à Maugarny, dans la belle maison de M. Barillon, où je goûtais dans une entière sécurité, avec le bon air que j'y respirais, celui de ma bonne fortune et de mes idées, qui n'étaient pas tout-à-fait chimériques, puisque j'étais parvenu pour la première fois à faire approuver mes témérités avec plus d'avantage que je n'avais pu raisonnablement m'en promettre. Mais je n'avais pas à ce coup deviné les secrets de la Providence.

**Mes projets confondus, mes desseins avortés  
Montrent bien que sans elle ils étaient concertés.**

Ces deux vers, que je me vole, me conviennent beaucoup mieux qu'à tous ceux pour qui je les ai faits.

J'appris, dès le dimanche 4 août, que Madame la duchesse d'Orléans était revenue à Paris. Elle était partie le matin de Versailles quoiqu'elle eût la fièvre, et ce par complaisance pour son Altesse Royale, madame sa belle-mère, qui craignait de la garder, si elle y fût restée pour faire ses couches, pendant le voyage du roi, qui était indiqué à la fin du mois pour Fontainebleau. Elle commença à se trouver mal dès la petite maison de M. Bontemps, où on fut obligé de la descendre de voiture. Le duc de Gesvres (1),

---

(1) François-Joachim-Bernard Potier, duc de Gesvres, que Marianne-Emélie Mascran, sa femme, fit assigner en 1718, pour cause d'impuissance.

---

qui la vit en passant, voulut comme malgré elle retourner à Versailles, pour l'y faire revenir. Mais son Altesse Royale fit répondre à ce jeune seigneur qu'elle était fâchée de son indisposition, mais que, puisqu'elle était en chemin, le plus fort était fait.

On remit cette jeune princesse dans son carrosse. Eh bon Dieu ! quel équipage pour une femme de ce rang, et en cet état ! Si c'eût été celle d'un simple bourgeois de Paris, on l'eût ramenée dans une litière. On fut encore obligé de la descendre à Sèvres, sans qu'on eût pris la moindre précaution. La première princesse du sang de France n'y trouva pas un bouillon. Enfin, on continua le voyage, pendant lequel elle ne cessait de dire : eh ! mon Dieu, n'arriverons-nous jamais à Paris ?

Il fallait marcher doucement à cause de sa grossesse, elle était au commencement de son neuvième mois. Il fallait aller vite pour satisfaire son impatience. Elle arriva demi-morte à Paris ; les médecins achevèrent le reste. Elle mourut après être accouchée d'une princesse, le mercredi 7 août 1726 (1), âgée de 21 ans 8 mois 28 jours, emportant avec elle les regrets de tout le royaume, dont les pleurs font mieux son éloge que tout ce qu'on en pourrait dire.

J'avais presque toujours été au Palais-Royal, pendant sa maladie. Je ne pus plus y retourner jusqu'au dimanche 11 août, que j'y fus entraîné par M. de Fleury-Montmarin, gentilhomme de mes alliés, qui me força de l'introduire dans les appartements pour y voir la pompe funèbre que

---

(1) Le gazetier de France se trompe en marquant la mort de cette princesse le 8 août.

je ne redoutais que trop. J'eus pour lui cette cruelle complaisance; j'y allai à la messe pour rendre mes derniers devoirs à cette auguste princesse. J'y aperçus M<sup>me</sup> de Cangé, je la joignis après le service. A peine ai-je pu prononcer le mot de Madame. Je ne lui en pus dire davantage. Elle fondait en larmes en jetant les yeux tantôt sur les miens, qui étaient baignés de pleurs, et tantôt sur le corps qui était devant nous, avec le cœur déjà embaumé.

Je la quittai en lui disant adieu, sans lui pouvoir rien dire de plus, et je ne revins à mon hôtel que pour monter à cheval et retourner chez moi, y maudire la funeste pensée qui m'a fait entreprendre le dessein de connaître et d'être connu de la meilleure princesse du monde.

---

**TRIOLETS SUR LE VIN D'AY.**





---

---

# TRIOLETS

## SUR LE VIN D'AY<sup>1</sup>.

---

Cette poésie badine était fort en vogue dans la guerre civile de Paris, sous la minorité du grand roi. Le plus estimé des triolets fut celui de M. le marquis de Montpéau.

Le premier jour du mois de mai  
Fut le plus heureux de ma vie.  
Le beau dessein que je formai !  
Le premier jour du mois de mai,  
Je vous vis et je vous aimai ;  
Si ce dessein vous plaît, Sylvie,  
Le premier jour du mois de mai  
Fut le plus heureux de ma vie.

---

(1) Cette lettre et les triolets suivants sont imprimés avec des remarques dans le *Mercur de Paris*, du mois de janvier 1728. Bertin du Rocheret, l'auteur de ce badinage, les envoya lui-même à son ami, le chevalier de La Roque, directeur du *Mercur de France*.  
(Note de l'éditeur.)

Antoine de La Roque, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien gendarme de la garde du roi, de l'Académie de Marseille, homme de belle littérature et d'une conversation charmante, convive agréable, aimable figure, physionomie prévenante, avait eu la jambe emportée d'un coup de canon. Mort à Paris, le 3 octobre 1744, à l'âge de 72 ans. Oncle de la belle D<sup>lle</sup> Marie-Anne de Gobert.

(Note de Bertin du Rocheret.)

M. de Sénecé, gentilhomme bourguignon, s'est avisé de les renouveler en 1727, à l'âge de 82 ans. Il en a fait de forts plaisants sur les douze mois de l'année, imprimés dans le *Mercur de Paris*, de la même année. Ces journaux et la lettre suivante instruiront assez du sujet des miens.

LE MAIRE D'AY,

A M. MOREAU, COMMIS AU *Mercur*, VIS-A-VIS LA COMÉDIE  
FRANÇAISE, A PARIS.

D'AY, le 10<sup>e</sup> jour de l'an 1728.

Messieurs les auteurs du *Mercur*,

Je vois par vos derniers journaux qu'il s'est élevé quelque rumeur à l'occasion de la république à la tête de laquelle j'ai l'honneur d'être, pour un an seulement, à la vérité; mais telles sont les constitutions de notre Sénat, qu'il n'est ni moins grave que celui de Venise, ni moins superbe que celui de Gênes. Leurs Etats sont peut-être plus étendus, mais nous avons l'avantage d'exercer une domination plus souveraine sur un nombre infini de sujets, puisque nous ne connaissons de schismatiques dans tout l'Univers que les mahométans.

J'ai délivré des commissions à nos athlètes pour prendre à gauche (1); mais je me suis réservé l'entière conquête

---

(1) *A gauche, c'est le chemin de Dreux*, proverbe qui a été objecté par raillerie à une dame de Dreux, qui demandait où était situé le vignoble d'AY, vanté par M. de Sénecé. Cela a donné lieu à cette dame de demander au sieur Roger, d'AY, procureur au Châtelet de Paris, qui avait levé ce lièvre, l'origine du proverbe de quatre-vingt dix-neuf moutons et un Champenois. *Mercur* d'octobre 1727 et suivants.

de M. de Sécécé, que je tâcherai de nous acquérir par toutes sortes de voies droites, tant il paraît avantageux à notre conseil d'avoir un homme de son mérite, qui puisse dignement remplacer feu M. de Saint-Evremont (1). Je lui envoie à cet effet le formulaire de la prestation de serment que nous exigeons de nos vassaux pour l'engager à ne pas mettre notre vin en concurrence et encore moins en second avec pas un autre, ainsi que nous croyons l'avoir lu dans certaine réponse imprimée dans votre journal d'octobre 1727. Je vous prie, messieurs, de vouloir bien lui faire savoir par la même commodité, et que nous tiendrons à honneur de publier, la haute estime que nous faisons de sa personne.

## A MONSIEUR DE SÉCÉCÉ.

Qu'ils sont jolis, vos triolets,  
J'en félicite votre muse ;  
Plus je les lis, plus je m'y plais.  
Qu'ils sont jolis vos triolets !

---

(1) M. de Saint-Evremont, dans sa lettre au comte d'Olonne, lui conseille l'usage du vin d'Ay. Le Pape Léon X, lui dit-il, Charles-Quint, François I<sup>er</sup> et Henri VIII, roi d'Angleterre, voulurent toujours user du vin d'Ay comme le plus excellent et le plus épuré de toute senteur de terroir. Ils avaient tous leur propre maison dans Ay ou proche Ay, pour y faire plus curieusement leur provision.

Le pape Urbain II le préférait à tous les vins du monde. C'était Eudes de Châtillon-sur-Marne, fils de Gaucher de Châtillon, seigneur de Lagery, et d'Isabelle, sa femme. Il fut religieux de Cluny, cardinal évêque d'Ostie, élu pape en 1088, tint plusieurs conciles en France, 1078, et mourut à Rome le 29 juillet 1099. (Pont. XII.)

L'empereur Sigismond, de la maison de Luxembourg, venant en France en 1410, voulut passer par Ay pour goûter le vin du crû sur les lieux et dans la ville même.

Le roi Charles IX avait un vendangeoir à lui, en propre, dans Ay.

Sénece, renouvez-les ;  
Tout le beau sexe s'en amuse.  
Qu'ils sont jolis vos triolets,  
J'en félicite votre muse.

Votre discours est bien sensé  
Pas un endroit qui le dérange.  
Du reste, amusant Sénece,  
Votre discours est bien sensé :  
Mais vous n'avez pas bien pensé  
A l'honneur de notre vendange.  
Votre discours est bien sensé,  
Pas un endroit qui le dérange.

Ay produit les meilleurs vins (1),  
J'en prends à témoin tout le monde.  
Mais vous préférez ceux de Reims,  
Ay produit les meilleurs vins ;  
Ce sont les premiers, les plus fins,  
Et Saint-Evremont me seconde :  
Ay produit les meilleurs vins,  
J'en prends à témoins tout le monde.

---

(1) Le célèbre Boileau Despréaux, dans le 107<sup>e</sup> vers de sa troisième satire, dit : qu'on croit que le vin de Champagne (Ay) doit sa première réputation à MM. Colbert et Le Tellier, ministres d'Etat, qui possédaient de grands vignobles dans la province de Champagne. Mais il n'était pas bien informé, selon la note précédente ; s'il a entendu parler du vin de Reims ou de la montagne, ces deux familles n'y étaient assurément pas gros vigneron. Il pouvait parler de MM. Cauchon et Brulart de Sillery. S'il a voulu parler du vin d'Ay ou de la rivière, son erreur est grande, puisque MM. Le Tellier et Colbert n'y ont jamais possédé un cep de vigne.

Vous en parleriez autrement,  
Si vous en aviez deux bouteilles ;  
Je vous les offre. Assurément  
Vous en parleriez autrement.  
Pour porter votre jugement,  
Confrontez le jus des deux treilles.  
Vous en parleriez autrement,  
Si vous en aviez deux bouteilles.

Charles-Quint (1) s'y connaissait bien,  
Il en faisait la différence ;  
Et mieux que son maître Adrien (2)  
Charles-Quint s'y connaissait bien.  
Pour en boire il ne tint à rien  
Qu'il ne vint demeurer en France.  
Charles-Quint s'y connaissait bien,  
Il en savait la différence.

Pour qu'on ne le pût mélanger,  
Et que sa table fût complète,  
Lui-même faisait vendanger  
Pour qu'on ne le pût mélanger.

---

(1) En 1544, Charles-Quint était campé à Avenay et le quartier de cet empereur était à Charlefontaine, au bord du bois, entre Ay et Avenay. Charles, duc d'Orléans, fils et général de François I<sup>er</sup>, était campé à Jâlons, et laissa brûler la ville d'Epernay, à l'instigation de la duchesse d'Etampes, maîtresse du roi son père.

(2) Adrien Boyens, fils du faiseur de barques d'Etrusen, en Hollande, fut, en 1507, précepteur de Charles-Quint, qui l'éleva jusques à la papauté, en 1521. Les Romains le méprisèrent pour sa grossièreté et sa lésine, qui leur paraissent d'autant plus insupportables qu'il succédait à Léon X, le plus magnifique prince de son temps. Il mourut en 1528. - *Fu ecclesiastico ultimo*, disait le cardinal Pala. vicini, *Pontifice in verita mediocre*, - Adrien VI.

Léon craignant même danger (1),  
 D'un pressoir d'Ay fit emplète,  
 Pour qu'on ne le pût mélanger  
 Et que sa table fût complète.

Notre bon roi le grand Henri (2)  
 En régalaît sa belle hôtesse,  
 Quand il couchait à Damery.  
 Notre bon roi le grand Henri,

(1) C'est le même Léon X dont on vient de parler, de la maison de Médicis, dont la dépense de la table était excessive.

(2) Pendant le siège d'Épernay, qui commença le 24 juillet 1592, l'armée du roi Henri IV était campée à Chouilly. Ce prince allait souvent à Damery rendre visite à la présidente du Puy, qui y demeurait dans son vendangeoir. C'était Anne Duedey, femme d'Oudart du Puy, président de l'élection d'Épernay, que ce monarque appelait ordinairement sa belle hôtesse. Un jour qu'il en revenait au petit galop, le vent fit sauter son chapeau en abordant la chaussée du faubourg d'Igny. Le maréchal de Biron le releva et le mit en badinant sur sa tête. Le panache blanc dont il était orné le fit remarquer au nommé Petit, maître d'artillerie de la ville, qui, visant au panache blanc, dit à ses camarades : « Au Béarnais ! » En effet, ayant braqué son canon, appelé le *Chien d'Orléans*, il fit sauter la tête au maréchal, le 4 août 1592. Le roi, qui en était tout proche, n'en fut point effrayé, mais il demeura quelques jours sans pouvoir se consoler de la mort du maréchal, qu'il appelait son père nourricier.

Ce Petit est l'ancêtre du vieux potier d'étain, qui vivait encore à Épernay vers l'an 1710. M. de Villelain, président de l'élection de Laon, est issu de cet Oudart du Puy.

Je me souviens que feu M. Bertin, mon grand-père, me menaçait souvent du chien d'Orléans, qui avait dévoré le maréchal, et que ce chien était dans les lieux secrets de sa maison, à la porte Lucas. En effet, on y avait jeté ce canon, lorsqu'on enleva l'artillerie d'Épernay, par ordre de Louis XIV, pour la transporter à Reims.

Cette famille de Petit est issue de Salomon et de Salomin Petit, juifs à Épernay, y demeurant rue de la Julverie, dont les descendants eurent le droit d'ouvrir leur maison dans la rue Porte-Lucas, lorsqu'ils se firent baptiser.

La ville se rendit le 11 d'août suivant, après dix-sept jours de siège.

C'était là son vin favori,  
Et son pain celui de Gonesse.  
Notre bon roi le grand Henri  
En régala sa belle hôtesse.

---





**VOYAGE EN LORRAINE ET EN FLANDRE.**



---

---

# VOYAGE

EN LORRAINE ET EN FLANDRE.

---

A MADAME BERTIN DE FAY,

CONSEILLÈRE AU PARLEMENT DE METZ.

Il faut avouer, madame, que la justice n'est pas si essentiellement du domaine des dames que la beauté. Qui diable a jamais pu accuser de paresse un homme qui, depuis six mois, a fait six cents lieues. Cependant, comme le pouvoir des charmes est un peu tyrannique, j'aime mieux accepter toutes les conditions que vous me prescrivez que de chicaner sur une accusation qu'il ne tiendrait qu'à vous de rendre plus grave, car vous n'y allez pas de main morte. Oubli total d'abord; je le nie. Manque de parole; j'en conviens à moitié. Mort, ou sensé l'être, c'est-à-dire qui ne peut donner un signe de vie. Par bonheur que vous avez la charité d'ajouter que ce ne sont que des accès de paresse qui me tiennent de temps en temps. En vérité, ma chère cousine, ma plus forte passion serait celle de vous prouver quelque bon *intervale*.

Commençons par la première condition de paix. Vous demandez la relation de mon voyage : vous aurez tout sujet de vous repentir de l'avoir exigée.

Je suis parti le mardi 9 mai dernier, ayant encore la fièvre. Je me suis lassé de la mitonner en chambre. Je lui ai fait prendre l'air et l'ai portée à Châlons, chez mon ami M. de Rapsécourt (1), avec lequel je suis monté en chaise le lendemain pour aller nous embourber auprès de Sainte-Menehould. Je ne vous ments pas, car j'ai laissé la fièvre dans la chaise, et nous sommes venus à pied, mon ami et moi, au travers des boues dans les ruines de cette ville (2). La pluie qui tombait raisonnablement a lavé les restes du quinquina; je n'en ai point entendu parler depuis. Nous allâmes le lendemain par la côte de Bienne aux verreries des Islettes et des Sennades, où je vis souffler et resouffler; et après nous être séchés aux fours de la pluie qui nous tenait toujours bonne compagnie, nous fûmes dîner à Clermont, coucher à Verdun.

J'y ai vu deux ou trois de mes amis, M. Descartes, entre autres, et la belle maison de M. Pierre (3); j'ai cherché, j'ai demandé des nouvelles de l'Académie, mais j'avais oublié de prendre la lanterne de Diogène. Les chevaliers de l'ordre ont vendu leurs croix pour faire chanter des messes de *Requiem* à feu madame la duchesse d'Orléans. On a tenu un extrait de chapitre pour le choix d'un nouveau protecteur.

Les uns demandent un homme, le duc d'Orléans, le duc

---

(1) Nicolas d'Eu, seigneur de Rapsécourt, officier chez le roi, demeurant à Châlons.

(2) Sainte-Menehould fut brûlée en 1719.

(3) Trésorier des troupes et de l'ordre social, puis commissaire provincial à Longwy, 1729. Il l'acheta de la succession de feu M. de Béthune, au faubourg de Glorieux.

de Chartres, fils de la protectrice défunte, le roi Stanislas, etc. ; les autres veulent une femme, la reine, la duchesse d'Orléans future (1), la duchesse du Maine (2). Dans cette diversité de sentiments et de légalité des suffrages et de la dignité des sujets proposés, j'ai pris un parti qui devait contenter tout le monde. J'ai proposé un hermaphrodite. Mais on dit qu'il n'y en a pas pour le présent dans le collège des têtes couronnées ou des princes. Cependant, comme mon avis s'est trouvé très-sensé, on s'y est tenu, et on attendra qu'il nous vienne un protecteur de cette espèce.

La pluie nous a conduits par Manheul, Harnille, Malatour et la Genevoye (3) à Metz. J'y avais deux maisons de retraite pour toutes les après-dînées à picqueter, trictracquer et quadriller chez le président Talfumier (4) et chez la belle madame de Mardigny (5). Celle-ci m'a fait apercevoir que je n'étais plus malade, et l'autre m'a fait entendre qu'il vous était parent. Jugez donc par là, madame, de votre équité à me taxer d'un oubli total. Nous avons parlé de vous, ma chère cousine, mais avec des épanchements. . . . Oh ! vous avez bien perdu. . . . Mais il faut abréger, le voyage est long, et je jurerais bien que le récit vous ennuiera plus que le chemin.

---

(1) On parlait de remarier M. le duc d'Orléans à la princesse de Lorraine.

(2) Louise-Bénédict de Bourbon Condé, femme de Louis-Auguste, duc du Maine.

(3) La Genevoye était autrefois un dangereux passage, tant pour le chemin que pour les voleurs (le partisan La Croix). On y a fait une levée superbe, chemin qui met les voyageurs en sûreté.

(4) Président à mortier au parlement de Metz, mon allié.

(5) Femme de M. Georgin, seigneur de Mardigny, conseiller au Parlement.

J'ai laissé mon ami à Metz, et suis monté sur un rabby. Je pense qu'il est inutile de vous faire une description de toutes les fortifications de la ville et de la citadelle, de tous les couvents, abbayes et églises. Je ne devrais pourtant pas passer si légèrement sur les chanoinesses. Madame de Fiquemont (1) m'a arrêté à Sainte-Marie ; mais vous en verrez tantôt de plus belles et qui ne le céderaient pas à la jeune M<sup>me</sup> de Vangles (2). M. Bertin connaît mieux que moi le jardin de Boufflers. Mais peut-être n'a-t-il pas fait de conquêtes dans la synagogue. On nous y régala d'une musique à la diable, le Jeudi-Saint au soir, à l'ouverture de la Pâque. Nous l'entendîmes de la tribune des femmes. Si j'étais en Portugal, on m'y cuirait. Mais j'en fus quitte pour un feu intérieur et modéré qui n'a pas même été de durée.

Mais laissons-là les azymes et la nièce du rabby. J'en eus le cheval pour aller à Thionville, chez M. de Brihac (3), gouverneur, qui m'a reçu au-delà de ce qu'exigeait son amitié pour moi. Je n'ai point eu d'autre auberge que le gouvernement, et les recommandations m'ont conduit à Luxembourg, chez le général Wallis (4), gouverneur de la ville et commandant de la province.

J'ai visité pendant deux jours toute la place sur ses che-

---

(1) Chanoinesse de Sainte-Marie, fille du feu seigneur de Malatour et sœur de la marquise de Rorté, à présent dame de Malatour. Beau château.

(2) Autre chanoinesse fort belle.

(3) M. de Brihac, maréchal de camp, commandeur de Saint-Louis, ci-devant capitaine des grenadiers des gardes françaises.

(4) François, comte Wallis, welt-maréchal des armées de l'Empereur, est aussi gouverneur de Temeswar. Il a un frère, général des armées en Sicile, aussi fier que celui-ci est poli. Ils sont nés à Vienne, d'un père irlandais.

vaux. J'en montais un qui avait servi au roi de Suède (1) en pareille expédition. Son Excellence eut la bonté de me faire voir une partie de la ville ; le baron de Kell et le major (2) de la place m'accompagnèrent dans le reste. Je l'ai vue en dessus et en dessous ; j'ai passé une après-midi dans les mines, et y ai bu sur la table de pierre à la santé de l'empereur Charles VI, pour faire raison au capitaine des mineurs de celle de Louis-le-Grand, qu'il m'avait portée suivant la coutume (3). Présomption ou non, je crus m'apercevoir que je payais assez bien de ma personne, et que les Allemands étaient contents de moi. J'avais déjà fait mes preuves dans le widercum avec de belles dames allemandes qui m'ont gagné mon argent au quadrille, mais j'ai plumé leurs maris au tric-trac et au pharaon, partant quitte au moins du côté de la bourse. Ce qui m'en a plu davantage est la conversation de l'aimable M<sup>me</sup> d'Ayden. Il m'a paru qu'elle n'était pas indifférente au général. Elle a presque autant d'esprit que vous, pas moins de vivacité, mais elle est plus indulgente. Sachant que je n'entendais pas l'Allemand, elle eut la complaisance de babiller avec moi en italien.

La comtesse d'Althan, napolitaine, rit encore, j'en suis sûre, d'une histoire que je lui ai faite.

---

(1) Frédéric de Hesse-Cassel, roi de Suède.

(2) Le baron de Kell, lieutenant-colonel du régiment de Königseck, dont il sera encore parlé, et M. Le Febvre, fameux pastican, natif de la Roche-en-Ardenne, ami du chevalier de La Croix, partisan français.

(3) Louis XIV ayant fait fortifier Luxembourg, descendit dans les mines pour les visiter. Il en fut si content, que, donnant aux ingénieurs une récompense, il permit aux ouvriers de boire à sa santé, et voulut boire à la leur. C'est l'origine de la cérémonie qu'en fait faire aux étrangers dans la mine royale.



— Quel idioma ha seguitato V. Ecc., me dit-elle, nel nostro parlar' italiano.

— Il parigino, lui répondis-je, quel che m'am maestrato il signor Leopoldi interprete del re. E pero che i francesi non parlano colla grazzia dei Napolitani, i quali aprino volontieri la bocca per la grand'e la grave prononcia. Ed anche per l'opposito nos altri moutoni di Sciampagnia siamo accusati di stringere i denti come i Genovesi. E buon per nos di ricordarsi d'una historriettina que racuntare se piacesse à V. Ecc.

Duoi cani, luno di Genoa, l'altro di Napoli simbatterono in un luogo. Queste haveva nella gola con boccone di carne che l'altro molt invidiava, perche gli dimando, di quel paèse seté? Signor, io Sono Napolitano, rispose il menchione, Aprindo una sparentevole gola, e lasciando la suapeda la quale fù tosto levata d'al genovese. L'Ingannato a suo tempo gli fece il medesimo quesito, ma l'astuto genovese digrignando i denti, e stringendo la presa gli murmurò : Son' genovese.

Ma grosse Napolitaine, pendant mon récit, buvait du vin de Montepulciano qu'elle changea bientôt en vin de Nazareth, dont elle aspergea quatre de ses plus proches voisins. Les ris continuèrent toute l'après-midi, et quoique ce fût un peu à ses dépens. Me présentant le lendemain matin à son lever, l'accès recommença avec une violence que le dîner n'a presque pas interrompue. Je l'ai laissée en cet état et suis revenu souper à Thionville chez M<sup>me</sup> de Brilhac. Je dis madame, parce que je ne l'avais pas vue en passant et qu'elle me fit rester deux jours chez elle, parce que j'en avais donné un aux Allemands de plus que je ne m'étais proposé. Elle nous mena à la Grange, belle et magnifique maison à une demi-lieue de la ville, habitée

---

par une très-gracieuse dame, qui gagnait notre argent, tandis que mademoiselle sa fille captivait nos pensées (1).

Dieu sait comme mon ami s'ennuyait à Metz de mon absence. J'y revins pourtant pour boire à votre santé chez M. le président Charuel (2), qui se fait d'avance un vrai plaisir d'installer M. Bertin à la grand'chambre. M. de Baignault, gendre de M. Lorry, lieutenant du roi, de Thionville, qui m'en avait ramené, était de la partie, qui, tout entière, était composée de bons diables. Nous fûmes nous promener ensuite à Frescati, superbe maison de M. l'évêque de Metz. Tout y répond à la magnificence de ce prélat, à qui je n'envierais pas un million de revenu quand il l'aurait, personne au monde ne méritant mieux que lui de posséder des richesses, par le bon usage qu'il en fait. Les casernes qu'il a fait bâtir sont une preuve pour les siècles les plus reculés de sa sagesse, de sa charité et de sa prévoyance (3).

Au bout de quelques jours, je demandai encore mon congé à mon ami pour aller à la cour de Lorraine. Je n'y connaissais personne et n'y avais d'autre recommandation que celle de notre aubergiste. Celle d'un duc et pair n'eût pas été plus puissante. J'ai eu l'honneur d'être présenté à Leurs Altesses Royales et j'en fus gracié de toutes manières. Mon diner fut assigné pendant tout mon séjour chez M. Royer, premier maître d'hôtel, et le souper chez

---

(1) M<sup>me</sup> de Gornis, veuve d'un trésorier des guerres.

(2) Armand-Philippe Charuel, seigneur de Montoire, natif d'Épernay, conseiller au présidial de Châlons, puis au parlement de Metz; enfin, président à mortier.

(3) Henri-Charles du Cambout, duc de Coislin, pair et premier aumônier de France.

M. de Noël, maître d'hôtel ordinaire. Nous y étions, le baron de Beckum (1) et moi, les seuls inutiles de la cour. C'est un seigneur allemand d'une politesse infinie. Je l'ai depuis retrouvé à Paris avec bien du plaisir, et nous avons tenu ménage ensemble. La pièce la plus curieuse de la bibliothèque et du cabinet de Lunéville est, selon moi, M. Duval, le bibliothécaire.

Il n'y a pas dix ans que cet homme extraordinaire gardait les troupeaux à la campagne, où il fut rencontré par le prince héréditaire (2), qui lui vit des cartes géographiques en main. Il se fait honneur de son origine et il a raison. J'en témoignai ma surprise à M. le duc de Lorraine, près duquel lui et M. de Noël s'avisèrent de me faire passer pour un homme superlicquoquentiel. Je les laissai dire et croire tout ce qu'ils voulurent, et, content d'en avoir obtenu un échantillon de l'histoire métallique de sa maison, en attendant la suite.

De peur de les désabuser, je jugeai à propos de les laisser sur la bonne bouche et de m'enfuir. Il est souvent dangereux de se donner trop à connaître. Je me suis arrêté un jour et demi à Nancy; j'ai vu en passant les salines de Rozières et les chaudières bouillantes, j'ai fait mon pèlerinage au Grand-Saint-Nicolas et suis venu au Pont-à-Mousson. Je vous donnerais bien en quatre fois à deviner mon

---

(1) Curieux voyageur qui demeure ordinairement à Vienne, en Autriche, chez le comte de Gallen.

(2) Léopold Clément, prince héréditaire de Lorraine, chevalier de la Toison-d'Or, régent des Etats pendant la maladie du duc son père, destiné à la succession de la maison d'Autriche. Mort en 1703 et. 16; prince de grande espérance.

---

auberge, aux Jésuites. Le recteur (1) de la maison avait été mon régent; nous y soupâmes, en arrivant, en molinistes, mais nous dinâmes le lendemain en molinistes très-recherchés. Il m'y donna pour compagnie quatre mamamouchis des plus huppés de la société. Un jeune jésuite y fut admis, parce qu'il était mon ancien camarade, et un autre parce qu'il est poète et mathématicien du premier ordre. Je n'avais pas beau jeu là; cependant, l'effronterie a donné lieu de suffisance, et s'ils m'ont battu, je leur ai donné de bons coups de poings.

Je suis repassé de là à Campé, chez M. de Campé, procureur général de votre parlement, qui a, je pense, la plus belle et la plus aimable femme des trois Evêchés, y compris même la Lorraine, et sans en excepter la princesse de Craon (2). J'ai oublié, madame, de vous en parler, parce qu'elle commence fort à se faner. Elle était pourtant grosse du dix-huitième enfant. Peut-être me direz-vous qu'il y a de l'ingratitude. Il y en a sans doute, d'autant plus que j'ai passé sous silence les gracieusetés du prince son mari; mais je ne finirais pas si je vous parlais de toutes celles que j'ai reçues dans ce voyage, ni de toutes les salutations des garnisons de Thionville et de Luxembourg.

Cette dernière, composée des deux régiments de Bade et de Ligne a retardé sa parade de quelques instants jusqu'à ce que je fusse revenu de la porte de Trèves, où nous étions

---

(1) Le père Antoine professait la philosophie à Reims, 1708, 1709, 1710.

(2) Anne-Marguerite de Ligneville, dame d'honneur de M<sup>me</sup> la duchesse de Lorraine; femme, en 1706, de Mars de Beauveau, comte de Craon, fait prince de l'Empire, 1724, grand d'Espagne, 1727. Premier ministre de Lorraine.

à examiner le dehors, lorsque le courrier vint nous avertir que neuf heures étaient sonnées. Je ne vous ai rien dit de la tour, du triple pont de bois, du fort Bourbonnais, du Grond et du Paffendal. Ces noms répondent assez aux ouvrages qu'ils dénotent.

Les livres vous disent aussi bien que moi les remarques que j'ai pu faire sur le pont du Diable, à Jouy, qui est un ancien aqueduc des Romains (1), sur le château du marquis de Lunati, à Frouart, sur l'abbaye des dames de Bouxières, dont l'abbesse est sœur du marquis d'Eltz (2), l'un de mes amis, et sur les églises, palais et maisons, hôtels ou couvents de Nancy, Pont-à-Mousson et châteaux de la campagne. Je ne vous ai même pas parlé du fameux pèlerinage de Notre-Dame de Luxembourg. Vous eussiez peut-être encore voulu que je vous eusse fait un contraste des horribles chemins de Thionville à Luxembourg avec la beauté de ceux de Lorraine, et que je vous eusse touché quelque chose de l'ordre que Son Altesse Royale y fait observer pour leur entretien (3). Mais en voilà ce me semble assez de ce voyage.

Je revins tout essoufflé à Metz, de là à Châlons ou à Epernay, comme il vous plaira ; et le mois d'avril s'avance.

---

(1) Ce sont des arches très-élevées, au-dessus desquelles on traversait la Moselle. Il en reste encore sept ou huit dans le village de Jouy ; le menu peuple attribue cet ouvrage au diable, qui le fit en une nuit pour satisfaire la passion du seigneur de Jouy, lequel voulait aller rendre visite à sa maîtresse, qui demeurait dans un autre village situé de l'autre côté de la rivière.

(2) Le baron d'Eltz, maréchal-de-camp des armées de France, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

(3) Il y a des poteaux d'espace en espace, sur lesquels chaque communauté peut voir la quantité de toises qu'elle doit entretenir.

M<sup>me</sup> du Rocheret m'a trouvé tout changé, pendant près d'un mois que j'y suis resté. Oh ! que quelques drachmes d'absence font de merveilleux effets dans une infusion de matrimonium ! Il n'est pas, ma chère cousine, que vous ne sachiez un peu combien en vaut l'aune, quoique, faite comme vous êtes, on n'ait pas besoin de recourir avec vous à des expédients qui doivent tant coûter ; car enfin l'on a beau dire, jeûner pendant six semaines de carême pour faire un bon repas le jour de Pâques, c'est l'acheter un peu trop cher, la peine passe le plaisir.

Pendant mon absence, le marquis de Saint-Clair (1) avait obtenu un congé de la cour pour aller faire un tour en Flandre. Un de ses amis devait l'y accompagner, mais ils crurent devoir attendre mon retour. Vous savez, madame, avec quelle complaisance il a plu à Dieu me mettre au monde. En quoi il faut admirer la Providence de ne m'avoir fait ni beau, ni fille.

Je me laissai entraîner ; je remontai à cheval avec eux, le samedi 8 mai 1728. Ce n'était que pour aller souper à Reims, dîner à Cormicy le lendemain chez M. de Tugny, mon beau-frère, le soir coucher chez un de nos amis communs, qui a un bénéfice à quelques lieues de là. Notre dévotion nous porta le jour suivant à aller en pèlerinage à la Sainte-Face-sous-Laon. Nous étions trop près de Guise pour ne pas aller rendre visite à MM. de Saint-Clair, frères de notre compagnon de voyage. Un d'eux avait envie d'aller à Landrecies. On nous eût accusés

---

(1) André-Claude-Amable Vidart, marquis de Saint-Clair, sieur de Vouciennes, exempt des gardes du corps et lieutenant du roi au gouvernement de Champagne.

---

d'être mauvais Français si nous eussions refusé de voir une ville qui sauva nos vendanges en 1712 (1).

Je ne sais qui diantre s'avisa de parler de chanoinesses. Je vantai celles de Metz ; on me prêna celles de Maubeuges ; j'en voulus juger par moi-même, quand quelqu'un s'avisa de se déclarer pour celles de Mons. Je suspendis mon jugement jusqu'à cette ville. Nous fîmes connaissance avec quelques-unes. Mais pendant que nous faisons avec elles un quadrille, imaginez-vous que nous avons vu sur notre route les abbayes de Femy, de Marolles, d'Hautmont et de Béliand, le château de Berlaymont, de Gripswald et le pont des Pierres, si fameux dans nos gazettes et si peu de chose par lui-même. A quatre lieues de Mons est l'église de Soignies, l'une des plus belles de la Flandre. La petite ville de Braine-le-Comte et le beau château de Limbeck vous conduisent au fameux pèlerinage de Notre-Dame-de-Hall, qui n'a rien de plus curieux que celui de Notre-Dame-de-Liesse. Dix petites piles de pierres, disposées de lieue en lieue, vous montrent le chemin de Bruxelles, en-deçà de laquelle on voit une assez belle église dans la campagne, à Anderleck.

Une chose qui me déplut dans ce voyage, c'est qu'excepté les lettres de crédit pour que nous ne manquassions pas d'argent, nous n'en avons pas une de connaissance ni de recommandation. Je ne m'en étais pas muni, parce que je ne pouvais pas m'imaginer que le marquis de Saint-Clair eût négligé une provision si nécessaire. Nous nous aperçûmes vivement dès Mons, première ville étrangère,

---

(1) Le major général Grouwestein fit une irruption en Champagne, en 1712.

du besoin que nous en avons. Nous étions sept maîtres avec trois domestiques, sans autre qualité que celle d'officiers de la garnison de Guise. C'en était assez pour voir les églises comme les bonnes femmes, mais trop peu pour visiter la place. Ma bonne fortune nous dédommagea un peu à la cour de Bruxelles.

Nous y étions en grand gala le jour de la Pentecôte. Dispensez-moi, madame, de vous en parler. Je ne puis rien vous en dire qui ne vous fasse pitié, soit du palais de l'archiduchesse, qui ne vaut guère mieux que l'hôtel de ville de Châlons, de sa maison de campagne de Boswort (1), qui est quelque chose de moins que quelques-uns de nos vendangeoirs ; de sa cour, qui est plus triste qu'un couvent ; de ses meubles, qui ne valent pas les antichambres de nos maltôtiers ; mais une musique des plus aiguës, soit dans la chambre, soit dans la chapelle, où M. le suffragant (2) officia pontificalement.

Le gala consistait ce jour-là en trois salles remplies de seigneurs et d'officiers de trois ou quatre nations, contiguës à l'appartement de l'archiduchesse (3), dans lequel était sa cour féminine, composée d'environ douze ou quinze dames.

Pour nous, nous étions bien trois cents ; les dames pouvaient venir dans nos trois chambres, mais le seul grand

---

(1) Boswort est un château de bois avec quelques jardins, bâti dans la forêt, à deux lieues de Bruxelles, en 1706, par Maximilien-Marie-Emmanuel, électeur, duc de Bavière, gouverneur et vicaire général des Pays-Bas.

(2) Charles de Spinosa, capucin, évêque de Tricalle, suffragant du cardinal d'Alsace, archevêque de Malines, nommé à l'évêché d'Anvers.

(3) Marie-Elisabeth-Luce-Thérèse, née en 1680, archiduchesse d'Autriche, nommée gouvernante des Pays-Bas en 1725 par l'empereur Charles VI, son frère.



---

maître avait la permission de passer dans la leur. La princesse gouvernante nous traversa en allant et en revenant de la messe, droite comme un pieu, parée comme un autel, laide comme un spectre, faite comme une guenon, grimacière comme un chien hargneux, mouchetée comme une comédienne, laissant tomber d'une manche fort courte une grande vilaine main décharnée qu'elle donnait négligemment, mais fièrement, à baiser à quiconque la voulait ramasser. Pour moi, qui n'avais encore sur la conscience que quelques tasses de thé, je ne crus pas devoir m'exposer à un danger presque évident de tomber en faiblesse. Nous étions tous confusément occupés, chacun dans notre jargon à parler de la pluie et du beau temps, et à prendre du tabac, lorsque à l'épaisseur de dix ou douze rangs de femmes, je reconnus le baron de Kell, dont je vous ai déjà parlé. Il était en conversation avec la princesse de Horn, une des dames d'honneur et sœur du malheureux comte de ce nom (1). Dès qu'il m'eut aperçu, il vint m'embrasser avec un ton de voix fort élevé :

— Ah ! voilà M. le président de Bertin.

Je lui fis signe de la main jusqu'à ce que je pus le

---

(1) Lettre de Maximilien Emmanuel, prince de Horn, au régent, au sujet de la mort du comte Antoine, son frère, qui fut rompu vif en place de Grève, à Paris, le 26 mars 1728, pour assassinat :

« Je ne me plains pas, monseigneur, de la mort de mon frère ; il avait commis un crime si horrible, qu'il n'y avait punition qu'il ne méritât. Mais je me plains de ce que vous ayez violé en sa personne les droits du royaume, de la noblesse et des nations. Je vous remercie de la confiscation de ses biens, que vous avez bien voulu m'offrir. Je me croirais à jamais aussi infâme que lui, si je recevais la moindre grâce de Votre Altesse Royale. Au surplus, j'espère que Dieu et le roi nous rendront une justice aussi exacte que celle que vous avez rendue à mon malheureux frère. »

---

joindre et lui dis que ma compagnie et moi gardions l'incognito sous le nom d'officiers de la garnison de Guise.

Il nous en fit des reproches, et nous dit que nous n'aurions pas d'agrément dans notre voyage sur ce pied. Il ne m'assurait de rien que je n'eusse déjà éprouvé. Je sentais ses raisons ; il n'était question que de combattre celles du marquis de Saint-Clair. Bref, je le déterminai à accepter l'offre que nous faisait le baron, de nous présenter au général Wrang, gouverneur de Bruxelles. Il le fit de la meilleure grâce du monde.

Dès ce moment nous ne parûmes plus si sauvages. Chacun sut que le marquis était exempt des gardes du corps du roi de France, et que j'étais le président de mon village, ami du général comte Wallis. Nous trouvâmes dans notre auberge le chevalier de Benoise, officier français, qui s'y était retiré pour une affaire d'honneur (1). Le baron de Kell allait commander à Ostende et y conduisait son régiment. Il nous invita à le suivre. Le baron de Stain (2) nous invita à souper et nous donna des lettres pour Malines et pour Anvers. Nous fûmes reçus dans cette dernière ville avec distinction par le baron de Riddels ; mais nous y restâmes trop peu.

Revenus à Bruxelles par le port et l'allée verte, jolie promenade, espèce de cours, nous en repartîmes pour

---

(1) Il avait tué en duel M. de Bolsanges, au camp de la Meuse, en 1727.

(2) Il épousa peu après M<sup>lle</sup> de Watteville, l'une des dames d'honneur de l'archiduchesse. Cet honneur lui coûta plus de trente mille écus, par les présents que l'usage veut qu'on fasse en pareille occasion tant à la princesse qu'aux dames ses compagnes, et aux autres dames et officiers de la suite. C'est lui qui défendit la Mirandole contre nous en 1735.

---

aller voir la belle abbaye de Grimberghes, celles d'Af-fleghem et de Melle. Nous avons vu, des beffrois de ces villes, celles de Lier, Bréda, Bergopzoom et de l'Ecluse, en Hollande; nous avons examiné le champ de bataille et les digues d'Eckeren (1), nous n'échappâmes pas en passant Vilverden et Alost. Mon Dieu, le beau pays! Nous vîmes coucher à Gand. Mon Dieu, la laide ville! Malgré tout ce qu'on a pu vous en dire, croyez-en, ma belle cousine, tout ce que je vous en marque.

Si je pouvais enfermer Damery, Epernay, Cumières, Ay et Mareuil, et toutes nos prairies dans la même enceinte, je ferais quelque chose de plus beau. La cour de Charles-Quint est un vieux chenil, le château des anciens comtes de Flandre un reste de prison. La place est vaste, sans ornements que la statue, qui est un marmouzet doré perché sur une colonne; les rues étroites, les monuments bas, en un mot villasse.

Nous avons suivi le canal, diné à Altre, couché à Bruges; passe pour celle-là. Nous nous sommes embarqués pour aller à Ostende qui, selon moi, ne ment pas à sa réputation. Le marquis del Campo (2), qui en est gouverneur, nous y reçut parfaitement, grande chère, grand vin de toutes sortes et surtout de Péralte, qui pour être, dit-il, descendant d'Ay, n'en est pas meilleur à mon goût; car il nous en fit la généalogie, par laquelle il prétend que le roi Henri IV

---

(1) Où le maréchal de Boufflers et le comte de Bedmar, généraux de France et d'Espagne, défrent le baron d'Obdam, général des alliés, le 30 juin 1703. Le duc de Mortemart y fut blessé.

(2) Lieutenant-général des armées de l'empereur Charles VI, chevalier de Saint-Jacques.

---

fit prendre des ceps de notre côte d'Ay, et qu'il en fit planter des vignes dans son royaume de Navarre. Vous en croirez comme nous ce qu'il vous plaira. Il vous en coûtera un peu moins qu'à nous, qui en fîmes quittes pour boire un peu plus que de jeu.

Il nous donna M. son fils pour nous reconduire au-delà du canal, une carotte d'excellent tabac de Saint-Domingue, pour nous désennuyer sur le chemin, et nous épargna la peine d'aller à Newport et Dunkerque, qu'il nous fit voir de dessus ses remparts, parce que, nous dit-il, cela n'en valait pas la peine depuis la démolition.

Je me garderai bien de vous dire que la compagnie des Indes (1) ne fait pas plus de bruit dans Ostende que l'ordre social dans Verdun. Orecamp, Oudembourg, Zatwode Plarkendal, Brenne, Schlick sont les petites villes de la route. Nous prîmes celle de Courtray, après avoir côtoyé les champs d'Oudenarde, traversé ceux de Roussellaër et passé par la principauté d'Enghein : magnifiques avenues, détestables chemins.

Ceux de Courtray à Tournay sont beaux ; nous y logeâmes dans un superbe hôtel, avec M. de La Roque (2), réfugié français, colonel du régiment de Zélande. Je lui suis obligé de toutes ses politesses et du thé délicieux et odoriférant dont il nous abreuvait tous les matins ; mais j'aurais désiré, pour le bien que je lui veux, qu'il eût appris à parler en termes, sinon plus respectueux, au moins plus réservés, d'un aussi grand prince que l'empereur régnant.

---

(1) C'est pourtant ce qui a occasionné la mésintelligence entre les puissances et les congrès de Cambray, en 1726, et de Soissons, en 1728.

(2) Il se nomme Pierre Roque, originaire des environs de Vitry, en Champagne.

---

Je n'ose présumer que la bouche mal réglée d'un fanatique soit l'organe de sa république. Cependant j'ai, ce me semble, osé dire à M. de La Faye-Varembon (1), que les députés des Etats n'étaient pas plus circonspects envers notre grand roi à Gertruidenberg ; et quoique ce qu'il nous en dit fût sous les yeux et en présence de M. le cardinal de Polignac (2), cette éminence ne nous a jamais ordonné de nous taire. Quoi qu'il en soit, je passe sous silence bien des réflexions, quant à présent fort inutiles, pour vous dire que nous fûmes conduits comme amis dans toutes les fortifications et tous les souterrains de la ville et de la citadelle.

Si j'écrivais à M. du Fay (3), votre cher fils, je lui ferais remarquer un défaut essentiel de ce chef-d'œuvre de M. Mesgrigny, qui n'a songé qu'à faire de beaux ouvrages sans compasser la portée dont ils ont besoin pour se défendre. Mais ce serait me donner un ridicule que de tirer un compas de proportion de dessous ma robe.

Je me sauve par le pont à Trévin et prends le chemin de Fives-l'Abbaye pour arriver à Lille. Je respire, nous voilà en France, mais en bonne compagnie, bonne garnison, aimables gens, douce société, et la comédie au bout. La citadelle est la plus jolie demeure du monde. Nous étions chargés d'une lettre de M. le marquis del Campo pour M. le comte de Lille, commandant. Mais il

---

1) C'est La Faye le cadet, seigneur de Condé-en-Brie.

(2) Melchior, cardinal de Polignac, plénipotentiaire à Saint-Gertruidenberg, 1709-1710, et à Utrecht 1713.

(3) Claude-Jacques Bertin, sieur du Fay, qui était dans les troupes, puis moine de la Trappe, 1730.

était mort quelques jours auparavant. C'était un service d'amis et non de recommandation. Nous n'en avons plus besoin au contraire.

Nous fûmes assez heureux d'être utiles au marquis de Lastic-Surgeac (1), qui vint visiter avec nous toutes les attaques des deux derniers sièges, et surtout le Tenaillon, si renommé. Nous en sortîmes par Flines, et nous vinmes par le fort de l'Escarpe à l'opéra à Douai, assez grande, mais laide ville, dont on a si peu de soin, que les brèches que nous y avons faites ne sont pas encore réparées. Je ne vous ai guère parlé des religions, processions, dévotions, superstitions, congrégations. Mais je n'ai jamais vu tant de moines assemblés dans un même cortège; la Satire Ménippée ne vous en donnerait qu'un échantillon.

Puisque nous en sommes sur le froc, passons à quatre superbes abbayes : Anchin, au cardinal de Polignac (2); Marchiennes, au cardinal Ottoboni (3); Saint-Amand, au cardinal de Gesvres (4); Vicogne, au père Augustin Bertin, votre parent et le mien, quand ce ne serait que par la ressemblance du nom. C'est un homme entre deux âges, qui succéda (1716) à M<sup>sr</sup> le cardinal de Bouillon, et qui, malgré tout ce qu'en peut dire M. Bertin de Dreslincourt, nous aurait fort bien régalez si nous n'eussions voulu entrer dans Valenciennes avant les portes fermées.

---

(1) Capitaine de cavalerie, gendre de M. Camus de Pontcarré, premier président de Rouen.

(2) M. le cardinal de Polignac y avait été exilé, 1718. Il fut si content de ses moines, qu'il y retourna quelques années. Il y fit planter un très-joli jardin.

(3) Pierre Ottoboni, neveu d'Alexandre VIII, protecteur de France.

(4) Léon Potier de Gesvres, cardinal, 1719, archevêque de Bourges.

---

C'est une fort jolie ville, mais entièrement commandée de ce côté-là. Nous y assistâmes à un service que la garnison faisait chanter pour M. Le Blanc (1). En repassant par les abbayes de Fontenelle et d'Hapre, nous avons vu celles de Denain et le Camp. On entrevoit Bouchain avant que d'arriver à Cambrai, qui n'est pas une belle ville, mais nous y avons trouvé gens fort agréables. J'y ai lu la superbe épitaphe de feu M. de Fénelon, dans la cathédrale, qui est magnifique. Le Cateau-Cambresis est environ à moitié chemin de Guise, d'où nous étions partis, mais je n'en suis pas revenu chemin droit.

J'ai mené un de nos voyageurs à La Fère, aux glaces de Saint-Gobain (1), et de là à Prémontré, où M. Lucas de Muyn, qui en est abbé et général, nous a festinés ; nous en sommes revenus par Sivry, Marcoussis et Marchais, rejoindre notre compagnie à Notre-Dame de Liesse. Je vais passer la rivière au Bac-à-Berry, pour m'en aller coucher à Cormicy. Bonsoir !

---

(1) Claude Le Blanc, ministre et secrétaire d'Etat de la guerre, mourut très-regretté, 1728. Il était intendant de Dunkerque lorsqu'il fit le siège de l'Effingue, pour enfermer les ennemis qui faisaient le siège de Lille entre les rivières, 1728. M. le duc de Vendôme commandait l'armée d'observation ; M. de Bezons, ayant obtenu le bâton de maréchal de France l'hiver suivant, on dit communément que le roi s'était trompé, et qu'il avait pris l'oncle pour le neveu.

(2) C'est là où l'on fait les glaces, à une lieue et demie de La Fère, dans les bois ; on les repolit ensuite au faubourg Saint-Antoine, à Paris.

**HISTOIRE DU COMTE ROVERETTI.**





---

---

# HISTOIRE

DU

## COMTE ROVERETTI.

---

M. Le Peletier de Beaupré, intendant de Champagne, étant à Paris au commencement de 1736, chargea son gripe-sou de le pourvoir d'un troisième laquais, pour en remplacer un dont il avait jugé à propos de se défaire. Cette denrée n'est pas rare. On lui amena un garçon parfumeur, âgé d'environ vingt-trois ans, italien de naissance, d'une assez jolie figure, d'une physionomie fort avenante, assez bien tourné, parlant six sortes de langues, s'exprimant avec esprit et se présentant bien, ayant les manières du monde les plus aimables ; bien pris dans sa taille, au-dessus de la médiocre, d'une grande propreté, ayant le teint et les mains très-blanches, portant les cheveux blonds et très-bien arrangés.

A la première inspection, le marché fut conclu ; point de dispute sur les gages, aucune chicane sur l'entretien, encore moins d'inquiétude sur les profits. Jamais on ne vit de laquais plus désintéressé, ni avoir les sentiments plus nobles. Une seule condition qu'il y mit parut extraordinaire, c'est qu'il ne porterait point la livrée dans

Paris, et n'y suivrait pas son maître, pour raison qu'il ne pouvait lui confier à présent, mais qu'il ne ferait aucune difficulté de lui développer dans peu ; ce terme *dans peu*, et le départ de M. de Beaupré, qui devait dix jours après se rendre dans son intendance, firent passer légèrement sur cette délicatesse. Aussi le nouveau laquais, arrivé à Châlons, endossa-t-il sur-le-champ la livrée sans aucune formalité, et se soumit aux fonctions les plus basses sans témoigner la moindre répugnance. Il paya la condescendance de son maître par un zèle, une activité, une circonspection et un attachement qui lui en gagnèrent bientôt les bonnes grâces. Il en étudiait le caractère, et se prêtant à la vivacité qui lui est naturelle, il était toujours prêt au premier commandement, même au coup-d'œil, prévenant son maître en tout, attaché à ses pas comme l'ombre au corps. Il savait se multiplier, en sorte qu'il se trouvait partout et à tout instant, avec une telle promptitude, qu'on peut dire qu'il paraissait avant que la clochette eût sonné, pendant que son maître en tirait le cordon. Et ne se contentant pas de son service ordinaire, il se chargeait souvent de celui de ses camarades autant qu'ils le trouvaient bon, ce qui arrive presque toujours ; plus sédentaire que le pilier de la maison, plus sobre qu'un moine de la Trappe.

M. l'intendant était charmé de son domestique. Il n'en pouvait dire trop de bien. Il lui avait reconnu une intelligence supérieure, une éducation distinguée, des talents peu communs, des sentiments de grandeur et des connaissances sublimes. La danse, la musique et les instruments étaient ses moindres acquis. L'histoire, la géographie, les mathématiques, la lecture même des saints Pères lui étaient familières. Quatre langues qu'il parlait très-correctement.

tement, outre le grec et le latin, firent naître à M<sup>me</sup> de Beaupré l'envie d'apprendre l'italien. La Rigarie, c'était le nom qu'il se donnait, devint dès ce moment le maître de sa dame. Il s'en acquitta avec une politesse et une discrétion dont on eut tout lieu de le louer, et y apporta une facilité et une netteté qui firent en peu de temps une très-bonne écolière. C'est à cette occasion, qu'outre les services ordinaires qu'il m'a maintes et maintes fois rendus, et toujours avec un empressement marqué, chez M. l'intendant, je l'ai particulièrement connu, parce que c'était lui qui lisait à M<sup>me</sup> de Beaupré les amusements dont je l'entretenais de temps en temps dans cette langue, et qui lui servait d'interprète et de secrétaire ; en sorte que je l'appelais communément son précepteur ; aussi n'était-il pas moins considéré de Madame que de Monsieur.

Quelque circonspect que fût M. de Beaupré à ne point causer de jalousie parmi sa livrée, il ne pouvait quelquefois s'empêcher de témoigner à ce rare domestique la satisfaction qu'il avait de ses services et de la manière de les lui rendre, sans cependant lui marquer de préférence, parce qu'il n'y eut jamais de différence entre lui et les autres laquais que par l'estime et la considération qu'il s'en attirait lui-même ; n'affectant ni singularité, ni distinction, et ne le prenant tout au plus avec eux qu'à l'égalité, leur déférant même en toute occasion, en sorte qu'ils ne se scandalisèrent pas de ne le point voir manger à leur table, parce que, ne buvant jamais de vin, il leur avait fait entendre et su leur persuader qu'il avait quelque honte de faire ordinaire avec eux pour ne pas vivre comme eux, d'autant plus qu'il avait été accoutumé de jeunesse à ne vivre presque que de fruits. Ils crurent sur sa parole que cela était d'usage, surtout dans les pays chauds

comme l'Italie. Aussi une poire, une pomme et un morceau, dans le besoin pris dans la première assiette, mangés tout debout, avec un pot d'eau dans sa chambre, faisaient-ils toute sa nourriture.

Tout ceci cependant faisait soupçonner à M. l'intendant que cet homme était tout autre qu'il ne voulait paraître. Il le questionna inutilement cent et cent fois, il n'en put rien tirer. En vain lui a-t-il offert secours, protection, secret, services, il lui a toujours été répondu avec une modestie qui ne paraissait point empruntée, qu'il ne méritait pas tant de bontés, qu'il était trop heureux de le servir à son gré, et qu'il n'était fait que pour cela.

Cependant, un voyage que fit M. de Beaupré à Paris devint une piquante occasion pour réveiller sa curiosité. La Rigarie y suivit son maître sans se le faire dire, assuré sur la probité qu'il lui connaissait qu'il lui tiendrait exactement la seule et unique condition qu'il avait apportée à son engagement. Aussi fut-elle observée jusqu'au scrupule. Mais l'étonnement du maître eut lieu de s'accroître merveilleusement, lorsque, quelques moments après son arrivée en cette ville, La Rigarie, entrant dans sa chambre, lui présenta un autre laquais, en lui disant : « Qu'il n'était pas juste que son service souffrit de la complaisance qu'il avait bien voulu avoir, que cet homme, qui l'accompagnait, le suivrait exactement et irait partout où il voudrait en son lieu et place : qu'il lui en répondait sur sa vie ; qu'au reste, il ne le servirait que lorsqu'il voudrait sortir et pour le dehors, parce que, jaloux de le servir dans sa maison, il tâcherait de s'acquitter avec sa fidélité ordinaire des fonctions qui lui avaient été réservées. »

M. de Beaupré, résolu de pousser l'aventure jusqu'à la fin, ne fit point de difficulté de se fier à la parole de son

domestique, contre lequel il m'a assuré n'être jamais entré en défiance ; et, quoique cette nouvelle scène lui donnât à penser, il n'en affecta aucune pour accepter le remplacement passager de ce laquais d'intérim, que quelquefois il éprouva, qu'il questionna aussi quelquefois sans pouvoir en apprendre rien de ce qu'il cherchait à découvrir, parce que ce laquais substitué lui répondit tout simplement qu'étant camarade et compatriote de La Rigarie, vivant à Paris d'un métier qui ne l'occupait pas beaucoup, il rendait volontiers service à son ami, que quelque dette, à ce qu'il croyait, obligeait de se tenir un peu réservé. M. de Beaupré prit ce discours pour sa valeur, mais sa curiosité ne pouvant s'en contenter, il laissa souvent ses gens dans une maison d'où il se déroba par une porte de derrière pour revenir, dans un autre équipage, à toute bride en son hôtel, et à l'improviste, pour déterrer quelque chose de ce mystère.

Cette voie ne lui servit de rien ; et toutes les fois qu'il montait directement et sans rien dire à la chambre de ses gens, où La Rigarie se retirait très-exactement aussitôt que son maître était sorti, il était dans l'admiration de l'y trouver toujours dans une parfaite tranquillité, et mis auprès d'une table, appliqué à la lecture de quelque livre d'histoire, de philosophie ou de théologie, tantôt en langue savante, et tantôt en langue vulgaire et étrangère. Il arriva même un jour que M. de Beaupré, étant à l'Opéra, crut avoir aperçu La Rigarie, assez proprement habillé, dans une loge, mêlé à la compagnie de quelques seigneurs. Il n'attendit pas la fin du spectacle pour retourner chez lui, et pour monter à la chambre de son laquais. Mais il fut fort surpris de l'y trouver, avec sa sécurité ordinaire, les yeux attachés sur ses livres. Il voulut croire qu'il s'était

trompé, en attendant quelque événement qui lui procurât quelque découverte.

L'on revint en Champagne. La Rigarie y reprit sa livrée à la descente du carrosse : M. de Beaupré vint à Louvois (1); La Rigarie l'y suivit. Nous y étions en grand nombre et nombreuse compagnie, tous instruits de cette étonnante manœuvre; tout le monde eut les yeux ouverts sur le personnage. Chacun voulait en être servi, et les dames, surtout, qui lui faisaient mille questions auxquelles il répondait avec autant d'esprit que de politesse, mais sans négliger la moindre chose de son service et sans hasarder la moindre parole qui le pût faire soupçonner de déguisement. Il usa de son stratagème accoutumé pour ne pas manger avec plus de trente laquais, qui nous y servaient, sans cependant manquer à se ranger parmi eux dans toutes les autres occasions : en un mot il nous laissa dans notre première incertitude, livrés à toutes nos conjectures, et abandonnés à nos divers raisonnements.

Une espèce de bal, qui se donna il y a six semaines à Châlons, en fit naître de nouveaux. La Rigarie y jouait du violon. M. de Livry du Bois, se disposant à danser un menuet, voulut lui faire changer d'air. Soit que La Rigarie l'entendit ou ne voulût pas l'entendre, il continua sur le même ton. Livry, piqué et d'ailleurs assez avantageux en paroles, laissa échapper un b... en parlant de ces laquais qui ne font jamais ce qu'on leur ordonne. Il n'en fut ni plus ni moins; mais le bal fini, La Rigarie s'approcha de Livry, et lui dit à l'oreille qu'il lui montrerait quand il

---

(1) Louvois, château à M. le marquis de Souvré, ancienne terre acquise par le chancelier Le Tellier.

voudrait qu'il n'était pas ce qu'il avait dit, et qu'il pourrait lui apprendre ce qu'il ne savait pas, et surtout à parler. Livry, outré de ce qu'il qualifiait d'insolence, ne perdit point de temps à se plaindre à M. de Beaupré de l'espèce de défi et d'appel que son laquais avait osé lui faire.

— Que voulez-vous ! lui répondit l'intendant, vous auriez dû respecter ma livrée, d'autant plus qu'il peut y avoir quelqu'un parmi qui vaut mieux que vous et moi.

Au bout de vingt mois de service assidu, s'est présenté sous la porte de l'intendance un jeune étranger demandant l'aumône en langue inconnue. Le suisse le fit parler à La Rigarie, qui le reconnut pour être Italien. Il était âgé de vingt-trois ans, et s'annonça pour être le fils du marquis Passeri, frère du cardinal de ce nom, l'un des ministres du Pape régnant, dont il avait encouru la disgrâce pour avoir escroqué une somme qu'il avait malheureusement dissipée dans son libertinage. Le misérable état où était ce garçon, mangé de vermine, d'ordure et d'infamie, toucha La Rigarie de compassion ; et soit effectivement qu'il fût ému de ce sentiment envers un compatriote, soit qu'il eût l'idée de se faire un protecteur du cardinal, par l'assistance qu'il donnerait à son neveu, il le fit monter à sa chambre, au risque de partager ses saletés, il le fit changer de tout, et renvoya chez un fripier battre, secouer et laver tous les habits et linge qu'il lui faisait quitter, le fit baigner, raser et tondre, et lui donna une perruque blonde qu'il trouva de hasard et qui ne revenait pas trop mal à sa couleur naturelle, car il était roux.

M. de Beaupré, instruit de cette nouvelle aventure,\* admira encore dans son domestique une vertu qu'il ne



lui connaissait pas. Il trouva bon que La Rigarie fit donner à ce vagabond l'hospitalité chez un honnête bourgeois de la ville, auquel La Rigarie consigna deux louis d'or d'avance pour ses pansements et nourriture, jusqu'à ce qu'on eût réponse du cardinal Passeri, à qui il écrivit sur-le-champ.

M. Bugarel, trésorier de France et premier secrétaire de l'intendance, fut chargé du soin de la recevoir. C'était lui qui depuis vingt mois avait pris celui d'envoyer et de remettre toutes les lettres de La Rigarie.. Il en venait de Trente, de Rome, de Venise et de plusieurs autres endroits de l'Italie. Quelquefois il les décachetait, souvent il les rendait tout de suite à La Rigarie, parce que celui-ci, affectant n'avoir rien de caché pour lui, les lui communiquait de temps en temps, aussi bien que les lettres qu'il écrivait.

Les choses étaient en cet état, lorsque le secrétaire reçut un paquet d'Italie, adressé à M. de La Rigarie, au château de Juvigny. C'est une jolie maison de campagne qu'a M. l'intendant à deux lieues de la ville, où il avait permis depuis que ce nouvel aventurier se retirât. Bugarel crut pouvoir la décacheter sans conséquence, croyant que ce fût la lettre du cardinal, qu'on attendait; mais c'était celle du dénouement de l'histoire de La Rigarie lui-même. Nous y reviendrons. Celle du cardinal n'arriva qu'à quelques jours de là : cette Eminence remerciait M. de La Rigarie, en termes très-affectueux, de l'assistance et de la charité qu'il avait bien voulu exercer en sa considération. Mais le cardinal ajoutait que le malheureux qui se réclamait de lui ne pouvait être qu'un imposteur et un fourbe, qu'il ne pouvait reconnaître pour le fils du marquis Passeri son frère. A cette nouvelle, M. l'intendant crut devoir s'assurer de ce jeune libertin, qu'il fit mettre en prison, et en rendit compte à M. de Vintimille, archevêque de Paris, qu'il savait être ami de ce

cardinal, pour faire mettre cet homme à Bicêtre, s'il jugeait à propos qu'il l'y envoyât. Ce qui fut fait.

Quoique désavoué, ce misérable ne laissa pas que de faire naître quelques sentiments de compassion dans l'esprit de certaines gens, qui, considérant la sécurité avec laquelle il attendait à Juvigny la réponse de son prétendu oncle, et faisant attention à ses manières polies, ne pouvaient se persuader qu'il ne fût né quelque chose. On avait remarqué, dans les fréquents entretiens qu'il eut avec La Rigarie et avec d'autres, qui se faisaient un plaisir de le questionner et de l'examiner, qu'il s'exprimait avec facilité en fort bon latin, ce qui marquait qu'il avait eu de l'éducation. Cependant, la lettre du cardinal Passeri, pour être écrite en italien, parlait en trop bon français, et d'ailleurs on sait que l'Italie est un pays de prêtres où tout le monde, jusqu'au plus bas peuple, est instruit dans la langue latine.

Cette histoire me fait souvenir de celle de Bartholomeo Lanceschi, natif de Sienne, que le nonce du pape Paul V fit pendre à Paris en 1608, pour avoir pris le nom de Borghèse, et s'être dit fils de Sa Sainteté. Ce pauvre diable eut beau protester de la rigueur de ce jugement, et soutenir jusqu'au dernier soupir sa filiation, qu'il prétendait tenir du Saint-Père, dont il ne voulut jamais se dédire, quelques promesses qu'on lui fit. Il en mourut. *Tolle, tolle, pendez, étranglez-le. Reus est mortuus, quia filium Dei se fecit.* Revenons à La Rigarie.

Bugarel ne fut pas peu surpris de voir que la lettre qu'il venait de décacheter était celle d'une mère qui écrivait à son fils qu'elle paraissait aimer tendrement. Elle lui marquait, dans les termes les plus touchants, qu'elle espérait enfin le revoir après tant de douleurs et d'inquiétudes, qu'il ne pouvait hésiter ni tarder de se rendre à ses

empressements et à ceux de Mgr l'évêque de Trente, son oncle, puisque son affaire était accommodée comme il le verrait par le rescrit impérial dont elle lui envoyait copie, et que son frère et sa sœur étaient dans la dernière impatience de l'embrasser; qu'elle lui envoyait à cet effet un passeport. La lettre était signée : la comtesse Roveretti.

Le premier homme qui tomba sous la main du secrétaire à l'ouverture du paquet, fut le sieur Poirier, maître d'hôtel de la maison. Celui-ci n'était point ami de La Rigarie, que je nommerai dorénavant le comte, dont il ne pouvait souffrir, dit-il, les façons pincées avec lesquelles il embabouinait leur maître, parce qu'il faut toujours se méfier de ces chenapans d'Italiens, qui, avec leur souplesse et leur feinte modestie, laissent pourtant croire volontiers qu'ils sont gens de qualité, tandis qu'il ne sont que des coureurs et des va-nu-pieds. Il fut fort étourdi à la lecture de cette lettre, qui lui faisait connaître combien il s'était trompé; mais il songea à se dédommager par la satisfaction qu'il aurait d'en apprendre la première nouvelle à son maître.

Cependant le nouveau comte tira parole de tous deux qu'ils lui garderaient encore le secret pendant trois semaines, parce qu'il espérait que d'ici à ce temps on lui ferait des remises qui le mettraient en état de se démasquer avec la décence qui convient, parce que la comtesse sa mère ignorait l'abjection où il s'était réduit. Le secrétaire fut fidèle à sa promesse, mais le maître d'hôtel ne put tenir contre la démangeaison de parler. Sa conscience se trouvait plus chargée du secret d'autrui que de son serment. Il révéla tout. M. l'intendant en fut plus charmé que surpris, puisqu'il s'était toujours attendu à quelque chose de semblable. Il fit appeler le comte dans

son cabinet, et après lui avoir reproché poliment son peu de confiance, il lui dit qu'il était aussi honteux, que lui aurait dû l'être, de la basse servitude à laquelle il s'était réduit faute de s'être fait connaître ; et qu'il ne pouvait que ressentir bien du déplaisir d'apprendre toutes les fonctions auxquelles il avait voulu s'assujettir.

L'Italien y répondit avec l'élégance qui lui était naturelle, et par mille traits de politesse, de reconnaissance des égards qu'il avait toujours eus pour lui ; après quoi il convint de la noblesse de son extraction, et rendit compte à M. l'intendant des raisons qui l'avaient obligé de se cacher, et des vues qu'il avait eues en ramassant sur le pavé le prétendu neveu du cardinal Passeri ; il lui mit entre les mains un extrait de sa généalogie, soixante ou quatre-vingts lettres, tant de sa mère que de différentes personnes, pour la justifier, avec le rescrit impérial et le passeport qu'on venait de lui envoyer. C'est sur ces titres que j'ai pris les éclaircissements qui suivent :

Le comte Roveretti est né à Trente, capitale du Tyrol, en 1713, fils du feu comte Roveretti, mort il y a environ quinze ans, et de la comtesse de Thun, sœur de l'évêque de Trente, prince du Saint-Empire. Le père, en mourant, a laissé trois enfants : un fils aîné, qui a pris le parti de l'église et qui jouit actuellement de plus de 30,000 livres de rentes en bénéfices ; une fille mariée depuis quelques années à un riche seigneur du Tyrol, et le jeune comte, le héros de cette aventure. Leur mère commune, qui est toujours restée en viduité, possède environ 25 à 30,000 livres de revenu. Notre aventurier lui était d'autant plus cher, qu'il lui restait seul pour relever son nom et la dignité de sa maison. Aussi n'épargna-t-elle rien pour lui donner la plus excellente éducation.

Nous avons vu avec quel succès il s'est tiré de ses études ; nous verrons qu'il ne répondit pas moins à ce qu'on devait attendre de ses exercices. A peine les eut-il finis, qu'agé de vingt ans, il voulut prendre le parti des armes, l'orage qui se préparait du côté de la Pologne ayant allumé en lui le désir de suivre son père et ses aïeux dans la route qu'ils lui avaient frayée.

Sa mère, qui le considérait comme un fils unique, essaya vainement de l'en détourner. Mais son frère et sa sœur, plus avides de la gloire que de la perpétuité de leur race, la déterminèrent à le laisser partir. On lui donna un équipage convenable, et on le recommanda au général comte de Mercy, ami de feu son père, qui lui fit faire la campagne de Kell en qualité de volontaire.

Il s'y comporta assez bien pour que ce général l'attirât l'année suivante à son armée d'Italie pour y faire auprès de lui les fonctions d'un de ses aides-de-camp. Sa valeur et ses connaissances l'y firent au moins autànt distinguer que la noblesse de son origine et la considération que le général avait pour lui. Dès lors, notre jeune homme se vit au moins *welt-maréchal*, et se mêlait avec suffisance parmi les seigneurs et les hauts officiers ; il leur disputait quelquefois des choses qui n'étaient ni de la place, ni du degré d'aide-de-camp.

La subordination parmi les Allemands est bien plus stricte que chez les autres nations ; mais il se persuada qu'il pouvait s'en dispenser. Sa jeunesse et la faveur du général eussent peut-être fait dissimuler ses incartades, s'il ne les eût poussées un peu trop loin, en osant disputer une maîtresse à un vieil officier général, qui ne s'accommoda point de cette concurrence. Elle ne fut point non plus du goût du jeune homme, qui, comme tous ceux de son

âge, n'eut pas de peine à se persuader que sa jeunesse déciderait pour lui, et que sa bonne mine et ses jolies manières lui devaient mériter une entière préférence. L'Allemand s'en plaignit; l'Italien ne lui répondit que par un défi. Le barbon, autorisé par la considération que son grade et ses longs services lui avaient acquis, se crut, selon les maximes de la subordination allemande, dispensé de se mesurer avec un jeune étourdi.

L'éclat que fit cette affaire la porta bientôt au conseil de l'empereur; les arrêts furent signifiés au comte pour six mois; il les enfrenait au bout de six jours, crime capital au conseil aulique. Le comte crut ne pouvoir mettre sa tête en sûreté qu'à Paris, où il se sauva avec deux laquais et un coureur. C'est un de ceux-là qu'il prêtait de temps en temps à M. de Beaupré, lorsqu'il était dans cette ville, pour le remplacer toutes les fois qu'il était question de le suivre dans les rues.

Avec cette suite et la dépense inévitable d'un jeune seigneur, deux mille écus qui lui restaient, tant de sa campagne que des effets dont il fallut se défaire, ne durèrent guère que six mois, dans une ville où tout cède au luxe. L'argent mangé, les ressources épuisées, le crédit perdu, le ménage capitula faute de vivres. Chacun prit parti comme il put. Le maître, ne gardant qu'un habit propre, le sequestra pour s'en servir dans l'occasion, et changeant de quartier, de nom et de décoration, il entra chez un parfumeur, qui était justement celui de M. de Beaupré, en qualité de garçon de boutique, d'où la crainte d'être reconnu par les allants et venants le fit sortir vers la fin de l'année 1735, pour s'ériger par lui-même en marchand revendeur de poudre et pommade à la toilette.

Il était dans cette ambulance au commencement de 1736,

lorsque le garçon parfumeur de M. de Beaupré le lui amena comme un bon domestique, de la fidélité duquel il pouvait lui répondre, pour avoir pendant du temps servi le même maître ensemble; et effectivement, il ne le connaissait que comme son ancien camarade, sous le nom de La Rigarie. Celui-ci, craignant tous les jours d'être découvert et ne sachant d'ailleurs où donner de la tête, se détermina plus volontiers au service d'un seigneur de robe, parce qu'outre qu'il serait moins exposé que dans une maison à la cour, il comptait pouvoir s'enterrer en province, où le maître qu'il prenait était obligé de passer presque toute l'année, pour vaquer à l'intendance qui lui était confiée, jusqu'à ce qu'un coup plus favorable de la Providence le remit en possession de son nom et de ses biens.

Dès que M. de Beaupré put se convaincre de la vérité de l'histoire qu'il venait d'entendre, il lui fit changer d'habit et d'appartement, et lui donna à sa table la place qui lui convenait. Mais il ne fut pas dans une légère surprise de lui voir boire du vin, dont il n'avait pas fait usage depuis vingt-et-un mois, dans la crainte, lui dit-il, que cette dangereuse boisson ne lui fit échapper quelque chose de son secret. Cette raison me paraît plus plausible que véritable, et je crois plutôt celle que j'ai rapportée ci-dessus. Mais je soupçonne qu'une si sage réponse n'a été faite, suivant sa politesse ordinaire, que pour ne pas faire de peine à ses anciens camarades, qui le servaient, comme de raison.

Dès que ce jeune seigneur fut en état de paraître, M. l'intendant le mena faire visite à M. l'évêque de Châlons, qui en fut moins étonné que nos bourgeois ne le furent de le voir dans le carrosse, tandis qu'ils le cherchaient derrière. Les yeux ne pouvaient se faire à cette vision,

quoiqu'il n'y en eût pas un seul qui ne se tint honoré de céder en toute occasion la première place à celui qui, plus d'une fois, leur avait servi à boire.

M. l'intendant l'a encore gardé quinze jours dans sa maison de Juvigny, où, après mille assurances de gratitude et de reconnaissance, le comte a pris congé de lui le 5 décembre 1737, ayant encore eu occasion de remercier son bienfaiteur, qui lui a généreusement donné ou prêté sans billet quinze louis d'or, pour se rendre en poste à Strasbourg, d'où il prendra la route du Tyrol.





**HISTOIRE DU MARQUIS DE TAVANNES**



---

---

# HISTOIRE

## DU MARQUIS DE TAVANNES.

---

Louis-Henri de Saulx-Tavannes, marquis de Mirebel, comte de La Marche, né en 1706, filleul de feu M. le duc de Bourbon et colonel de son régiment de cavalerie, avait été destiné dès l'enfance à sa cousine germaine, Ferdinande de Brun, fille unique d'Agathange-Ferdinand, marquis de Brun, en Franche-Comté. La mésintelligence qui survint entre M. et M<sup>me</sup> de Brun fit évanouir ce projet. M<sup>me</sup> la marquise de Brun, qui chérissait son neveu, crut que la voie de fait obligerait son mari à ratifier une convention faite entre les deux familles. Elle conseilla et favorisa l'enlèvement de sa fille, qui fut exécuté au château.

Mais elle ne connaissait pas la dissimulation et l'inflexibilité de son mari. Le marquis de Tavannes emmena sa cousine à Lunéville, à la cour du roi Stanislas, d'où on tenta la voie de la négociation.

M. de Brun exigea, pour préliminaire, que sa fille lui fût remise. Tavannes n'en fit aucune difficulté, croyant, par cette soumission, désarmer la colère de son oncle. Mais, dès qu'il l'eut en sa possession, il la fit mettre à Sainte-Pélagie, et poursuivit criminellement son neveu,

qui fut condamné par arrêt du Parlement de Dijon à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté par effigie.

Le marquis de Tavannes, en pleine sécurité, était à la loge d'Aumont, dont j'ai l'honneur d'être. M. le duc d'Aumont, notre vénérable maître, ne lui donna point de meilleur conseil que de se sauver à la cour de Lorraine, et de prendre, chemin faisant, asile chez le frère président du Rocheret, lieutenant criminel d'Épernay. Il arriva chez moi en carême. J'étais pour lors à Louvois; M<sup>me</sup> la présidente lui fit servir à souper, il reposa deux heures et repartit.

Le matin, M. le marquis de Souvré m'apporta dans mon lit la lettre que ce malheureux frère m'avait écrite pendant la nuit. Depuis ce temps-là, M. de Tavannes m'écrivit souvent de Lorraine, de Bavière, d'Autriche et de Hongrie, où la fortune le poussa.

Je me chargeai, avec tout le zèle que je devais à sa confiance, de solliciter ses affaires. Je m'abouchai de Paris avec M. le comte de Tavannes, chef de la maison, qui s'était fait donner la confiscation pour la lui sauver, et avec M. de Romieu, secrétaire-général de la marine et des commandements de M. le comte de Toulouse; et j'entrai en correspondance avec M<sup>lle</sup> de Brun, qui avait été transférée aux Madelonnettes de La Flèche, en Anjou, dont elle avait été élue supérieure perpétuelle, les filles de cette espèce n'en ayant jamais eu de cette qualité ni de cette vertu.

Notre entremetteur était le frère Vincent, apothicaire des Carmes des Billettes, à Paris. Je recevais les paquets d'Allemagne, et je les remettais au frère Vincent, qui les portait à pied à La Flèche, et m'en rapportait les dépêches que je faisais repasser en Hongrie ou en Bavière, et partout

où il fallait, quand il ne pouvait ni les envoyer, ni les porter lui-même.

M. le comte de Toulouse étant au lit de mort, eut la consolation d'être visité et pleuré du roi. Il crut pouvoir mettre un de ses derniers moments à profit, pour obtenir de Sa Majesté la grâce de Tavannes; mais la religion du roi l'emporta sur l'amitié qu'il avait pour ce prince. Il était lié par le serment du sacre, et l'affaire du chevalier La Roche-Carbon était arrivée depuis. Il dit à son oncle qu'il n'interposerait son autorité dans cette affaire, qu'autant que M. le marquis de Brun y consentirait.

On ne put jamais fléchir ce cruel père. En vain M. le prince de Conti, commandant en Bavière, amena-t-il Tavannes aux pieds de son oncle. En vain l'empereur Charles VII voulut-il bien s'y employer : M. le marquis de Brun ne répondit autre chose, sinon qu'il avait promis à Dieu de ne jamais pardonner. Quelle religion!

L'empereur crut pouvoir tenter une autre voie en faveur de Tavannes, qu'il avait fait son adjudant-général, chevalier de son ordre de Saint-Georges, major général de ses armées, et colonel des cuirassiers de l'impératrice, son épouse. De concert avec le cardinal de Fleury, il le chargea d'apporter au roi la nouvelle de la prise de Prague. Il arriva chez moi, à Epervain, le 6 décembre.

Ce fut la première fois que je vis et que j'embrassai tendrement ce cher frère. Il mangea un morceau et repartit dans l'instant pour Versailles, où il fut reçu du roi comme un étranger, mais bien plus froidement. Après quoi il continua sa route pour aller à la cour d'Espagne s'acquitter de la même commission. Mais ce voyage, ni la réception que lui fit le roi Philippe V, n'eurent d'autre

effet que la tolérance tacite de venir de temps en temps à Paris, et d'y rester peu de temps, mais incognito.

Il aurait bien eu de quoi se consoler s'il eût été capable d'autres motifs que de ceux qui le portaient vers sa cousine. Il pouvait tout attendre de son courage et de l'estime qu'on en faisait. Il fut blessé et fait prisonnier en Bavière; mais le grand-duc de Toscane, mari de la reine de Hongrie, le renvoya sur-le-champ à l'empereur Charles VII, qui le fit l'un de ses chambellans, lieutenant-général de ses armées et commandant de ses grenadiers à cheval. Mais ayant perdu cet auguste maître, qui l'affectionnait particulièrement, il n'en voulut plus servir d'autre que le roi.

Le grand-duc et la reine sa femme lui firent les offres les plus-avantageuses. Non-seulement il les refusa, mais il ne voulut point accepter celles du nouvel électeur de Bavière, fils de l'empereur. Il renonça à tous ses avantages pour se remettre à la clémence et à la bonne volonté du roi son premier maître, son maître naturel, sans autre ressource que celle de l'espérance.

Voici comment il m'en parle dans sa lettre du 26 décembre 1745 :

« J'ai quitté le service de Bavière, où j'étais lieutenant-général, et où j'avais un des premiers régiments, celui des grenadiers à cheval. J'ai tout quitté après le traité qu'on a fait faire à ce pauvre enfant, qui perd sa maison sans ressource. L'on me fait espérer ma grâce, et qu'on me remplacera ici (à Paris), à l'exemple de M. de Mortagne; mais cela n'est point encore fait, et, en attendant, je me repais d'espérance.....

» Voici un mémoire sur mon affaire, dont vous me

ferez plaisir de me dire votre sentiment, rendant toute la justice qui est due à votre goût et savoir. Mon adresse, à l'hôtel de Bourgogne, rue de Vaugirard. Donnez-moi les occasions de vous servir, très-cher frère, et vous serez convaincu qu'on ne peut être plus parfaitement votre serviteur et ami. *Le marquis DE TAVANNES.* »

Le mémoire était très-bien frappé ; cependant je l'apostillai et le renvoyai. Il tendait à représenter au roi que Sa Majesté n'était pas dans le cas d'être liée par son serment dans une affaire de la nature de celle du marquis de Tavannes, puisque ce n'était au fond qu'un démêlé de famille qui n'intéressait pas le reste du royaume, et que personne n'était dans le cas de se prévaloir de la justice et de la grâce qu'il avait lieu d'attendre de la bonté du roi. Cela était appuyé d'exemples frappants. J'en suggérai deux.

On faisait sentir, mais légèrement et indirectement, le sacrifice qu'il faisait de sa fortune, pour se rendre à son roi, à sa patrie, à sa famille. Mais le grand obstacle fut levé par la mort du marquis de Brun, lieutenant-général des armées, son oncle, arrivée en janvier 1746.

Dès lors, les maisons de Condé, de Conti et de Penthièvre, et tous les seigneurs, se livrèrent avec ardeur à regagner à l'Etat un sujet si recommandable. Le roi se laissa gagner, les grâces furent accordées et l'arrêt de révision expédié.

Voici la lettre que je lui écrivis le 1<sup>er</sup> septembre 1746 :

« J'apprends, très-cher et bien-aimable frère, que vous avez vos lettres de grâce, et qu'elles sont enregistrées à Dijon le 6 août. Vous en eussiez plus tôt reçu mon com-



pliment, si plus tôt je l'eusse su, et si c'eût été par une autre voie. Mais la *Gazette de Hollande*, si souvent faussée, me laisse toujours quelque doute, et je voudrais n'en point éprouver dans tout ce qui peut tendre à votre félicité. Personne, vous le savez, ne s'y intéresse plus vivement que moi, et je le ressens encore plus que jamais par l'incertitude qui me reste de ne le pas croire aussi sûrement que je le voudrais et que je le souhaite. Je n'ose me plaindre de n'en être pas assuré par vous. Cet heureux évènement, depuis si longtemps l'objet de mes soins et de mes désirs, a dû vous donner de l'occupation, et vous avez des amis plus essentiels à satisfaire.

> Cependant, cher et très-cher frère, vous n'en avez pas de plus sincère et de plus dévoué que moi. Je vous en écris à tout hasard à la dernière adresse que vous m'avez laissée. Je m'imagine bien que vous n'y êtes plus ; mais ma lettre, animée de tous les sentiments que je vous ai voués, doit vous trouver ; et dès qu'elle porte votre nom, cela suffit pour qu'elle vous soit rendue, en quelque endroit de l'Europe que vous soyez. Recevez-la, je vous prie, mon vénérable, comme un nouveau témoignage de mon amitié et d'un attachement inviolable. Si vous n'avez pas le temps d'y répondre, je n'en serai pas moins sûr de la bonté de votre cœur ; mais pliez-moi un imprimé de votre arrêt, et jetez-le moi à la poste. Si vous avez quelques minutes à me donner, faites-moi part des suites, dont je me fais une charmante idée, et de vos espérances ultérieures. Elles doivent être comblées, car je ne doute pas que de Dijon vous n'ayez poussé jusqu'à Dôle. Vous me direz tout ce qu'il vous plaira, mais il me tarde d'être assuré de votre bonheur, et que les nuages sont dissipés.

> A quelque degré que vous porte votre bonne fortune et

mes vœux, n'oubliez jamais que je vous suis attaché comme un fidèle serviteur, que je vous estime comme un véritable ami, et que je vous aime comme une maîtresse. »

## RÉPONSE DE M. LE MARQUIS DE TAVANNES.

De Paris, le 7 octobre 1748.

« Votre lettre ne m'a été rendue, très-cher frère, qu'à mon retour de Bourgogne, où j'ai été faire entériner ma grâce. J'ai remercié le roi, et me voilà redevenu citoyen jouissant de mes droits. Mon cousin va me remettre mon bien, et l'on me flatte que M<sup>lle</sup> de Brun réhabilitera son mariage avec moi.

» Son père l'avait, comme vous le savez, déshéritée; mais on a envoyé l'affaire au Parlement de Paris, où les avocats assurent que le testament sera cassé. C'est une affaire qui sera jugée d'abord après la rentrée du Parlement. J'espère aussi qu'on me rendra mon grade de lieutenant-général.

» Voilà bien des espérances, me direz-vous, cher frère, cela est vrai; le réel, c'est ma grâce, et le reste viendra vraisemblablement. Adieu, très-cher frère, comptez sur ma sincère amitié, et conservez-moi la vôtre, qui m'est très-précieuse. Je n'ai pas oublié que je suis encore votre débiteur; mais je vous prie d'attendre un peu, car je suis épuisé par les frais pour les lettres de grâce et pour mes voyages. Mon adresse est toujours à l'hôtel de Bourgogne, rue de Vaugirard. Je vous embrasse de tout mon cœur.

» *Le marquis* DE TAVANNES. »

Je ne m'imaginai guère que c'était la dernière lettre

que je recevais de cet illustre ami. Je m'attendais de jour en jour, au contraire, à recevoir l'arrêt de cassation du testament du marquis de Brun, et la sentence de réhabilitation du mariage de sa fille. L'une devait dépendre de l'autre, parce que je savais d'elle-même que si elle ne rentrait pas dans ses biens, qui montaient à plus de soixante mille livres de rente, elle n'y donnerait pas les mains, n'étant pas juste, dit-elle, que son cousin ayant sacrifié sa jeunesse et sa fortune, il portât l'héroïsme jusqu'à s'attacher pour le reste de ses jours à une fille dont le peu de biens et l'âge ne seraient pas capables de les lui faire passer avec les agréments qu'il pouvait se promettre du grade où il s'était élevé. Qu'elle pensait qu'il devait plutôt songer à quelque parti qui le mît en état de soutenir sa dignité et sa maison.

Il est sûr que tous ses amis et moi avons toujours regardé comme un grand malheur pour lui de ce qu'il ne vint point d'enfants du séjour qu'ils avaient fait à la cour de Lorraine, où ils étaient regardés comme mari et femme.

M<sup>lle</sup> la marquise de Brun avait de l'humeur; plus d'une fois, depuis quelques années, j'avais dissipé les nuages; mais jamais je ne les avais cru assez condensés pour éclater en tempêtes, qui ont occasionné la mort de Tavannes le 19 janvier 1747, à Paris, à l'âge de 41 ans.

J'en reçus la triste nouvelle le 15, et je l'appris le 16 au frère général comte de Berchiny, lors-de son passage chez moi avec Madame la comtesse son épouse, qui m'avait dit être persuadée que le mariage ne se ferait pas. Cette prédiction ne fut que trop vraie. Les frères de Béla et de Castagnet me mandèrent que Tavannes était mort de chagrin du refus que sa cousine faisait de l'épouser.

**CORRESPONDANCE.**



---

---

# CORRESPONDANCE.

---

## ÉTAT DU CONCLAVE

POUR L'ÉLECTION DU PAPE, EN 1721 (1).

---

A M. DE BARRILLON D'AMONCOURT,

MARQUIS DE BRANGES, CONSEILLER DU ROI EN SES CONSEILS, MAÎTRE DES REQUÊTES  
ORDINAIRES DE SON ROYAL,  
CI-DEVANT INTENDANT EN ROUSSILLON ET BÉARN.

---

Le Sacré-Collège, composé de soixante-sept cardinaux, selon toutes les apparences ennuyé d'un long pontificat, se déterminera en faveur d'un cardinal âgé ; ainsi les treize anciens auront bonne part au scrutin. Je m'assure que cette voie fera seule le choix, ne voyant rien de disposé à l'inspiration. Cependant, quoique le cardinal Albani n'ait ni le génie ni la délicatesse de feu le cardinal Chigi, à qui

---

(1) Innocent XIII, élu le 8 mai 1721, mort le 7 mars 1723; il succédait à Clément XI, élu pape le 22 novembre 1700, mort le 19 mars 1721. (*Note de l'éditeur.*)

le cardinal d'Estrées demandait un pape, prévoyant bien qu'il n'était pas possible d'en élire un qui ne lui plût pas, la qualité de neveu d'un oncle dont il reste cinquante-quatre créatures lui fera une forte brigue, sinon pour faire élire celui qui lui plaira, au moins pour empêcher qu'on n'en choisisse un qui ne soit pas dans ses intérêts. Sa famille a plus besoin qu'une autre d'en avoir un qui lui soit favorable, dont la bienveillance et les libéralités réparent la prétendue injustice qu'il peut penser que feu son oncle lui a faite en lui refusant les titres et les richesses que ses prédécesseurs avaient accoutumé de prodiguer jusqu'à leurs arrière-cousins.

Au premier cas, c'est-à-dire si le pape est élu d'entre les anciens cardinaux, outre l'exclusion générale qui est donnée à tous les nationaux, ceux-ci auront le même sort :

M<sup>r</sup> Pamphile, pour être neveu d'un pape dont on n'a pas été content ;

Del Giudice a pris parti ;

Impériale a trop de parents ;

Barberini est frère du chef des bandits ;

Et Cornaro est Vénitien : vilaine tache depuis 1690.

Il reste donc :

Orsini, *œt. 74*, qui n'a que des parents très-élevés et très-riches. Mais il est moine, et les jeunes cardinaux le trouveront peut-être trop régulier. *Fratres nolumus vos*, disait celui qui chantait l'épître aux obsèques de Charles-Quint. Depuis ce temps-là, il n'y a point eu de moines.

Marescotti, octogénaire, est un petit homme gai, encore très-vif, bonne tête, grand légiste. Il semble qu'il vise à

la papauté, parce qu'il s'est retiré du monde depuis six ans. Mais c'est un vieux jeu usé, à moins qu'on n'envi-sage ses années. Il a bien des parents qui ont besoin de lui.

Tanara est un des plus capables, ami du feu pape et du cardinal Albani. Il y a à parier pour lui.

Sacripante est très-capable et fort âgé ; mais ses neveux sont pauvres. Cependant, il a bien des pistoles de la reine douarière de Pologne, qui, étant sur les lieux, briguera pour lui.

Buon Compagno n'a rien contre lui que d'être de maison papale ; du reste, il est fort bon sujet.

Paulucci est un peu brouillé avec la maison d'Autriche depuis l'affaire de son père contre les généraux de l'empereur ; mais il peut avoir raccommo-dé cela pendant sa longue administration sous le feu pape. Les cardinaux ont paru très-contents de sa conduite. Il s'est fait aimer du cardinal-neveu. Je l'en crois un des plus dignes, mais il a quatre neveux de grand appétit, sans compter un grand nombre d'autres parents.

Au second cas, examinons les seconds cardinaux, créa-tures de sa défunte Sainteté ; ce sont les jouets du cardi-nal-neveu.

Pignatelli en est très-digne ; d'une famille élevée, riche et peu nombreuse, mais il est neveu du pape Innocent XII, ennemi déclaré de la maison d'Autriche. Il est vrai que son oncle ne l'aimait pas. Ajoutez à cela qu'il est religieux.

Ruffo est fort aimé du peuple, par sa douceur et par ses charités. Ce serait un bon pape.

Paracciani a déjà manqué de mourir trois ou quatre fois depuis peu. Je ne lui connais que ce mérite.



Corsini est un Florentin qui sent bien son pays.

Davia est âgé, propre aux affaires, mais son neveu est un bandit,

Spada est un saint de peu de ressource.

Colonne est d'une maison trop puissante.

Conti est de pareil rang, mais un peu moins que riche.

Valemani est un bon sujet, mais il est pauvre.

Cusani est trop jeune. On le connaît pour désintéressé, mais il ne s'amuse pas toujours à dire son bréviaire : la médiosance lui donne quelques aventures joyeuses.

Piazza, outre qu'il est jeune, est trop ami de la maison d'Autriche. C'est pourtant un sujet capable.

Gozzadini, homme d'esprit, mais jeune et voluptueux.

Zondondari, frère du grand-maître de Malte, a bien des parents, mais ils sont riches. Il est grand ami du cardinal Albani, mais il est allié des Chigi, gens avides.

Corradini est le plus grand politique d'Italie, savant, propre aux affaires ; mais ce n'est pas encore son tour.

Scotti pourra y venir, mais il lui faut du temps.

Odescalchi, saint homme, mais trop jeune ; ami des Albani. Mais son nom est odieux à la France.

De ces vingt-deux cardinaux, que je regarde comme sujets capables dans ce conclave, nous en tirerons ceux sur lesquels je pense que le choix doit tomber, après cependant que j'aurai marqué ceux des autres qui le pourraient être, mais qui ont des raisons d'exclusion. Par exemple :

Patrizzini n'est pas fripon, mais il a malversé dans les finances.

Fabroni est un forcené pour les affaires de la bulle

*Usigenitus*, qui sont de conséquence dans la conjoncture présente, et, au reste, il n'est pas en bonne odeur à Vienne.

Borromée n'a rien de recommandable que son nom.

Les deux Caraccioli sont d'une famille trop nombreuse et sont réputés nationaux par le parti qu'ils tiennent.

Les Spinola de même, et encore ne sont-ils pas riches.

Bentivoglio est trop jeune. C'est bien dommage qu'il se soit brouillé avec notre régent.

De nos trois jésuites exclus depuis le *nolumus vos fratres*, outre les raisons présentes, Cienfuegos est un malin personnage.

Barbarigo est le plus aimable de tous les hommes, mais il est jeune et Vénitien.

Priuli est presque de même, mais l'amitié du cardinal Albani ne le rend pas riche.

Orighi connaît mieux les gros livres que la noblesse de sa famille. Peut-être se trouvera-t-il un jour dans des circonstances qui lui seront plus favorables.

Busti n'a été fait cardinal que par manière d'acquit.

Olivieri est parent du feu pape. C'est un terrible remords pour son ambition.

Marini ferait un excellent homme, quoique Génois, s'il pouvait une bonne fois se déterminer à prendre un parti certain et s'y tenir.

Alberoni, n'en parlons point. Je ne désespère cependant rien pour lui dans la suite.

Faisons notre récapitulation et un nouveau choix dans les vingt-deux qui nous paraissent devoir avoir part au scrutin. Nous n'aurons point de brigade *dei zelanti*, les puissances ne sont pas assez divisées pour avoir besoin de l'inspiration. Les Français ont bien perdu de leurs préro-

gatives là-dessus à Rome. La gravité des Espagnols fera semblant de ne rien voir. Ainsi, on peut croire que le cardinal Albani et la brigade impériale se disputeront ou seront les maîtres de l'élection. Je me restreins à six sujets, suivant les motifs qui les feront élire :

Orsini, si Dieu s'en mêle (1) ;  
 Tanara, si l'on veut un pape neutre ;  
 Paulucci, pour laisser les choses comme elles sont ;  
 Ruffo, si on écoute la voix du peuple ;  
 Paracciani, si les cardinaux écoutent leurs intérêts ;  
 Davia, si l'on veut un homme.

Mais il y a un proverbe à Rome qui s'est toujours trouvé juste depuis l'invention des conclaves : c'est que quiconque entre pape au conclave en sort toujours cardinal.

---

#### REPONSE DE M. DE BARILLON.

De Paris, le 10 avril 1721.

Ah! quel dommage, mon cher président, que vous ne soyez ambassadeur à Rome, sachant si bien par esprit de prophétie tout ce qui arrivera dans le conclave. Si je n'étais aussi serviteur que je le suis de madame la Présidente, je vous désirerais le cardinalat encore plus que l'ambassade. J'ai cru, en lisant votre lettre, que c'était feu M. de Chaulnes qui l'avait dictée des champs élysées. Quant à moi : *hoc tantum scio quod nil scio*. J'ajouterais volontiers : *quid ad me*.

---

(1) Il fut pape en 1724, sous le nom de Benoît XIII.

---

---

# LETTRE

A M. L'ABBÉ DE SAULX,

EN FORME DE

DISSERTATION SUR LE STYLE LAPIDAIRE,

EN RÉPONSE A SA LETTRE A CE SUJET.

---

1<sup>er</sup> Février 1728.

Se peut-il faire, mon cher abbé, que vous m'aimiez autant que vous me le dites? J'ai sujet de le croire, et cependant vous ne me connaissez pas. Vous prenez pour une déclaration de guerre la naïveté de mes sentiments et le libre aveu que je fais de mon goût.

Quand je dis ce que je pense sur quelque ouvrage, ce n'est pas que j'entreprenne de le censurer. J'entends seulement dire en toute franchise à mon ami l'idée qu'il m'a fait naître, pour que lui-même rectifie mon jugement, par des raisons meilleures et plus solides que mes préventions; car j'aime à m'instruire, j'aime la liberté des sentiments et les épanchements de cœur; et, dans ces sortes d'occasions, je ne veux rien garder sur le mien.

J'abhorre les disputes de l'école, je déteste encore plus les guerres littéraires; et si mon imprudence m'en occasionnait quelqu'une, dût-on l'attribuer à lâcheté ou à

ignorance, j'abandonnerais la partie et donnerais, par un silence obstiné, une victoire aisée à mon adversaire.

Il entre ordinairement dans ces sortes de combats plus de vanité que de suffisance; rarement la modération subsiste-t-elle entre deux animaux hérissés de grec et de latin, de passages et citations, comme deux porcs-épics de leurs dards.

Croyez-vous, par exemple, que la réputation de M. H... (1) et de M<sup>me</sup> D... n'ait pas un peu souffert de leur différend sur Homère? Le public est-il bien dédommagé par le livre des *causes de la corruption du goût* (2), de l'ennui qu'ils lui ont causé? Et puisque, sans y penser, cet exemple nous amène à cet article, quel intérêt réel le public avait-il à tout leur verbiage? Depuis quand un amas confus d'érudition a-t-il donné la loi à ce même public, pour l'obliger à se ranger sous les étendards de l'un ou de l'autre, et d'armer par un préjugé indiscret en faveur des anciens ou des modernes?

Il y a eu de tout temps des gens d'esprit et des savants; il y en a parmi nous; nos neveux en verront jusqu'à la fin des siècles; et je ne comprends pas que des gens raisonnables, puissent prononcer en faveur des uns ou des autres une injuste préférence. Pourquoi ne pas admirer avec une saine équité ce qui est également admirable. La vieillesse est-elle si recommandable que quelques siècles de plus

---

(1) Antoine Houdart de La Motte, de l'Académie française, auteur d'un discours sur Homère, qu'il a traduit en vers français.

(2) Livre de M<sup>me</sup> Dacier, Anne Le Fèvre, femme d'André Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

puissent donner un lustre à des impertinences? Cela est ancien, donc cela est bon. Quelle absurdité! Quel aveuglement!

L'antiquité n'a de droit chez nous que pour l'histoire, par ses monuments et ses médailles, qui nous représentent ce qui se passait chez elle; car si nous pouvions rassembler les circonstances, rapprocher les temps ou réaliser le souvenir, les médailles ne seraient pas plus estimables que notre monnaie courante.

Les sciences et les esprits sont de tous les âges et de toutes les langues: les langues ont des beautés naturelles qui leur sont particulières; mais elles n'ont rien d'essentiel qui puisse l'emporter sur une autre, quand il s'agira de juger du fond de l'esprit des hommes.

Le grec et le latin ont leurs avantages comme le français et l'italien, et, sans connaître le langage des Topinamboux, je suis persuadé que leur idiôme renferme des beautés incommunicables aux autres langues.

Ma digression, mon aimable confrère, est un peu longue, mais elle ne sera pas inutile dans ce que j'ai à vous dire. Je respecte, c'est-à-dire j'ai beaucoup de déférence pour les sentences qui sont prononcées par des auteurs qui méritent une haute réputation. C'est le moindre hommage qu'on puisse rendre au nom qu'ils se sont fait; mais ce ne sont que des sentences auxquelles je ne me crois point du tout obligé en conscience de souscrire. J'en appelle à la liberté naturelle du goût des hommes, qui ne veut pas être gênée. Je ne prétends pas pourtant introduire par là une confusion qui naîtrait des préventions de chaque particulier pour ses lumières, à Dieu ne plaise.

Il y a, j'en conviens, un goût général qui doit servir de

règle, mais je veux insinuer de ma réflexion qu'il est libre à chacun d'en faire; qu'on peut revoir les décisions des anciens ou des auteurs célèbres de nos jours; qu'on peut même les combattre par de mûres et sensées délibérations, et, par cette opposition, se former le goût pour les bonnes choses. Y suis-je? Voulez-vous, Monsieur, me passer cette petite rébellion? Faites-le, je vous en prie, pour le bien de la paix. Il vaut quelquefois mieux se contenter du tribut ordinaire d'un vassal indomptable, que de s'en faire, par des exactions, un sujet ouvertement révolté.

Vous sentez par là que je cherche à me soustraire à l'autorité de Despréaux, que vous m'opposez. Pas tout à fait, je la respecte; mais je n'entends pas m'y soumettre en esclave, quand il s'agira de mon goût sur le style des inscriptions.

Elles doivent, dites-vous, selon lui, être courtes et familières. Commençons par partager, pour un moment, le différend en deux. Je souscris à la brièveté. Examinons le familier. La pompe des paroles n'y vaut rien, ajoute-t-il. La décision est brusque. Je conviens qu'une enflure de paroles ne vaut rien dans le poème de Néron. Mais s'il n'y avait eu que des paroles pompeuses, Perse ne lui aurait pas reproché son *Torva mimalloneis* . . . . Qu'il me dise que l'enflure de paroles doit s'éviter, je le lui passe, sans en tomber entièrement d'accord; mais où la pompe peut-elle être mieux placée que sur un arc de triomphe? C'est vouloir ne faire attention qu'aux inscriptions de son cabinet, où tout doit être modeste; mais il faut, selon moi, du grand et du pompeux au-dessus d'un trophée.

Veut-il condamner d'un trait de plume toutes les inscriptions anciennes et modernes? Y a-t-il bien du familier dans le *Felicitati*, l'*Æternitati Romæ*? Le *Patri Patriæ*,

le *Divo Augusto* (1) vous semblent-ils bien modestes. Les inscriptions publiques doivent attirer l'admiration, j'ai manqué de dire la stupéfaction du peuple. Ce sont des choses qui doivent être élevées comme à peu près ces objets que l'on place au-dessus d'une haute colonne, et que l'on a fait de trois ou quatre grandeurs au-dessus de la naturelle, pour pouvoir faire un effet proportionné aux yeux de ceux qui les regardent d'en bas.

Cette comparaison n'est pas tout à fait juste. Qu'importe, pourvu qu'elle me fasse entendre. Voulez-vous que je dise que des inscriptions sont des paroles consacrées à la postérité et auxquelles, comme à tout ce qui s'appelait *sacer* chez les Romains, il faut affecter un certain mystère, une majestueuse obscurité, une grandeur recherchée pour les faire respecter davantage ? Ma pensée est mieux rendue.

Il y a du sophiste dans l'usage que vous faites de ce vers d'Horace, que vous m'objectez pour exprimer la douleur :

*Proficit ampullas et sesquipedia verba.*

Oui, quand il s'agira de faire pleurer sur la scène un homme profondément affligé ; mais non, quand il s'agira de composer une épitaphe. Il n'y a rien au monde qui reçoive plus la pompe et l'enflure même que l'épitaphe, parce qu'elle n'est pas supposée être de la composition d'une personne intéressée ; ce sont ordinairement, aussi bien que les oraisons funèbres, des ouvrages faits par gens payés pour grossir les objets ; d'où vient le proverbe : il ment comme un faiseur d'épitaphes ou d'oraisons funèbres.

---

(1) Il ajoute le *virgo immortalis* de la place des Victoires. Mais les nations enchaînées s'en sont scandalisées.



Et pour ne me pas faire plus de quartier qu'à tout autre, je ne sens pas que je mérite entièrement l'éloge que vous me prodiguez, d'être simple et modeste en cet endroit.

*Vit supra laudem et titulos, vtr secundum cor Dei. Abundè dixi.* Je le crois bien, et c'en est bien assez. Je vous avouérai même de bonne foi que ma morgue ne m'a rien inspiré de plus haut.

Une chose étonnante, c'est que M. Despréaux, votre héros en cette occasion, n'a pas voulu se souvenir de toutes les inscriptions dont Paris est rempli. Quelle simplicité eût-il trouvée dans celle de la fontaine du pont Notre-Dame, qui est aussi admirée dans son genre que le *viderat Adriacis* de Sannazar pour Venise (1) ?

*Sequana cum primum reginæ allabitur urbi.*

Quelle modestie ! ce début est-il si simple. N'emplit-il pas assez la bouche. Je crois bien que Boileau n'a jamais été à la Bastille. Mais n'a-t-il jamais jeté les yeux sur ces paroles du frontispice de l'arsenal :

*Tela giganteos debellatura furores.*

Permettez-moi, Monsieur, après celui-là, de ne vous en point citer d'autres ; je crains d'avoir choqué votre goût.

Mais, pour en revenir au premier membre de la proposition de Despréaux, que je n'ai pas tout-à-fait abandonnée, les inscriptions doivent être courtes. Que pensez-vous de la précision requise dans un pareil ouvrage ? Je dis que c'est une précision abondante, majestueuse, pompeuse, telle que celle des oracles, qui, en un grand mot, renfer-

---

(1) Sannazar, fameux poète italien et latin, à qui la république de Venise fit une pension pour cette épigramme. Il mourut en 1530.

ment un mystère. Avouez que M. Despréaux veut nous fasciner les yeux par des discours étudiés, tandis qu'il pense comme nous. C'est berner les simples que de vouloir leur persuader qu'il n'y a que de la simplicité dans ce qu'ils n'entendent pas. Je vous laisse l'application au contraire. Je ne vous dirais plus rien, si je ne me ressouvenais que votre défenseur nous permet au moins l'harmonie.

Il dit d'un ton aisé, doux, simple, harmonieux : *Arma virumque cano.*

De bonne foi, prévention à part, ce début est-il si simple en latin, qu'il prétend l'insinuer aux femmes par sa traduction française ? Adieu, mon aimable frère en Apollon, laissez-moi un peu de liberté, nous n'aurons jamais de guerre, d'autant plus que vous devez être sûr de me ramener par la force de vos raisons, puisque je préfère être convaincu, et que je préfère volontiers le sentiment d'autrui au mien, quand je suis persuadé.

Je finis ma trop longue lettre par une inscription qui ne fait plus rien à notre cause. N'aviez-vous jamais fait attention à celle de la porte Saint-Denis, à Paris :

*Emendata male memori Batavorum gente.*

*Præfectus et œdiles P. P. anno 1672.*

Comment la traduiriez-vous en français. Je n'y ai point mis de virgule ; peut-être n'y en a-t-il point. Mais en voici deux :

*Emendata, male memori, Batavorum gente.*

C'est, je crois, dans ce sens que le prévôt des marchands l'a entendue. Car, quelle idée nous eût donnée une seule virgule ?

*Emendata male, memori Batavorum gente.*



---

---

**LETTRE**  
**SUR L'ANNÉE 1729,**

DE M. L'ABBÉ DE SAULX,

A QUI J'AVAIS FAIT AVOIR UNE CHAPELLE DANS L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE  
DE REIMS.

---

Il faut être, en vérité, Monsieur, aussi généreux que vous l'êtes, pour vouloir encore songer à moi. Mais, qu'en pensez-vous sérieusement? Ne me jugez-vous pas indigne des compliments gracieux dont vous m'avez prévenu, et de toutes vos bontés. Et puis-je encore accuser les muses d'un silence qui laisse ignorer mes sentiments.

Oni, c'est leur faute, assurément,  
Que pour vous tourner un joyeux compliment,  
J'aie de leur Parnasse imploré l'assistance.

Mon cœur, pour adresser des vœux  
A quelqu'un digne d'être heureux  
N'a pas besoin de leur puissance.

Cependant, Monsieur, elles ont quelque part au retard que j'ai apporté de tout ce que je vous dois, et en voici la raison :

De tous les vœux et les souhaits  
Qu'on fait lorsque l'on recommence,  
Je vous le dis en confidence,  
Mon cœur n'a pas fait tous les frais.

Il a fallu que, de tout le Parnasse,  
 Mon esprit empruntât la finesse et les tours ;  
 Quand en tendresse on n'a que des discours,  
 Il faut au moins discourir avec grâce.  
 J'ai donc écrit sous les neuf sœurs  
 Force souhaits, force dōuceurs,  
 Me proposant, après la formule ordinaire  
 De l'ennuyeux mois de janvier,  
 D'écrire à mes amis d'un style plus sincère :  
 Car en plaisir d'esprit, ainsi qu'en bonne chère,  
 Il ne faut pas manger son pain blanc le premier.

Ne vous étonnez donc pas, monsieur, si vous avez été si longtemps sans recevoir de mes nouvelles. Ce retard fait honneur à votre mérite et à mon bon goût. Mais il serait inexcusable, et mon cœur me reprocherait si je différerais plus longtemps à vous instruire de tout ce que j'ai fait. Votre aimable lettre du 1<sup>er</sup> décembre m'a mis dans le goût d'écrire ; mais ne recommencez pas à gronder, je n'ai écrit qu'à Vincennes. Enfin, depuis huit jours, il en est revenu une lettre qui est à présent au-delà des monts pour être ratifiée par notre Saint-Père. Je ne sais si ma joie durera, mais rien n'interrompra ma reconnaissance pour vos attentions à travailler à ma petite fortune. Je voudrais, mon cher protecteur, vous bien exprimer tous ses retours. Mais il en est de la vivacité comme des grands plaisirs, ils étouffent l'expression.

Bien plus, je vous le dis sans faire le modeste,  
 Elle m'ôte jusqu'au bon sens ;  
 Aussi contentez-vous de ce que je ressens,  
 Et tenez-moi quitte du reste.

J'espère, Monsieur, au premier jour, et avant que vous

---

ayez pris votre essor, réparer ma faute et ma honte en satisfaisant à tout ce que je vous dois de reconnaissance. Votre dernière lettre l'a encore augmentée par les témoignages de l'amitié la plus tendre dont vous continuez de m'honorer.

Plein de cette douce assurance,

Devenu sage épicurien,

J'ai fixé là mon espérance,

J'y place le souverain bien.

Et mon cœur, ici-bas, ne désire plus rien

Que d'exprimer tout ce qu'il pense.

Vous vous en trouverez mieux, Monsieur, et moi aussi, puisque j'aurai le plaisir de rendre la pareille à des lettres charmantes de toutes les façons. La recommandation que l'on m'a empruntée auprès de vous, sans le savoir, me fait honneur, puisqu'on sait que vous me mettez au nombre de vos amis ; et en me la dérochant, c'est m'ôter l'embarras de solliciter un juge pour des affaires que la recommandation rend toujours suspectes et que l'intégrité n'écoute jamais.

Lorsque la prudente Thémis

Mit un bandeau sur sa paupière,

Quelle en fut la cause première ?

N'en doutons point, ce furent les amis.

Je travaille nuit et jour à un examen de théologie que je dois subir. Quand je serai débarrassé de tout ce fatras, je vous enverrai quelque chose de M<sup>lle</sup> Félicité (1), pour

---

Mademoiselle Félicité Charton, fille très-spirituelle de feu M. Charton, trésorier de France à Soissons.

---

réveiller vos muses endormies. Qu'importe que ce soit le bruit du frelon qui réveille les abeilles quand le miel suit leur réveil.

Adieu. Faites provision de bonne santé pour soutenir les fatigues du carême; mais s'il vous incommode, incommodez-le à votre tour. Je ferais scrupule de prêcher l'austérité à un homme aussi religieux que vous. Je n'en aurai aucun de recevoir quelque échantillon de votre charmante et spirituelle folle. Mettez-y quelque chose du vôtre, parce que je me délasse avec sensualité dans mes ennuyeuses occupations par le plaisir de penser à vous. Donnez-moi encore celui de penser à moi dans les vôtres, et pensez-y comme la personne du monde qui vous est la plus attachée par les nœuds de l'esprit et du cœur. L'un vous donne plus que de l'estime, et l'autre vous rend plus que de l'amitié. C'est ainsi que je veux vivre et mourir.

---

---

---

## ÉPITRE

A M. L'ABBÉ DE PONS.

---

Jean-François de Pons, fils légitime du commandeur de Rennepont, était natif de Chaumont-en-Bassigny, où il eut un canonicat avant de venir demeurer à Paris, pour-quoi je l'appelais familièrement mon compatriote. En 1712 je l'allai voir à Chaumont, et je logeai chez lui en 1731.

---

Que je porte d'envie, abbé chéri des muses,  
A ces nobles travaux où toujours tu t'amuses.  
Du haut du mont sacré, dérobe-toi, descends,  
Pour venir dans la plaine écouter mes accents.  
Aspirant à l'honneur qui sur toi brille, éclate,  
Je me laisse éblouir par Bussy, qui me flatte ;  
Mais d'un sifflet railleur puis-je éviter le son,  
Tant que l'on me verra ramper avec Gâcon.  
En vain des froids rimeurs je vois croître le nombre,  
Je ne suis pas tenté d'une gloire si sombre.  
Ma muse veut s'asseoir, quoi qu'il puisse coûter,  
Au plus haut du Parnasse, ou n'y veut pas monter.  
De ces fades auteurs dont la ville foisonne,  
Je méprise et je hais l'inutile couronne.



J'avais mis auparavant :

Du fade Nericault la couronne inutile  
 Ne flattera jamais que l'âme la plus vile.  
 Et je n'envierais pas cet apparent renom  
 De tous ceux dont la cour veut consacrer le nom.  
 Mais je respecte ceux dont la gloire est connue.  
 A moins qu'avec La Mothe on ne perce la nue,  
 Ou que l'on ne s'élève au rang de Jolyot,  
 Tout rimeur hasardeux ne peut être qu'un sot.

M<sup>me</sup> la marquise de Thibergeau, Gabrielle-Françoise Brulart de Sillery, sœur de M. le marquis de Puisieux, me fit changer ces vers par considération pour M. Destouches, qu'elle affectionnait. Il fut d'abord comédien de son frère, lors de son ambassade en Suisse, et devint en 1723 envoyé en Angleterre, et de l'Académie française.

Tu vois quels sentiments l'ambition m'inspire,  
 Cher abbé ; du sommet où je tends, où j'aspire,  
 Les chemins escarpés pour toi ne le sont pas ;  
 Tu peux, mieux que personne, y conduire mes pas.  
 Accoutume mon âme à des leçons sublimes ;  
 Montre-moi les trésors où l'on puise les rimes ;  
 D'Apollon, des neuf Sœurs, explique-moi la loi,  
 Et prête-moi la main pour m'élever à toi.

En 1715, j'eus une conversation avec M. l'abbé de Pons, au sujet d'un opéra du célèbre M. Houdart de La Mothe, de l'Académie française, notre ami commun. Il n'était pas de mon sentiment. M. de La Mothe, à qui nous nous en étions rapportés, crut qu'il n'en devait pas décider par l'intérêt personnel qu'il avait dans notre dispute. Je mis mes raisons par écrit et les donnai à M. de Crébillon, qui se rangea de mon parti. Mais M. l'abbé de Pons n'en voulut

---

pas passer à sa décision ; aussi étaient-ils toujours d'avis contraire, depuis que l'abbé avait fait la critique de sa tragédie de *Radamiste et Zénobie*. Cela m'engagea à composer un opéra absolument tiré de mon imagination, histoire romanesque que j'intitulai *Tyrtus*, par lequel je prétendis qu'on pouvait non-seulement, mais qu'on devait s'astreindre aux règles que je soutenais. Il commençait par un monologue que je mis en chant, aussi bien que plusieurs morceaux de cette pièce :

Délicieux repos, aimable solitude,

Ah ! que vous avez de douceurs.

Vous dégagez l'esprit de toute inquiétude,

Vous mettez la paix dans les cœurs.

Délicieux repos, aimable solitude,

Ah ! que vous avez de douceurs.

Et pour faire voir la fatuité presque universellement répandue dans tous les prologues des opéras, je m'imaginai d'en donner un qui pouvait servir de critique à la plupart des autres.

---



---

---

**LETTRE**  
**A MILORD,**

CONTRE CELLE  
DE GEORGE WINCK, IMPRIMÉE A PARIS, 1730, CHEZ ANTOINE DE BEUQUEVILLE, QUAI  
DES AUGUSTINS, A LA PAIX,

**SUR BARON ET LA LECOUVREUR,**

OUVRAGE DE M. L'ABBÉ D'ALAINVAL.

---

**MILORD,**

Je me serais plus tôt acquitté de ma promesse, si M. Vallanida (1), secrétaire de Georges Winck, m'eût tenu celle qu'il m'avait faite de détromper son maître pour que Votre Excellence le fût par ce correspondant. Elle n'en peut avoir un plus aimable à Paris. L'esprit, la vivacité et la politesse concourent à rendre son commerce également utile et agréable. Mais quelles que soient ses lumières, il a pu être trompé dans des faits qui ne dépendent pas de celles de son esprit.

---

(1) Vallanida, anagramme de Alainval.

L'inclination de satisfaire votre curiosité sur la naissance et les premières occupations d'Adrienne Lecouvreur, que vous regrettez comme nous, lui a fait saisir les premiers mémoires qu'on lui a présentés. Il les a crus d'autant plus fidèles, qu'ils désabusaient Paris de l'idée qu'on avait conçue sur une vague allégation du *Mercur*e de Paris, du mois de mars 1730, que cette fameuse comédienne était née dans cette capitale

C'était déjà quelque chose, mais ce n'était point encore assez pour la vérité. Il la rapproche du lieu de sa naissance en lui donnant pour patrie la petite ville de Fismes, en Champagne. Il a pour lui quelques apparences spécieuses, des prétextes plausibles, des conjectures probables. Les sept villes de la Grèce qui réclamaient Homère pour leur nourrisson auraient eu peine à justifier de meilleurs titres. Si votre correspondant a été induit en erreur par quelque citoyen de Fismes, celui-ci l'a pu tromper d'autant plus adroitement, que la Lecouvreur a passé quelques-unes de ses premières années dans cette petite ville et qu'elle y avait des parents. Il a pu même se prévaloir de l'histoire d'une fille de Fismes qui, par les liens du sang qui l'attachaient à la Lecouvreur, par quelques aventures et par une supposition de nom, a pu lui donner ou lui faire prendre le change. Je me sers de cette alternative, parce que je pense qu'il a pu être de bonne foi. Mais je vais vous éclaircir ce morceau d'histoire dramatique, en vous rapportant des titres constants d'une part, et en détruisant par un simple récit l'illusion qu'on a fait naître dans le public en confondant Catherine Rousseau, surnommée la Couvreur, avec la véritable Adrienne Lecouvreur.

Commençons par la première.

Cette Catherine Rousseau, née véritablement en 1690, à Fismes, entre Reims et Soissons, était fille de Jean Rousseau, couvreur de sa profession, natif de Damery-sur-Marne, en Champagne, et d'Anne Guillaume, native de Fismes. Rousseau étant mort sans laisser à sa fille aucun moyen de subsister, sa veuve prit le parti d'aller à Paris et d'y mener avec elle Catherine Rousseau, sa fille, dont les attraits naissants lui faisaient espérer quelque ressource dans sa maison.

J'en peux parler ainsi, sur une lettre de cette fille, qui m'est tombée depuis peu entre les mains. Elle l'avait écrite il y a quelques années au curé de sa paroisse, pour s'informer auprès de lui des parents qui pouvaient lui rester, et entre autres de la sœur de la dame de la Bonneau, sa marraine. Elle marque que sa mère la perdit peu après son arrivée à Paris, sans que depuis elle ait jamais pu la retrouver. Ce sont ses termes.

Votre Excellence peut bien deviner que cette séparation a autant été l'effet du caprice de la fille que de l'abandon de la mère, qui avait quelque intérêt à se la conserver pour partager le prix de ses conquêtes.

Quoi qu'il en soit, la fille se jeta dans une troupe de comédiens de campagne, où, pour déguiser son nom, et par émulation pour la réputation de la Lecouvreur, sa cousine, qui commençait à briller sur les théâtres de Lorraine et de Strasbourg, elle s'appropriâ le nom de la profession de son père. Peut-être ses camarades, qu'on m'a assuré n'avoir été que des danseurs de corde, ont-ils contribué à lui faire prendre ce nom pour leurrer le public. Je n'en assure rien, mais ce projet ne réussit pas. La fausse Lecouvreur n'ayant les talents ni les grâces de la véritable, ne leur attira que des sifflets. Cette méssa-

venture, jointe à quelques accidents, la déterminèrent à rentrer dans le cahos de Paris, pour y être confondue dans cette espèce d'univers en raccourci qui habite cette grande ville, où, après quelques échecs, elle fut distinguée par M. le lieutenant de police, qui la plaça dans une communauté d'où elle a écrit ; il y a quatre ou cinq ans, qu'elle y est en service. Je ne veux pas soupçonner que ce soit à la Salpêtrière (1), quoi qu'on veuille me l'insinuer. Dieu lui soit en aide.

Sans doute que si elle fût restée sur la scène, elle n'eût pas couru ces risques. Les héroïnes de théâtre, à l'abri de leur mérite personnel, et sous la protection des dieux du paganisme, dont elles sont les prêtresses, ne redoutent point les incursions de la police dans la nouvelle Paphos qu'elles habitent ; et tous nos demi-dieux qui tiennent à honneur de monter la garde à la porte de leur temple en éloignent les archers et les sergents. Vous le savez, milord, mieux qu'un autre ; et je ne suis pas étonné de votre avidité à déterrer l'origine de la demoiselle Lecouvreur (que je qualifie ainsi par respect pour vous), après vous avoir vu exercer avec une magnificence étonnante, pendant plusieurs années, la charge de grand-maitre de sa garde-robe.

Cet objet de vos regrets et des nôtres était Champenoise, née dans l'étendue de ma juridiction, à une lieue de chez

---

(1) Maison de force, près Paris. C'est l'ancien château de Bioêtre, autrefois maison de campagne de Jean de France, duc de Berry, frère du roi Charles V, qui la prêta à Henri, prince d'Angleterre, comte de Derby, exilé de sa patrie, 1398. Ce prince la nomma Wincestre, d'où est venu le nom de Biscestre, Bissêtre. Il en partit pour aller usurper la couronne d'Angleterre, qu'il porta sous le nom de Henri IV. C'est le père de Henri V, qui se fit aussi couronner roi de France.

moi. Mais je me souviens de vous avoir promis des titres. En voici. Vous ne me soupçonneriez pas de vous en imposer pour ôter à Paris et à Fismes l'honneur d'avoir produit cette inimitable actrice.

*Extrait des Registres de baptêmes, mariages et mortuaires de la paroisse Saint-Georges de Damery-sur-Marne, en Champagne, diocèse de Soissons.*

« Cejourd'hui, cinq avril mil six cent quatre-vingt-douze, a été née et baptisée Adrienne, fille de Robert Couvreur, et de Marie Bouly, ses père et mère, mariés ensemble, qui a eu pour parrain Pierre Dury, et pour marraine Adrienne Laurent, qui ont signé avec moi, curé, soussigné.

MOREAU.

» Je, soussigné, Philippe de Bigault, prêtre, écuyer, curé de la paroisse de Saint-Georges de Damery, diocèse de Soissons, certifie que l'extrait ci-dessus est conforme aux registres baptistaires de ma paroisse. En foi de quoi j'ai signé le présent. Fait à Damery, ce 21 décembre 1732.

» Signé DE BIGAULT. »

Voilà, Milord, un titre en bonne forme dont je vous envoie l'original, que j'ai levé moi-même. Si vous êtes encore curieux d'une légalisation, je ne demande que trois jours pour y satisfaire. Vous voyez que je ne vous fournis point d'effets à prendre sur gens tués à la bataille de Fleurus (1). Je vais vous ajouter ce que je sais sur la foi de gens sur la probité desquels vous pouvez vous assurer.

---

(1) En Flandre, où le maréchal duc de Luxembourg défit les alliés de la Ligue d'Augbourg, 1690.



Ils sont de quelque marque dans le pays, et la plupart encore pleins de vie.

Georges Regnard, lieutenant de la justice de Damery, homme également respectable par son grand âge de plus de 80 ans, et la prudence et l'intégrité avec lesquelles il manie depuis plus de cinquante ans la balance de Thémis dans sa patrie, a connu parfaitement tous les personnages dénommés en l'extrait baptistaire. « Robert Couvreur, m'a-t-il dit, était un pauvre chapelier qui, ne trouvant pas dans son état de quoi fournir aux besoins ordinaires de sa famille, après avoir essayé de la faire subsister à Fismes, où il ne trouva pas mieux, la transplanta enfin, comme vous le dit bien Georges Winck, dans le faubourg Saint-Germain, à Paris, en 1702. Il y mourut quelques années après, laissant deux filles encore en bas âge, dont l'une est Adrienne, pour qui vous vous intéressez, et l'autre nommée Prudence, à ce que je crois, qui a survécu à sa sœur.

Pierre Dury, son parrain, demeurant à Boursault, baronnie à une demi-lieue de Damery, appartenant à M. le marquis Desmarets, grand fauconnier de France, avait un frère, maréchal-des-logis dans un régiment de cavalerie. Je crois qu'il vit encore. En tout cas, il a eu pour fils Pierre Dury, auquel j'ai parlé il n'y a pas encore deux mois, et qui me donna les particularités dont je vous fais part. Ce jeune Dury était cavalier pendant la guerre dernière, sous le maréchal-des-logis son oncle. Lui et l'autre ont beaucoup vécu avec la Lecouvreur, à Strasbourg, où ils étaient en garnison les deux dernières années de la guerre, mangeant souvent ensemble et vivant avec assez de familiarité, pour que la Lecouvreur appelât

---

d'amitié le maréchal-des-logis son parrain, parce qu'il était frère de Pierre Dury, qui l'était en effet.

Adrienne Laurent, sa marraine, épousa en premières noces Benoît Frontigny, lieutenant de Damery, avant M. Regnard. Je connais toute cette famille, qui se fait surnommer de Saint-Laurent, parce que M. Louis Frontigny, son fils, est mort en 1730, ancien lieutenant-criminel à l'élection d'Epernay. Nous nous en sommes entretenus tant de fois, que j'ai eu la curiosité, moi qui vous parle, de rendre deux ou trois visites à la demoiselle Lecouvreur, que j'appelais ma payse, et à la recommandation de laquelle j'ai soulagé un de ses parents dans la répartition des tailles de Damery.

Voilà, je crois, Milord, tous les éclaircissemens que vous pouvez désirer. S'il vous reste encore quelques scrupules, je me fais fort de les lever avec autant de sincérité que je suis, avec attachement, votre, etc. . . .

---



---

# LETTRE

A M. AROUET DE VOLTAIRE.

---

Du 14 mars 1732.

Je viens, monsieur, de saisir avec le dernier empressement votre *Histoire de Charles XII*, qui m'est tombée entre les mains ; mais je ne l'ai pas dévorée avec tant d'avidité qu'il ne me soit resté assez de liberté pour en admirer le tout et les parties. Je suis enchanté de l'élégance et de la précision du style autant que du choix des événements. Votre plume ne s'est pas démentie, on vous y reconnaît d'un bout à l'autre : cela suffit pour l'éloge de ce morceau d'histoire. Mon amour-propre s'est trouvé flatté de la haute estime que j'avais conçue pour vous dès le temps que je faisais à Paris la profession d'avocat ; et depuis plus de quinze ans que des dispositions de famille m'ont relégué dans ma province, je n'en ai rien diminué ; non plus que d'une certaine franchise que vous n'improviez pas alors, quoiqu'elle vous parût quelquefois accompagnée d'un peu trop de sévérité. Si vous avez conservé pour moi les sentiments que j'ai toujours eus pour vous, je me

persuade que vous recevrez dans le même esprit quelques remarques que j'ai faites en parcourant votre livre.

Page 24. — Vous faites partir le czar Pierre-le-Grand la seconde année de son règne, en 1678, pour aller travailler dans les chantiers de l'amirauté d'Amsterdam. Permettez-moi, monsieur, de vous dire que vos mémoires vous ont déçu sur la seconde année du règne de ce prince. C'est bien la seconde effectivement, si vous comptez du jour qu'il fut associé au trône du czar Jean, son frère aîné, après la mort d'Alexis, leur père commun. Mais comment aurait-il pu entreprendre un si long voyage et un travail si pénible à l'âge de six ans, puisqu'il n'est né qu'en 1672 ? Il faut donc le remettre à vingt ans plus bas, c'est-à-dire en 1698, alors qu'il était seul monarque de Moscovie par la mort de son frère, arrivée en 1696. Ce sera réellement la seconde année de son véritable règne, et la vérité de cette singulière époque se trouvera fixée dans votre histoire comme elle l'est par les mémoires du temps, qui nous l'ont fait connaître en 1698, sous le nom de Pieter Bas ou de maître Pierre Michaeloff, à Sardam.

Page 123. — Je lis avec quelque surprise la lettre que vous faites écrire de Leipzick par le roi Auguste au roi Stanislas, qui prévient celle de ce prince et le félicite sur son avènement à la couronne de Pologne. Que la lettre soit écrite de Leipzick, selon vous, ou de Dresde, selon moi, il importait peu. Il suffit que la lettre ait été écrite, et que la date en soit du 8 avril 1707. Mais il importe extrêmement de constater l'authenticité de la vôtre ou de celle dont voici la copie. La vôtre est mieux écrite, j'en conviens ; mais celle-ci est plus dans la vérité de l'histoire. Ayez agréable de les confronter.

LETTRE ÉCRITE PAR LE ROI AUGUSTE AU ROI  
STANISLAS I<sup>er</sup>.

« MONSIEUR ET FRÈRE,

» La raison pourquoi nous n'avons pas répondu plus tôt à la lettre que nous avons eu l'honneur de recevoir de Votre Majesté, c'est que nous avons jugé qu'il n'était plus nécessaire d'entrer dans un commerce particulier de lettres. Cependant, pour faire plaisir à S. M. Suédoise, et afin qu'on ne nous impute pas que nous faisons difficulté de satisfaire à son désir, nous vous félicitons par celle-ci de votre avènement à la couronne, et nous souhaitons que vous trouviez dans votre patrie des sujets plus fidèles et plus obéissants que ceux que nous y avons laissés. Tout le monde nous fera justice de croire que pour tous nos bienfaits et tous nos soins nous n'avons été payé que d'ingratitude, et que la plus grande partie d'eux ne s'est appliquée qu'à former des partis pour avancer notre ruine. Nous souhaitons que vous ne soyez pas exposé à de pareils malheurs, vous remettant à la protection de Dieu, Monsieur et frère.

» Votre frère et voisin,

» AUGUSTE, *roi.*

» Donnée à Dresde, le 8 avril 1707. »

Vous voyez, monsieur, par les premières lignes de cette lettre, que le roi Stanislas avait prévenu le roi Auguste,

qui n'avait tenu compte de lui faire réponse ; à quoi véritablement il fut forcé par le roi de Suède. Ce fait est intéressant, et il l'est encore devenu davantage depuis l'alliance que nous avons faite avec le roi Stanislas. Vous ne pouvez ignorer que lors du mariage de la princesse sa fille avec le roi notre maître, M. Hoyms, ambassadeur de Saxe, proposa à la reine de France un projet d'accommodement entre les deux rois de Pologne, dont le fondement était de lui remettre en main l'original de cette fameuse lettre. Il y avait déjà longtemps que j'en avais une copie que je négligeais ; mais la résistance que la cour de Chambord apporta à souscrire à ce premier article du traité proposé me la rendit d'autant plus précieuse que chacun s'empressait de la lire pour juger de quelle conséquence elle pouvait être dans l'occurrence d'alors. Vous êtes à portée, monsieur, de faire juger ce différend. Mais outre les raisons naturelles du plus vraisemblable qui militent en ma faveur, j'ai encore pour moi plusieurs seigneurs de mes amis, qui étaient assez initiés dans le ministère de la cour de Weissembourg, pour donner à ma copie une autorité qu'ils lui ont reconnue (1).

---

(1) Ci-après est la lettre tirée de l'histoire de M. Arouët de Voltaire, pour s'épargner la peine de recourir à son livre, quand on voudra les confronter l'une à l'autre :

• Monsieur et frère,

• Comme je dois avoir égard pour les prières du roi de Suède, je ne puis m'empêcher de féliciter Votre Majesté sur son avènement à la couronne, quelque, peut-être, le traité avantageux que le roi de Suède vient de conclure avec Votre Majesté m'eût dû dispenser de ce commerce. Toutefois, je félicite Votre Majesté, priant Dieu que vos sujets vous soient plus fidèles qu'ils ne l'ont été.

• A Leipzick, 8 avril 1707.

• AUGUSTE, roi. •

---

Page 200. — Le sultan Achmet II était oncle d'Achmet III et non son père. Celui-ci était frère de Mustapha, auquel il succéda en 1703, et tous deux étaient fils de Mohamed IV, frère aîné d'Achmet II. Cela est certain.

Page 225. — Il paraît bien de la mauvaise humeur dans ceux qui vous ont fourni la généalogie de la czarine Catherine. On affecte d'ignorer jusqu'à son premier nom et celui de son père. On déguise la qualité de son premier mari pour la faire naître le fruit des prostitutions de la malheureuse Erb-Magden, et la jeter entre le bras d'un dragon suédois. Encore ceux qui ont en admiration la mémoire de cette héroïne doivent-ils être redevables à ces chroniqueurs de ce qu'ils lui font l'honneur de la faire passer par le mariage. Je ne leur opposerai point M. de Rabutin, son témoignage, et peut-être encore celui de son oncle, seigneur de mon voisinage, de qui j'ai eu l'avantage d'être connu, pourraient leur être suspects (1). Mais rapportons-nous-en à M. de Villelongue (2); attaché qu'il était au service du roi de Suède, il n'avait aucune raison d'illustrer la femme de l'ennemi de son maître. Au contraire même, je vous assure qu'il ne la flattait pas dans les portraits que je lui en ai entendu faire. Il vit encore à Vienne avec la princesse Ernestine de Hesse, son épouse.

Je suis ami particulier de toute sa maison, et j'ose

---

(1) Amédée, comte de Rabutin, ambassadeur de l'empereur Charles VI à Pétersbourg, y mourut en 1727, des excès qu'il avait pris avec cette princesse.

(2) Robert, comte de Villelongue et de la Cerda, né en 1683, fils d'Antoine, seigneur de Vandières-sur-Marne, et de Marie Diawitz, sa maîtresse, qu'il épousa.



---

assez m'en prévaloir pour pouvoir lui demander là-dessus tous les éclaircissements que vous jugerez nécessaires.

M. Albenduel, gentilhomme suédois, père de la czarine, était un homme connu. On le dit officier. Quelques-uns ne lui donnent que la qualité de tambour-major. Qu'importe. Il est donc connu. Voilà le père de Marthe Mathuweissana, confirmée ou rebaptisée sous le nom de Catherine Alexewna ; mais la malice de ses ennemis ne lui donne pour mari qu'un simple dragon, tandis que M. Tiensenhausen, qui l'a épousée ou du moins auquel elle a été fiancée, était encore en 1713 lieutenant-colonel de dragons au service du roi de Suède (1).

Quel peut être le fruit de cette affectation, et le mauvais plaisir des chroniqueurs, dans un fait sur lequel un million de personnes sont en état de leur donner le démenti. Et pourquoi ne pas suivre les *Mémoires de Pierre-le-Grand*, par le B. Iwan Nestesurannoï. Ce Moscovite peut-il être suspect ?

C'est de lui que j'ai emprunté ce que j'ai écrit de cette princesse dans un projet de l'*Histoire du roi Stanislas*, que j'avais commencé pour feu Madame la duchesse d'Orléans, et que j'ai abandonné à sa mort, faute de mémoires suffisants, et parce que je n'étais plus guidé par cette étoile polaire.

---

(1) C'est ainsi que la médisance insinuant que M<sup>me</sup> de Maintenon était la fille d'un géôlier.

## RÉPONSE ET ENVOI DE M. AROUET DE VOLTAIRE,

DEMEURANT CHEZ M<sup>me</sup> LA MARQUISE DE FONTAINE-MARTEL,  
RUE DES BONS-ENFANTS, SUR LE JARDIN DU PALAIS-ROYAL, A PARIS.

A Paris, le 14 avril 1732.

Je n'ai reçu que fort tard, monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré. Je suis très-sensible à la bonté obligeante que vous avez de me communiquer vos lumières sur l'histoire de Charles XII. Je ne manquerai pas dans la première édition de profiter de vos remarques. En attendant, j'ai l'honneur de vous envoyer par le carrosse un exemplaire d'une édition nouvelle, dans laquelle vous ne laisserez pas de trouver quelques erreurs corrigées. Vous y verrez encore beaucoup de fautes d'impression ; mais je ne réponds pas de celles-là et je ne songe qu'aux miennes.

L'ouvrage a été imprimé en France (1) avec tant de précipitation et de secret, qu'on n'a pas pu avoir de correcteur d'imprimerie. Au reste, monsieur, puisque vous vous êtes occupé aussi à écrire l'histoire, vous n'ignorez pas l'embarras où l'on est bien souvent de choisir entre des relations absolument contraires. Trois officiers généraux, qui étaient à Pultawa, m'ont fait trois récits différents de cette bataille. M. de Fierville et M. de Villelongue se sont

(1) Mais il l'a mis à Basle, chez Christophe Revis, 1732. M. de Voltaire vint me voir à Epernay, le 11 mai 1735, avec M. le duc de Richelieu.

contredits formellement sur les intrigues de la Porte. Ma plus grande peine n'a pas été de trouver des mémoires, mais de démêler les bons. Il y a encore un autre inconvénient inséparable de toute histoire contemporaine. Vous sentez bien qu'il n'y a pas de capitaine d'infanterie qui, pour peu qu'il ait servi dans les armées de Charles XII et qu'il ait perdu sa valise dans une marche, ne croie que j'ai dû parler de lui. Si les subalternes se plaignent de mon silence, les généraux et les ministres accusent ma sincérité. Quiconque écrit l'histoire de son temps doit s'attendre qu'on lui reprochera tout ce qu'il a dit et tout ce qu'il n'a pas dit. Mais ces petits dégoûts ne doivent point décourager un homme qui aime la vérité et la liberté, qui n'attend rien, ne craint rien, et ne demande rien, et qui borne son ambition à cultiver les lettres. Je suis très-flatté, monsieur, que ce genre de vie que j'ai embrassé m'ait attiré de vous une lettre si polie et si instructive. Je vous remercie véritablement, et vous prie de me continuer l'honneur de vos bonnes grâces.

---

---

---

## A M. AROUET DE VOLTAIRE.

---

D'Épernay, le 27 avril 1732.

J'ai reçu, monsieur, et relu avec un extrême plaisir la seconde édition de votre élégante histoire de Charles XII. Je vous en suis obligé et vous en remercie avec toute la sensibilité que mérite un présent si distingué. Peut-être aurai-je occasion dans peu de le faire plus particulièrement, puisque en outre de l'obligation dans laquelle je me trouve de venir tous les ans à Paris pour me rassurer contre les dégoûts de la province, je dois encore m'y aller faire recevoir en la charge de lieutenant-criminel, qu'un de mes parents veut que j'ajoute aux miennes. Ce concours d'affaires, fort éloigné de celles que nous traitons, m'empêche de m'étendre sur les solides réflexions que vous m'inspirez. Je m'y rends d'autant plus volontiers que je les avais déjà faites en partie.

Aussi insisterai-je sur la honteuse origine donnée par vous à la czarine Catherine, seulement à cause de la controverse qu'avaient déjà fait naître dans mes idées les différentes opinions de MM. de Rabutin, de Ville-

---

longue et d'un frère (1), que j'avais en Hongrie. Je m'en rapporte à votre discernement, et je conviens que les inclinations de cette étonnante princesse ne répondaient pas à une meilleure naissance. Cependant celle que je lui donne n'est pas assez élevée pour affaiblir de beaucoup ni pour offusquer le coup-d'œil que présente au lecteur l'étrange disproportion qui se trouve entre son berceau et son tombeau.

*Tu ipse videris.* Ce frère dont je vous parle, aide-de-camp du comte de Bonneval (2), fut blessé à Belgrade de cinq blessures dont il est mort quelques années après ; il les avait reçues en relevant, de dessous son cheval tué, ce général avec lequel il a toujours été dans une espèce de correspondance ; et c'est sur ses mémoires, si d'ailleurs le fait n'était certain, que je vous assurerais que le sultan Achmet III est sûrement fils aîné de Mahomet IV et non d'Achmet II, dont il n'était que le neveu. L'erreur du voyage du czar Pierre en Hollande, en 1678, est de la même nature ; il faut dire 1698, mais ce sont des erreurs de noms et de dates qu'un lecteur indulgent peut prendre pour des fautes d'impression qu'il faut cependant corriger.

---

(1) Adam-François Bastin du Clos-Saint-Pierre, mon frère aîné, connu sous le nom du chevalier de La Mothe du Clos-Saint-Pierre, était lieutenant en France, dans le régiment de Mortemart, au siège de Douai, 1710 ; puis, étant passé pour une affaire d'honneur au service de l'empereur, il fut replacé dans le régiment d'Arenberg, servit à Temeswar, en 1718 ; à Belgrade, en 1717, où il donna des preuves d'une valeur et d'une intrépidité peu ordinaires.

(2) Alexandre-Claude, comte de Bonneval, sorti de France, devint général de la cavalerie de l'empereur, revint pendant la régence, épousa en 1717 Judith de Gontault, fille d'Armand-Charles, duc de Biron, se retira en Turquie en 1729, et se fit mahométan sous le nom d'Achmet-Bacha, en 1730.

---

La remarque sur la lettre du roi Auguste au roi Stanislas est d'un autre genre. De votre part ou de la mienne, il y a une erreur de fait qui change absolument toute la perspective de ce trait d'histoire, qui est des plus intéressants dans cette occasion, et qui l'est encore devenu davantage par la tentative que fit M. Hoym, en 1725, pour en retirer l'original par le projet d'un traité qu'il présenta à la reine, et qui avorta par le refus du roi son père. Il n'est pas que vous connaissiez MM. de Caraman, de Lanta (1) ou de Vauchoux, c'est de l'un ou de l'autre des trois que je tiens depuis plus de dix ans la copie que je vous ai envoyée. J'en avais une précédente. Elles étaient conformes. Je crois que je tombe dans des répétitions et vous avoir déjà marqué tout ceci en bonne partie. Quand je serai un peu rendu à moi-même je vous donnerai du nouveau; mais ce ne sera jamais quand je vous assurerai de la singulière estime avec laquelle je suis véritablement, etc.

---

(1) Paul de Riquet, comte de Caraman, mort en 1730; ami de mon père. Il est pour gendre Jacques de Barthelemy de Grammont, chevalier de Lanta, puis baron. Il logea chez moi en 1722.

---



---

---

## A MONSEIGNEUR RAINIER,

DES COMTES D'ALCI, DE SIENNE,

ARCHEVÊQUE DE RHODES, NONCE DE N. S. P. LE PAPE CLÉMENT XII.

---

MONSEIGNEUR,

Le révérend Père de Brie, chanoine régulier, prieur de l'abbaye de cette ville, me demanda, il y a quelques jours, de la part, à ce qu'il croit, de Votre Excellence, l'extrait de mon *Histoire d'Epernay*, en ce qui concerne le maréchal de Strozzi, qui y fut enterré en 1588.

Il y a assurément de la mésaventure dans l'envoi de mes Mémoires. L'on me fit de Rome la même question en 1724 ; mais elle était plus étendue.

M. le duc de Strozzi demandait en quelle église de notre ville était enterré le maréchal, copie de son épitaphe, s'il n'y a rien dans nos registres qui le concerne, pourquoi il fut enterré à Epernay, et généralement toutes les connaissances de parents et d'alliance que je pourrais découvrir. J'y satisfis par une ample réponse que je remis le 20 juillet de cette même année entre les mains de son envoyé, qui m'en parut content. Je lui dressai même un acte généalogique de la maison de Strozzi, qui a possédé la châ-



---

tellenie d'Épernay ; je l'accompagnai des autorités qui pouvaient l'appuyer. Ce travail m'est d'autant moins étranger que les maisons de Florence ne me sont pas inconnues. J'ai l'honneur d'être allié à celle de Bonacorsi.

J'ai eu lieu de douter que ces pièces fussent parvenues à leur destination, puisque cet envoyé m'ayant promis de contenter ma curiosité à mon tour et de m'envoyer les généalogies complètes des maisons Strozzi et Corsini, je n'en ai point entendu parler, jusqu'à ce qu'en octobre 1730, le père Bertrand, révérend minime, m'écrivit encore de Rome au même sujet. Je lui renvoyai la même généalogie à laquelle j'avais retouché en compilant mes mémoires historiques. C'est la même que je présente aujourd'hui à Votre Excellence.

Je priai en même temps ce religieux, mon compatriote, de réparer le manque de parole de l'envoyé de M. le duc Strozzi, à qui j'ai l'honneur d'en écrire. J'ai appris avec douleur que la mort m'avait enlevé ce sage correspondant, qui devait m'envoyer une collection de médailles papales et surtout une monnaie courante de Sa Sainteté pour enrichir mon cabinet, qui fait assez souvent l'amusement des curieux. Il faut espérer que mes recherches et peut-être quelques heureux hasards me dédommageront de ces morceaux dont j'ai besoin pour un ouvrage que je minute. La Providence nous procure souvent ce que nous croyons n'attendre que du hasard.

---

---

---

# A M. LE MARQUIS DE SOUVRÉ <sup>(1)</sup>,

## SUR SES BLESSURES.

---

9 Octobre 1734.

Je ne puis, monsieur, contraindre mon inquiétude au silence ; trois blessures m'alarment, c'est au moins trop de deux. Il est du sort de la guerre d'en recevoir une première. Quand elle n'est pas mortelle, c'est une espèce de bonheur dont la prudence nous permet de profiter. Le devoir est rempli ; on peut avec honneur se réserver pour d'autres occasions.

L'intérêt que je prends à la conservation de vos jours m'autorise à vous représenter les peines que cause à vos amis votre excès de valeur. Echappé de Parme (2) par un coup fortuné, vous avez été en état de forcer la vic-

---

(1) François-Louis Le Tellier, marquis de Souvré et de Zébenac, etc., maître de la garde-robe du roi, lieutenant-général en Navarre et Béarn, colonel d'un régiment d'infanterie dans l'armée de Sa Majesté, en Italie.

(2) Il avait par bonheur, dans la poche d'une courte veste qu'il portait le 29 juin 1734, une gondoie de vermeil qui fut aplatie d'une balle qui lui aurait cassé les reins, sans ce hasard, dans la bataille de la Croizette, sous les murs de Parme. Il fut nommé brigadier des armées du roi au mois d'octobre, mais je n'en savais rien encore.

---

toire de vous suivre à Guastalla (1). Présumez-vous assez de la fortune de l'Etat pour qu'il n'ait plus besoin de vos efforts à Mantoue, et pouvez-vous penser que le roi lui-même compte parmi ses avantages une conquête teinte de trop de sang, et d'un sang si précieux. Au nom de Dieu, monsieur, conservez-vous, quand sa Providence se déclare assez pour vous marquer visiblement qu'elle veut vous conserver, et ne la réduisez pas à faire continuellement des miracles en votre faveur. Si cependant l'amour de la gloire vous emporte au-delà de la barrière, contentez-vous au moins de faire le double de ce que vous devez et laissez quelque chose à faire aux autres. Permettez-moi donc, monsieur, d'espérer de votre part quelque modération qui puisse seconder les vœux ardents que je forme souvent pour une tête si chère. J'attends avec la dernière impatience la nouvelle de votre guérison.

---

(1) M. le marquis de Souvré reçut deux coups de feu et un coup de sabre à la bataille de Guastalla.

---

---

---

## A M. LE MARQUIS DE PUYZIEULX.

---

Du 1<sup>er</sup> Novembre 1734.

Vous allez si vite, monsieur, que je n'ai pas le temps de vous fabriquer un compliment. Comment diable! à Kehl, capitaine de cavalerie (à la vérité avec un certain brevet de mestre-de-camp), colonel d'un régiment à Philipsbourg, et au retour de la campagne, brigadier des armées. Ma foi, monsieur, laissez-moi reprendre haleine. Je vous passe l'avantage de savoir mieux nager que moi (1), mais je croyais que j'irais du moins aussi vite dans mon cabinet que vous à la vue de l'ennemi. Encore faut-il laisser aux gens des phrases proportionnées aux différents grades où vous courez avec une impétuosité du diable. Du train dont vous y allez, je vois bien qu'il vous en faut préparer incessamment pour le maréchal-de-camp et

---

(1) Paul Sanguin, marquis de Livry, premier maître d'hôtel du roi en survivance, M. le marquis d'Ossun et moi, étant à nous promener sur l'étang de Sillery, après les vendanges de 1731, je voulus passer d'une nacelle dans une autre, et par cette démarche, écartant du pied celle dans laquelle j'étais, je tombai dans l'eau, ne me retenant que de la main droite à celle dans laquelle je voulais passer. Je me fusse inévitablement noyé, si M. le marquis de Livry n'eut généreusement exposé sa vie pour me sauver, en me retirant par le bras, au risque de renverser sa nacelle. J'en fus incommodé pendant quelques jours à Louvois, où je revins le lendemain, et d'où M. le marquis de Souvré eut la bonté de me renvoyer chez moi dans son carrosse.

---

j'appréhende fort que vous ne le soyez avant de pouvoir vous en témoigner par écrit la joie que j'en ressens d'avance. Mais, monsieur, ayez la bonté de supposer que ce compliment soit déjà fait ; car autant vaut. J'imaginerai plus à mon aise une belle tournure pour le lieutenant-général ; si je m'en tire bien, je n'aurai plus qu'à badiner pour un cordon, un bâton et autres ustensiles de pareille espèce.

J'ai une grâce à vous demander ; j'y suis accoutumé, et vous de même, monsieur, à ne m'en point refuser. Je vous prie de faire la paix de M. le marquis de Livry avec moi. Cela vous paraîtra nouveau, à vous, monsieur, qui savez que je ne respire que les jours qu'il m'a conservés ; j'avouerais à la face de toute la terre que je les lui dois. Je me tiens trop heureux de lui en avoir l'obligation. Je lui ai encore celle d'être venu exprès s'informer par lui-même si je jouissais de ses bienfaits. Mais il est arrivé après dîner, et une prise de café a été la seule libation que j'aie pu faire à ce dieu tutélaire. Parbleu, je n'en suis pas content. Il m'a sans doute envisagé comme un spectre échappé des eaux, car il n'y a eu entre nous qu'une simple apparition. Cependant, ma résurrection est entière, et dès que je saurai votre arrivée à Sillery, j'irai vous la certifier.

---

---

---

# LETTRE

A M. L'ABBÉ BIGNON (1),

DOYEN DES CONSEILS,

A L'OCCASION DU 1<sup>er</sup> DE L'AN 1735.

---

A l'ouverture de ma lettre vous pensez trouver sans doute un compliment de la saison, farci de souhaits aussi mal dirigés qu'impuissants. Il n'en sera rien. Je vous en crois déjà assez accablé sans vous ennuyer encore du mien, qui ne serait qu'une mauvaise copie de cent mille autres. *Et cui bono?* Vous êtes, j'en suis sûr, au-dessus

---

(1) Jean-Paul Bignon, seigneur châtelain de l'Isle-belle, doyen des conseils et grand-maître de la bibliothèque du roi, abbé de Saint-Quentin-en-l'Isle, l'un des plus beaux esprits de son temps, firmament de toutes les académies; mort en son château qu'il fit bâtir dans l'île de Saint-Côme, sous le pont de Meulan, le 14 mars 1743, âgé de 81 ans.

Sophie, sa fille naturelle, qu'il avait mariée avec le sieur Lemaire, son secrétaire, mourut dans le même temps.

*Extrait d'une lettre de M. Pierre Royer, natif d'Ay, procureur au Châtelet de Paris, secrétaire de M. Armand-Jérôme Bignon, avocat-général au grand conseil, neveu de l'abbé.*

• Vous avez écrit plusieurs fois à M. l'abbé Bignon de cette année, et je ne suis

---

de votre ambition et j'envisage bien des moments où vous voudriez être à vous-même. Il faut donc cajoler la mienne. J'ai celle de devenir vieux ; mais je voudrais vieillir à votre service ou à celui de quelqu'un qui me mettrait à portée de vous voir remplir *aureos et nestoreos annos*.

Si j'étais à Paris, bien chauffé, bien logé,  
Exerçant quelqun'emploi digne d'un honnête homme,  
Cinq cents écus de rente, avec le bien que j'ai,  
Me rendraient plus heureux que le Pape de Rome.

J'aurais bientôt pris mon parti, et bientôt me serais débarrassé de ma présidence, lieutenancé, voirie, etc. Car quoique tout cela ne soit que de la graine de niais, il y a assez de sots dans ce pays-ci qui me donneraient de l'argent pour attrapper tous les coups de chapeaux dont on m'assiége. En vérité, je me lasse de ruiner des familles, de punir des misérables, et de battre les chemins ; et les correspondances que j'entretiens avec nombre d'illustres amis, jointes au pèlerinage annuel que je fais à Paris, ne me dédommagent pas du dégoût de la province. Je vou-

---

si l'on ne m'a point dit que vous lui aviez envoyé du vin ; en tous cas, j'appréhende fort qu'il ne lui en soit point resté, par le hasard dont il faut, Monsieur, vous rendre compte. Comme ce célèbre doyen des conseils était dans son lie enchantée, le jeudi 2 du courant, il entendit, lorsqu'il y pensait le moins, sur les sept heures et demie du soir, un grand bruit sur la rivière, et en même temps une voix insolente qui criait à pleine tête : « L'abbé Bignon, voilà le roi qui vient te demander à souper ! » M. l'abbé sortit de son cabinet et se rendit au bord de l'eau, pour faire châtier ces insolents. Le bateau était prêt à toucher à la rive de l'île ; l'abbé arriva assez à temps pour donner la main au roi et l'aider à descendre. Sa Majesté était suivie de quatre seigneurs ; Elle lui dit qu'effectivement Elle lui demandait à souper. L'abbé Bignon supplia le roi de vouloir se reposer un peu dans le salon, et de lui accorder quelques moments pour faire préparer le souper. Le roi s'amusa à jouer avec sa compagnie jusqu'à près de neuf heures. L'abbé, vers ce temps-là,

---

drais au contraire n'y venir qu'autant que je vais à Paris. Ceci serait assez pour vous préparer votre boisson.

Par exemple, monsieur, n'y aurait-il pas dans votre bibliothèque quelque place de balayeur vacante ? Dans ce conseil, dans ces secrétariats, n'auriez-vous pas besoin d'un Laurent pour moucher les bougies ? car on les mouche aujourd'hui depuis qu'on n'en fait plus de cire pure. J'écris passablement bien quand je veux m'en donner la peine. Il n'y a que malice ou paresse quand je ne le veux pas. Je chiffre tant bien que mal, mais je déteste la maltôte, mon métier ne m'en montre que trop toutes les horreurs.

Qui ne demande rien, n'obtient rien. Il faut nécessairement se prôner quand on veut se produire, dût-on passer pour un vendeur de mithridate. Ecoutez mon ami Juvénal, il vous dira que je suis :

*Grammaticus, rhetor, geometres, scriptor, aliptes,  
Augur, scenobates, medicus, magus, omnia nosco ;  
Sparnacus impatiens ad te, si jusseris, ibo.*

Il y a pourtant dans ce nombre deux ou trois professions que je ne connais pas mieux que leurs noms. Ne ressemblerais-je pas plutôt au Chrysologue de Rousseau ? Non, c'est trop, à force de savoir je ne saurais plus rien.

---

fut prendre les ordres de Sa Majesté pour la faire servir. Il la conduisit à table, et il eut l'honneur, avec M. l'avocat-général, de la servir pendant tout le souper. Le roi fut de bonne humeur, et il eut la bonté de dire beaucoup de choses obligeantes à son hôte et à l'avocat-général. Il resta à table jusqu'à onze heures et demie et s'en alla coucher à Marly. Vous jugez bien que les gardes et tous ceux qui étaient de la suite auront bu copieusement, ce qui me fait croire que le vin de champagne n'aura pas été épargné. •



---

Mais sans emprunter rien d'autrui, si vous voulez me placer auprès d'un prince, M. le Dauphin (1) ne serait pas trop chaud pour moi. J'ai la vanité de penser que je lui apprendrais l'histoire et la géographie aussi bien que qui que ce soit, la chronologie, les généalogies, etc. Je lui répéterais son latin et ses fortifications, je lui donnerais une teinture de médailles et de poésie, car il ne lui faut qu'une pincée de ces drogues-là. Je lui inculquerais quelques centaines de maximes politiques que j'ai arrangées jadis pour feu madame la duchesse d'Orléans (2), qui les reçut bien gracieusement de ma main. Mais, hélas ! la mort me l'enleva peu après, et les espérances dont elle m'avait flatté. J'avais permission de lui écrire ; je n'ai jamais eu le temps d'en abuser que deux fois. Que je vous auras d'obligation, si vous voulez réparer ma perte. Vous le pouvez mieux que personne, monsieur, et moi, de mon côté, après cette ouverture, n'appréhendez pas, monsieur, que je revienne à la charge. Je ne suis pas importun, je ne vous en parlerai plus, si vous ne me l'ordonnez. Si elle ne vous plaît pas, jetez ma lettre au feu et n'en gardez que la protestation que je fais d'être toute ma vie avec le plus respectueux attachement, etc.

---

(1) Né le 4 septembre 1729.

(2) Auguste de Bade, duchesse d'Orléans.

---

---

---

## LETTRE

A M. ROGER (1).

---

du 18 Janvier 1735.

Je ne puis, mon cher pays, tenir contre la démangeaison de vous dire ce que je pense sur la tragédie de *Sabinus*. Vous saurez aujourd'hui la moitié de mon secret. Je vous apprendrai le reste quand j'aurai votre réponse.

Par avance, je vous prie d'en faire mon compliment à M. Richer, et de le prier, de ma part, de m'en envoyer un exemplaire. Je ne doute pas qu'il n'en soit l'auteur. Mais si c'est l'histoire de *Sabinus*, petit-fils de Jules César, sorti de la caverne de Langres et livré au supplice par Vespasien, je vous dirai que je l'ai lue et corrigée en bonne partie, il

---

(1) M. Pierre Roger, procureur au Châtelet de Paris et secrétaire de MM. Lescaupier et Bignon, avocats-généraux au grand conseil, natif d'Ay, me marque par sa lettre du 15 janvier 1735, que le poète Richer, son ami, vient de donner au Théâtre-Français sa tragédie de *Sabinus*, que la cabale a fait tomber à la première représentation du 29 décembre dernier ; mais que, rendue huit jours après, elle a été goûtée et applaudie ; que le sentiment général est que le plan est beau et bien suivi, avec de belles situations ; qu'on y trouve un peu trop de froid ; que la poésie est languissante, et quelques expressions un peu trop communes ; qu'au reste on rend justice à l'auteur, de dire que depuis douze ans on n'a guère vu de pièces supérieures à la sienne.

---

y eut un an cet été, à Paris. Elle me fut mise en main par un jeune poète (1), de beaucoup d'esprit, très-capable d'en bien exécuter le plan, qui me parut bien dirigé. Je l'ai encore si présente à l'idée, que je vous marquerai d'un crayon les endroits que j'ai touchés, et qui ont été retranchés sur mes observations par l'auteur. Le rôle d'Epoinine doit être un des plus beaux qui se soit représenté sur le Théâtre-Français. On déguisa par mon avis le dénouement pour conserver à Vespasien le caractère de bonté et de clémence qu'on lui a toujours reconnu, et duquel, dans le fond de l'histoire, il s'est fort éloigné en cette occasion. S'il y a supercherie ou supposition de nom d'auteur, je vous le dirai quand j'aurai lu la pièce. J'aurai occasion de l'envoyer prendre chez vous dans la semaine prochaine et de vous la renvoyer dans l'autre, bien cachetée et bien apostillée. Vous pouvez bien vous imaginer à quel point la curiosité me pique. Elle est aussi vive que l'amitié avec laquelle je suis, etc.

---

(1) L'abbé d'Alainval.

---

---

# LETTRE

A M. L'ABBÉ BIGNON,

---

Du 29 mars 1788.

Ah ! monsieur , que j'ai perdu une belle occasion ! Ohimé ! ma douleur me trouble de telle sorte qu'elle ne me laisse pas penser, en commençant cette lettre, à la distance infinie qu'il y a entre le doyen des conseils et un magistrat de province. Pardonnez-moi cette absence et le regret que j'ai de ne pas m'être trouvé à Paris. Je sais que vous y êtes, que vos bontés y veillent pour moi ; mais vous n'avez pu deviner que M. le marquis de Puyzieux (1), gouverneur et grand bailli d'Epernay, a pour moi une amitié qui surpasserait tout dans mon cœur si je ne connaissais l'inestimable prix de la vôtre. Il vient d'être nommé ambassadeur à Naples, et je ne suis pas le secrétaire de l'ambassade. Il me marque que le poste est rempli, et qu'il le croyait au-dessous de mes mérites. Dans mon dépit, j'étais prêt à monter à cheval pour en aller porter

---

(1) Louis-Philogène Brualart, marquis de Puyzieux.

mes plaintes à votre grandeur et à Son Excellence, quand M. le marquis de Souvré (1) est venu me demander de la soupe, me surprendre à midi sonnante ! en carême ! dans un village ! Pensez-vous être à l'île-Belle (2), lui ai-je dit d'abord. Mais à quelque chose malheur est bon. Par bonheur que M<sup>me</sup> du Rocheret était presque malade ; ils ont fait ordinaire ensemble, et je lui ai fait chair de commissaire. Il m'a appris que M. son beau-frère (3) arriverait incessamment, mais incognito, à Sillery ; que, seul de son gouvernement, j'en devais être averti dans le temps qu'il me dirait quelque chose pour s'excuser et me consoler. C'est ce que j'ai commencé à faire de moi-même pendant huit ou dix jours que j'ai passés à Louvois (4). Le départ du seigneur a marqué mon retour en cette ville.

Un soin plus important devrait m'occuper, c'est celui de la réunion de notre prévôté. Je sens bien que M. le procureur général (5) est en partie nécessaire pour l'opérer, et d'autant plus nécessaire que je sais que ce projet est de

(1) François-Louis Le Tellier, marquis de Souvré.

(2) Propriété appartenant à l'abbé Bignon, située près de Meulan. (Note de l'Éditeur.)

(3) M. le marquis de Puyseux a épousé en 1722 Charlotte-Félicité Le Tellier de Louvois de Rebenac, sœur du marquis de Souvré, fille de Louis-Nicolas Le Tellier, marquis de Souvré, chevalier des ordres du roi, et de Charlotte-Catherine de Pas Feuquière de Rebenac.

(4) Le château de Louvois, à trois lieues d'Épernay ; en latin *Lupovisium* ou *Luporum visus*.

(5) Guillaume-François Joly de Fleury, procureur-général au Parlement de Paris.

son goût. Mais M. le chancelier (1) n'y est pas moins porté, et, si je ne me trompe, c'est à ce chef de la magistrature que votre grandeur comptait s'adresser lorsqu'elle me fit la grâce de m'offrir pour ce l'honneur de sa protection. Je sais encore que la guerre est un grand *remort* pour les arrangements du dedans du royaume. Mais, 1° M. le chancelier ne se trémousse guère du tumulte des armes, 2° M. le duc de Bouillon (2) vient de les quitter. C'est notre principal (je n'oserais dire) adversaire. Mais ne pourrait-on pas profiter de la circonstance ? *Ed es por vobros buenos*, disait le prince d'Eboli à don Carlos (3). Un exemple de nos voisins, qui n'est en rien à comparer avec un si gros et grand seigneur, peut légitimer notre tentative à faire face au prétexte de la guerre qu'on y pourrait opposer. C'est monsieur de Raymond.

(1) Henri-François d'Agnesseau, ci-devant procureur-général, chancelier de France en 1716.

(2) Frédéric-Maurice-Casimir de La Tour, comte d'Avouagne, duc de Bouillon et de Château-Thierry, seigneur d'Epernay, maître de camp d'un régiment de cavalerie, quitta le service à la fin de la campagne, 1734, parce qu'il ne fut pas fait brigadier des armées, *propter adversam venerem*.

(3) « Eh ! c'est pour votre bien ! » disait le prince d'Eboli à don Carlos, tandis qu'il lui faisait couper les veines par ordre du roi Philippe II, son père.

Ruys Gomez de Sylva, duc de Pastrane, prince d'Eboli, ministre des cruautés de Philippe II, roi d'Espagne, mort en 1673.

Don Carlos d'Autriche, prince d'Espagne, fils du roi Philippe II et de Marie de Portugal, né en 1548 ; accordé par le roi son père avec Elisabeth de France, fille du roi Henri II. Mais Marie, reine d'Angleterre, femme de Philippe II, étant morte en 1558, ce roi prit pour lui-même cette jeune princesse, qu'il avait destinée à son fils. Don Carlos aimait sa promise et n'en était point hâlé. Leur intelligence, parvenue à la connaissance du roi, vieux, cruel et jaloux, les fit périr, le prince le 4 juillet 1568, et la belle reine le 3 octobre, tous deux âgés de 23 ans.

Or, ce M. de Raymond, seigneur de Mareuil-en-Brie, de Suizy, du Baizil, etc., vient de faire ordonner la réunion de trois ou quatre bailliages en un seul bailliage. Il n'attend plus que son information *de commodo aut incommodo* pour faire rendre l'arrêt. Le soin de la dresser est confié à notre prudhomme. Nous devons nous transporter sur les lieux *ad hoc* dès que la maison du roi sera passée (1). Dieu sait si l'information sera favorable ! La nôtre est toute établie par le mémoire que vous avez bien voulu que je vous envoyasse. Il n'y a qu'à lever la toile, tous nos musiciens sont d'accord. *Tenga la battuta, ed il concerto andarà alla gagliarda*. J'oubliais, monsieur, de vous dire dans cette circonstance qu'*adversarius noster* le prévôt d'Épernay, *tanquam leo rugiens*, est actuellement à Paris, *circuit quærens quem devoret*. Je ne crois pourtant pas qu'il se doute de quelque chose. *Mà a chi legge, torriamo mentre al primo proposito nostro*.

En vérité mon babil est insupportable ; si votre indulgence le tolère, le papier qui finit devrait au moins me faire apercevoir que j'en abuse ; mais quand j'ai l'honneur de vous écrire, je suis comme un moine échappé du silence.

L'ambassade de Naples réveille furieusement en moi la frénésie que j'ai toujours eu d'aller en Italie. M. le cardinal de Polignac (2) avait promis de m'y mener en 1714,

---

(1) Les officiers et gens considérables de la ville d'Épernay se font un plaisir de loger et de régaler ceux de la maison du roi à son passage. Elle alla en 1734 et 1735 à l'armée d'Allemagne.

(2) Melchior, cardinal de Polignac, demeurait alors à l'hôtel de Longueville ; il n'alla à Rome qu'au conclave de 1724 ; Benoît XIII le retint à sa cour, d'où il ne revint qu'en 1703.

---

pourquoi j'appris l'italien en diligence avec feu M. l'abbé de Gamaches (1), mais le Pape (2) ne voulut pas mourir. Ce ne fut pas ma faute ni celle de l'éminence. Les cicatrices du système (3) n'étaient pas encore refermées en 1724 quand elle partit pour le conclave; je ne pus l'y suivre, mais je ne me tiens pas pour battu. Supposé que M. l'ambassadeur ne m'y mène pas, n'y aurait-il pas dans votre manche quelque résidence vacante à Gènes, à Lucques, à Saint-Marin fût-ce, tout est bon pour un curieux : si c'était à Florence ou à Venise, cela ne dérangerait rien, au contraire, cela pourrait-il hâter la maturité du projet que votre bonté obligeante a conçu de me faire venir à Paris. Si quelque chose de cette espèce peut m'amener à cette terre promise, abstraction faite de mon goût, je n'ai pas peur d'être mangé des soles (4). Je passerai bien s'il le faut en Angleterre; j'y ai de l'argent tout

---

(1) Louis-Adolphe Rouault de Gamaches, abbé de Montmajour, prieur d'Arbols, auditeur de rote pour la France à Rome, où il alla en 1715; y fut fait consultant de la congrégation des rites, et y mourut en 1733, âgé de 47 ans. M. Leopoldi, interprète du roi et chevalier de l'ordre de Saint-Michel, qui demeurait rue du Chasse-Midi, n'avait que lui et moi d'écoliers de l'autre côté de la rivière de Seine. M. l'abbé payait deux louis par mois, et Leopoldi n'en voulut qu'un de moi. L'abbé le sut et le trouva bon.

(2) On crut que Clément XI allait mourir, parce que ses jambes se fermèrent; mais son ventre s'étant ouvert, on lui mit un surtout en argent, 1714. Il ne mourut qu'en 1721.

(3) Jean Law, fait contrôleur général des finances par le duc d'Orléans, régent, pour avoir imaginé l'odieux système des billets de banque, des comptes en banque, des actions de la compagnie des Indes, etc., 1719-1730. Il était défendu à qui que ce fut d'avoir plus de 500 livres d'argent.

(4) Expression que Scarron met dans la bouche d'Enée, dans son Virgile travesti.



---

porté ; en Hollande, j'y trouverai des amis ; en Espagne, j'y reverrai des parents ; dans les Indes, chez les Topinamboux, j'y ferai des connaissances. Enfin, pour me tirer de la province, je crois que je me ferais eunuque du sérail.

---

#### RÉPONSE DE M. L'ABBÉ BIGNON.

---

Du 2 avril 1735.

Si vous avez, monsieur, tant de plaisir à m'écrire, vous devez être persuadé que j'en ai encore plus à lire ce que vous écrivez. J'y trouve un caractère de légèreté dans le tour, de solidité pour le fonds, et de ce que nos anciens critiques appellent *Tacitam quamdam eruditionem*, qui me plaît infiniment. Tout ce qui me reste à vous demander est de ne pas exiger de moi des retours en pareille monnaie.

Je prends part à vos ohimé ! persuadé que ce que vous venez de manquer vous aurait convenu dès que vous le croyez ainsi, et dès que vous êtes lié depuis si longtemps avec M. de Puyseulx. En général, cependant, la place de secrétaire d'ambassade ne me paraît pas quelque chose de si désirable. Ce sont des emplois amovibles par eux-

---

mêmes et plus encore par l'incertitude, si l'ambassade continue et si l'ambassadeur réussit. A cette réflexion générale, joignez encore la circonstance particulière d'un prince nouvellement établi (1), dont le sort n'est pas fixé; qui, étant encore très-jeune, ne laisse pas apercevoir un génie supérieur, et qui d'ailleurs est dans la plus servile dépendance d'une mère très-hautaine (2), très-ambitieuse, et qui veut tout assujettir à ses seules idées. De ces beaux préambules tirez la conséquence. Pour moi, j'y trouve d'assez puissants motifs de consolation.

---

(1) Don Carlos, infant d'Espagne, né en 1716, fils aîné du deuxième lit de Philippe V, roi d'Espagne, reconnu duc de Parme et de Plaisance, prince héréditaire de Florence en 1731, prend possession de ses nouveaux Etats en 1732; fait la conquête du royaume de Naples et est déclaré roi par son père, en 1734, sous le nom de Charles VII, roi des Deux-Siciles; passe en 1735 en Sicile.

(2) Elisabeth Farnèse de Parme, reine d'Espagne, née en 1692, mariée au roi Philippe V en 1714, avait déjà tenté la conquête des Etats d'Italie, 1717, 1721, 1727, et enfin l'emporta à l'issue de la guerre que Louis XV fut obligé de déclarer à l'empereur Charles VI pour soutenir le droit de l'élection du roi Stanislas Ier, son beau-père, à la couronne de Pologne.

---



---

---

## A M. LE MARQUIS DE PUISIEULX,

AMBASSADEUR A NAPLES.

---

Du 7 mars 1735.

Chaque jour, depuis plus de dix-huit ans, je remercie le souverain distributeur des biens de ce monde de m'avoir fait naître dans cette, heureuse médiocrité qui est entre le trop et le trop peu. Ce fut le but des souhaits du sage, et, proportion gardée, j'ose penser que, comme lui, j'y suis parvenu, et qu'il ne me reste plus qu'à acquérir le don qui l'élevait si fort au-dessus des autres, et qui distingua si particulièrement Votre Exc. entre les seigneurs de la cour.

Né que je suis au milieu d'une famille nombreuse, partant peu opulente, mais riche par l'avantage qu'elle a d'être depuis près d'un siècle attachée inviolablement à votre maison, j'ai reçu de la Providence plus de fortune que mes père et mère, car elle m'a doté seul de plus de biens temporels qu'elle ne leur en avait distribué. Cette faveur ne produit cependant qu'une honnête médiocrité ; mais elle suffit pour seconder en quelque façon l'inclina-

tion naturelle que le Seigneur m'a inspirée pour la littérature, et pour satisfaire l'insatiable curiosité qui m'a porté à parcourir le royaume, à visiter les étrangers, à savoir leurs langues, et à apprendre par moi-même ce qu'on nous raconte et ce que nous lisons des faits et des mœurs de nos semblables.

Lorsque je félicitai V. Exc. sur son ambassade, je me doutai et me flattai qu'elle serait pour Naples : je me suis dit qu'il fallait un jeune ministre auprès d'un jeune monarque ; qu'un esprit doux et éclairé, une candeur ennemie des obliques d'une odieuse politique, et une exacte probité transmise depuis des siècles par d'illustres aïeux, étaient les talents propres à traiter avec un prince ami et parent. A tout événement, cependant, j'étais préparé à casser à la suite de V. Exc. les glaces de la mer Baltique (1). Un exemple domestique m'en aplanissait les difficultés. Le feu capitaine Bertin (2), bien plus jeune que moi alors, franchit avec le zèle qui m'anime les montagnes de la Suisse. Les neiges fondaient sous ses pas. Ne pouvais-je pas être auprès de vous, monsieur, à Copenhague ce que mon oncle était auprès du vôtre à Soleure ? Serviteur

---

(1) J'avais seulement appris que M. de Puyseux était nommé ambassadeur. Mais M<sup>me</sup> Duval de Romont, de qui je tenais cette nouvelle, n'avait pas marqué en quelle cour. Je pensais que ce pouvait être en Danemark, à la place du marquis de Fleto, qui s'était fait tuer assez indistinctement à la tête des Français, en voulant forcer les retranchements des Moscovites, devant Dantick.

(2) Leger Bertin, capitaine commandant le second bataillon du régiment Dauphin, chevalier de Saint-Louis, n'avait que 30 ans au plus lorsqu'il suivit feu M. le marquis de Puyseux dans son ambassade en Suisse. C'était un aimable cavalier, beau, bien fait, brave et généreux, qui fut tué quelques années après malheureusement par le seigneur de Louvergny, à qui il venait de donner la vie, 1699.

aussi fidèle, peut-être aussi inutile, aussi affectionné, mais plus déterminé, plus curieux, je peux suivre V. Exc. au-delà des Alpes et de l'Appennin, et ne lui être pas tout-à-fait à charge. Que sait-on ? Je pourrai la servir peut-être, ma vanité m'en flatte. Je la débarrasserai du soin de dresser un journal des honneurs qui lui seront rendus dans les cours d'Italie ; j'en remarquerai les particularités, toutes les curiosités ; j'augmenterai mes notes sur l'antiquité ; je ramasserai des médailles et des bronzes pour mon cabinet, des matériaux pour mes compilations. V. Exc. s'amusera de mon travail.

Je sais plus de latin que tous mes étus ensemble. C'est le droit du jeu (1), et ce n'est pas trop dire. Je sais assez d'italien pour me tirer d'affaire. Je l'appris il y a plus de vingt ans, comptant suivre M. le cardinal de Polignac au conclave. Je ferai partir avec moi un détachement de ma bibliothèque italienne. J'en ferai la revue en chemin. Je porterai pour toutes provisions mes maximes politiques, je les raffinerai dans le pays, l'air qu'on y respire et la fréquentation des peuples me rendront le tout plus familier.

L'estime dont vous m'honorez vous fait regarder tous les postes de l'ambassade au-dessous de mes mérites. Je n'en ai aucun, monsieur, que celui de vous aimer depuis que vous êtes au monde, et vous me le permettez. Si dans mes premières idées j'ai proposé à V. Exc. de me confier le secrétariat ou quelque autre poste de l'ambassade, je n'ai

---

(1) Henri IV disait : Et attendu que nos étus sont ignares et non lettrés, nous leur avons donné un président qui soit gradué institué ès-lois.

prétendu d'autre emploi que celui de la servir. Sans autre objet de récompense que de satisfaire en cela mon penchant, et sans autre appointement que l'indulgence que vous aurez de le souffrir. A Dieu ne plaise que je voulusse remplir la place d'aucun de ceux qui vous sont utiles, que par le zèle que je partage avec eux ; mais pour ne faire tort à personne, créez en ma faveur une charge d'inutile ou d'ennuyeux surnuméraire. Telles gens sont essentiels dans une ambassade. Ce sera à moi de remplir mon poste comme il plaira à Dieu. J'ai déjà l'honneur d'être ici votre Lieutenant pour agir contre des gens que vous ne voulez pas connaître. Comme grand bailli, comme ambassadeur, vous serez souvent assiégé par des bavards dont V. Exc. sera quelquefois bien aise de se défaire.

Lâchez-moi sur eux, c'est bien le diable s'il se trouve dans les Deux-Siciles un babillard plus infatigable que moi. Vous devez même vous en apercevoir par la longueur de ma lettre. Mais finissons-en et songeons sérieusement à mon affaire.

L'emploi que je brigue exigera sans doute une dépense qui pourra excéder la douce médiocrité dont j'ai ci-devant fait état à V. Exc. Quelques vers fabriqués d'après Reynard, régleront l'économie de mon voyage.

Que je sois voituré, logé, couché, monté,  
Alimenté, chauffé, désaltéré, porté ;  
J'ai somme de deux mille une livre, une obole,  
Pour être sans relâche un an sur ma parole,  
Habillé, retapé, chaussé, coiffé, ganté,  
Ajusté, raboté, rasé, frisé, basté.

Au surplus, monsieur, ce n'est point un bail emphythéotique que je vous propose, quoique, en vérité, je me sente très-fort d'humeur à le consommer avec V. Exc.





---

---

A M. AIMÉ BERTIN,

AVOCAT AU PARLEMENT, ÉCUYER, PREMIER ÉCHEVIN DE LYON,

SUR L'AMBITION DES ENFANTS.

---

Du 23 avril 1735.

Je pense autrement que vous sur ce que vous appelez le petit sentiment de vanité que vous avez remarqué dans vos enfants à la nouvelle du mariage de ma cousine de Vaugien (1). Lorsque des enfants ont reçu et reçoivent une éducation telle que je suis persuadé que vous la donnez aux vôtres, je ne suis pas fâché de leur voir un peu d'élevation dans le cœur et dans l'esprit. C'est un peu trop ardent, à la vérité, mais il n'y a qu'à le diminuer. Il ne donnera de la chaleur qu'autant qu'il en faut pour échauffer et animer les passions. Les passions sont nécessaires à l'homme; qui n'en a point, n'a point d'âme. Elles deviennent

---

(1) Louise-Madeleine Bertin de Vaugien, née en 1718, fille de Bruno-Maximilien seigneur de Vaugien, conseiller au parlement de Paris, et de Madeleine-Denise de Pajot de Plouys, épousa en 1735 Charles-Jean-Pierre de Barentin, marquis de Moutchal.

---

vertus quand elles sont dirigées. L'ambition, selon moi, est de celles qui sont nécessaires à l'homme ; elle lui est essentielle. Mais il faut la modérer et lui donner un point de vue qui soit conforme à la raison et à notre état, en un mot, la réduire à de justes bornes. Compagne inséparable de la probité, elle produit le courage, l'amour des sciences et des arts, l'émulation, l'application à ses devoirs. C'est elle qui enfante les grands hommes, qui forme les héros. Il y a du grand dans toutes les conditions, et elle nous y conduit sûrement *per semitas rectas*. C'est la seule passion qui convienne absolument à l'homme. Toutes les autres doivent lui être extrêmement suspectes, parce qu'elles sont l'apanage de l'insecte et de la bête féroce, avec lesquels il les partage.

---

---

---

AU MÊME,  
SUR MA SCIATIQUE.

---

Du 3 octobre 1786.

Je suis veuf, Dieu merci ! M<sup>me</sup> du Rocheret est allée à Ay pour la visite de ses vignes et les préparatifs de nos vendanges. Aussi je vais tenir ménage de garçon jusqu'à ce qu'il faille mettre la main à l'œuvre. Je crains que mon incommodité ne me dérange alors autant qu'elle me choque à présent, étant obligé d'être à table comme un zéro et de voir boire les autres. C'est une sotte condition de n'y avoir toujours à dire : « Je vous remercie », sans oser faire raison à personne, et faisant contre fortune bon cœur ; être en face de gens qui se divertissent et se moquent de vous. Car le malheur de nous autres goutteux (puisque M. du Moulin veut que je sois de la confrérie), et celui de ceux qui ont mal aux dents, c'est de n'être plaints de personne. Il n'y a pas jusqu'à ma dévote qui ne dise parfois : « C'est bien fait. Vous l'avez bien gagné. » Il est vrai qu'elle peut le savoir autant qu'une autre, mais je ne vois pas à elle grand sujet d'en rire. De bonne foi, ne suis-je pas bien malheureux. Ah ! si madame Bertin n'a la bonté de me plaindre, je cours risque de ne l'être de personne, ne

l'étant pas ici de mes plus proches. Voilà le caractère de la meilleure partie de ceux qui me tiennent compagnie.

Il est une autre espèce de gens qui m'incommodent plus que ceux-là, ce sont les médecins. Vous ne sauriez croire combien il en fourmille ici de l'un et de l'autre sexe. Notre ville ne contient guère que quatre mille habitants, et il y a 3,999 médecins ou médecines. Si je me fusse avisé de faire un recueil de tous les remèdes que l'on m'a enseignés, j'en aurais des volumes plus épais que la *Somme* de Saint Thomas. Un duc de Parme, aïeul de la reine d'Espagne, voulait un jour savoir de quelle profession il y avait plus de gens dans ses Etats : ce sont des médecins, lui répondit son fou, et il lui en fournit une liste à la tête de laquelle il avait mis Son Altesse.

Enfin, il y a un troisième peuple, pire encore que les précédents ; ce sont les prêcheurs. Ceux-ci n'ont que des visages allongés qui vous rendent plus tristes que le bonnet de nuit, la robe de chambre et les guêtres fourrées de peaux de lièvres, qui composent l'uniforme de notre régiment. Ces cafards n'ont que des hélas ! à proférer. Ils ne parlent que par interjections, ne s'expriment que des épaules, et ne connaissent de la langue française que le mot de patience, qu'ils vous font perdre cinq cents fois en vous la recommandant autant par chaque quart-d'heure. Enfin, quand ils vous ont assommé d'ennui, rendu pour mort, ils pensent vous ressusciter par les neuvaines qu'ils vous promettent et par les pèlerinages qu'ils vous conseillent.

Que pensez-vous, mon cher cousin, que je fasse de tous ces gens-là ? Je ris avec les premiers, je m'ennuie avec les autres, dont je me débarrasse cependant, et j'envoie paître les derniers. D'ailleurs, je m'étourdis le jour par les bruits

---

de mon trictrac, et les nuits je charme mes douleurs en versifiant un opéra-comique, que m'a demandé M<sup>me</sup> Bertin de Blagny pour parodier celui des *Indes galantes*, que l'on représente actuellement à Paris (1). En sorte que je souffre parfois en faisant rire les autres. Parfois aussi j'en ris moi-même. Quand je me portais bien, je travaillais d'après Tacite et Saavedra pour l'éducation de M. le duc de Chartres, et aujourd'hui que je suis malade, je fais le métier des danseurs de corde. Ne croirez-vous pas que les infirmités du corps attaquent les puissances de l'esprit?

---

(1) Opéra dont les paroles sont de M. Fuzelier et la musique de M. Rameau ; représenté pour la première fois sur le théâtre du Palais-Royal, à Paris, par l'Académie royale de musique, le mardi 23 août 1735.



---

---

A M<sup>me</sup> PALLU,

INTENDANTE DU BOURBONNAIS,

SUR LES JEUNES VIEILLES.

---

Du 30 décembre 1736.

En vérité, madame, je suis très-choqué de vous savoir toujours malade ou incommodée, cela est très-malséant à votre âge. Je ne pense pas de même de votre vieillesse. Quoiqu'elle ne soit pas à la mode, on ne peut s'empêcher d'admirer à vingt-trois ans des sentiments qui feraient honneur à quatre-vingts. Pour moi, je vous l'avoue, j'aime les jeunes vieilles; c'est ma folie, si c'en est une, car il est des grands hommes, et j'en connais, qui sont de mon goût. Il faut qu'il soit bon, puisque certaines gens, rien moins que sages, les imitent, sinon par inclination, du moins par ostentation. Ce goût paraît si exquis, qu'il pourrait bien devenir universel. Voltaire, par caprice, ne l'aurait-il pas placé dans son temple? Il y a, ce me semble quelque chose d'approchant. Au bout du compte, l'on a raison. L'on peut dans un seul point de vue rassembler les avantages et les douceurs de tous les âges. S'ils combattent entre eux, ce n'est que pour en détruire les inconvénients. Est-on dans



un air de gaité? la jeunesse vous en fait jouir pendant que la vieillesse travaille à en prévenir l'excès. Vous prend-il un accès de mélancolie? un rayon de jeunesse le dissipe à l'instant.

Une jeune vieille, comme Janus, voit devant et derrière. Elle ne rassemble pas moins que deux siècles à-la-fois. Tous même lui sont quelquefois présents, mais elle ne donne à la réflexion qu'autant qu'il suffit à la prudence, et sa vivacité la décide sûrement sur les lentes délibérations de la vieillesse. Cela se fait en un clin-d'œil, la perplexité lui est inconnue. Une jeune vieille n'est empruntée nulle part; elle est de tous états, de tous cercles, de toutes parties, de tout commerce. Elle tempère en riant les emportements des jeunes gens, et, en riant encore, elle anime et réchauffe la froide lenteur des vieillards. Comme elle parle à propos de tout, tout le monde est intéressé à la pratiquer. Elle brillerait dans une assemblée générale de l'Univers.

---

---

---

# A M<sup>me</sup> LA MARQUISE D'AMONCOURT,

SUR L'HONNÊTE HOMME

ET L'ÉDUCATION DES ENFANTS.

---

Du 11 janvier 1735.

Je ne sais, madame, si la joie de votre fécondité vous fait badiner ; mais je vous répons très-sérieusement, et j'accepte de même la commission de gouverneur de votre futur poupon. Il y a déjà longtemps que je m'y suis nommé, mais s'il arrive à bon port, quelque difficile et désagréable que soit ce métier, je l'embrasserai avec joie et je m'en ferai un plaisir. Abstraction faite du cérémonial et de mon respect pour vous, vous n'ignorez pas, madame, M. d'Amoncourt le sait bien, que je vous aime, et que j'ai pris cette liberté dès le premier moment que j'ai eu l'honneur de vous connaître. Le devoir, l'obligation, la reconnaissance de vos bontés n'ont aucune part à ce sentiment ; c'est ma propre inclination et mon penchant que je satisfais : aussi vous ne m'en devez aucun compte. Quand je franchis le terme d'aimer, je ne l'entends ni le sens de la façon commune et sensuelle d'aimer. Cela est bon pour

des muguets qui se chauffent la cervelle d'une passion souvent folle. C'est un sentiment réel d'une véritable amitié, d'un zèle à toute épreuve, d'une affection sincère, et de cette immuable estime que la droiture de votre esprit et la candeur de votre âme ont fait naître bien des compliments ; aussi ne prétends-je pas vous en faire. Mais j'ai cru que je pouvais vous dire ce que vous savez déjà, pour vous assurer que j'aimerai par cette raison tout ce qui viendra de vous, surtout si c'est un fils, comme je l'espère, parce que vous vous êtes assez bien portée jusqu'à présent, malgré la faiblesse de votre complexion. Oui, madame, je l'élèverai, et l'élèverai mieux que personne : j'en ferai le premier magistrat de Paris, s'il se destine à la robe ; j'en ferai le plus galant homme du royaume, si vous lui laissez prendre l'épée, et dans l'une et l'autre condition, j'en ferai un parfaitement honnête homme selon Dieu et selon le monde ; car, quoi qu'en disent les cagots, on peut et on doit les concilier. C'est ma religion, je la crois bonne. Je suis intimement persuadé qu'on ne peut être un honnête homme dans le monde sans en reconnaître pleinement et grandement l'auteur et l'ordonnateur, et qu'on ne peut être fidèle aux devoirs de la vie civile, si on ne l'est à la religion dans laquelle on est né. Je pense de même, qu'on n'en peut dignement remplir les obligations qu'en s'acquittant sur ce principe de celles de l'état auquel le Seigneur nous destine ; que les vertus les plus humbles et les plus austères du christianisme peuvent et doivent se pratiquer sous la pourpre et sous les lambris dorés ; que Dieu déteste presque autant les grimaces, les affectations et les contorsions que les crimes mêmes ; qu'il rejette les prières d'un visage déhonté, et qu'il a en horreur les simagrées de

---

ces cafards qui, pour l'invoquer, empruntent des figures de diables.

La religion est au-dessus de la raison ; mais elle n'est pas contre la raison. L'une doit nous éclairer, l'autre doit nous conduire. Je sais bien qu'on peut m'objecter que la pratique, en moi, ne répond pas à une si belle théorie. Ce reproche est usé contre tous les prédicateurs du monde. Je pense faire faire à autrui ce que je n'ai pu ou peut-être voulu.

Si votre cher fils a de la disposition, je le mènerai et le pousserai au plus haut point où il puisse atteindre. Si malheureusement il est borné, j'en tirerai tout ce que j'en pourrai tirer, mais j'en tirerai quelque chose de bon, pourvu que je l'empaume de bonne heure, car tout dépend de ses premières impressions. Je vous le demande dans trois ou quatre ans, tout au plus tard, c'est-à-dire dès qu'il pourra m'entendre et me répondre. Je vous épargnerai, dans la suite, les frais d'un précepteur. Je sais assez de latin pour nous deux, nous n'aurons besoin que d'un laquais pour le mener et le ramener du collège. Je conduirai ses premiers exercices de l'œil, et je repasserai sur tout ce qu'il apprendra de ses maîtres, de quelque espèce que vous lui en donniez, car il faut qu'il en ait en tous genres. Toute condition est susceptible de toutes sciences et de tous arts ; un aimable homme ne doit ignorer de rien ; ce n'est pas assez qu'il sache sa profession à fond, il faut qu'il connaisse toutes les autres ; il n'y a que cela qui le distingue et le tire du commun de sa sphère, c'est le grand moyen de parvenir.

---



---

---

## AU RÉVÉREND PÈRE BEAUJOUR,

RECTEUR DES JÉSUITES DE REIMS,

SUR L'ANCIENNETÉ DE LA MAISON DE MAILLY'.  

---

Vous me faites bien de l'honneur, mon révérend Père, et je suis bien obligé à qui a pu vous donner l'idée que je pourrais savoir quelque chose que vous puissiez ignorer. Je n'ai point de livres que vous n'ayez, et je ne sais rien que je n'aie appris chez vous.

Cependant, pour répondre à votre lettre, je commencerai par vous remercier de ce que vous me croyez un sol assez fertile pour vous produire un fruit digne de la semence que vos pères y ont jetée. Quant à la question

---

(1) M. de Mailly, archevêque-duc de Reims, premier pair de France, promu au cardinalat en 1719, avait été promu *proprio motu pontificis* par le pape Clément, pourquoi la cour lui fit défense de prendre les marques de la pourpre jusqu'à ce que la cour de Rome eût renvoyé la barette à Mgr le duc d'Orléans, régent, ce qui n'arriva que plus de quatre mois après. Clément XI le surnomma dans son bref *Malleus hæreticorum jansenistarum*, et l'invita à venir à Rome. Je me souviens que lorsque le roi Louis XV lui mit la barette sur la tête, le duc de Noailles passa la main dessus, et répondit au duc d'Elbeuf, qui lui demandait ce qu'il faisait : « Il y a si longtemps qu'il la porte dans sa poche, qu'elle est toute replissée; je la retends. »

présente, selon toutes les apparences, mes Mémoires ne sont pas plus anciens que les vôtres; ils viennent sans doute de la même source. Que voulez-vous de plus ancien que le seigneur Anselme, tué en 1030? Vous n'avez guère de maisons dont les preuves remontent plus haut sans donner des fables. Après Montmorency, toutes les autres que vous pourriez me donner seraient bien sujettes à caution.

J'ai vu, dans un cartulaire de l'abbaye de Mézières, qu'Oger de Mailly et d'Arc-sur-Thil vivait en 890. Mais je ne sais si les Mailly de Bourgogne sont de la même tige que les Mailly de Picardie. Ceux-ci sont, sans contredit, plus illustres et mieux alliés. Les autres, quoique très-nobles et très-anciens, auraient, je crois, bien de la peine à nous prouver leur descendance depuis Oger, 891. S'il en reste encore quelques mâles, rien ne pourrait leur faire plus d'honneur que d'être du sang de ceux de Picardie, lesquels, en compensation, ne seraient peut-être pas fâchés de reculer leur origine de deux siècles. Mais je ne le crois pas, car le premier partage des Mailly de Picardie s'est fait entre les quatre enfants de Gilles II, seigneur de Mailly.

Ce Gilles II, petit-fils du célèbre Nicolas II, le vice-amiral, fut illustre par la confiance que Saint-Louis avait en lui, et par l'attachement de ce seigneur à ce prince, qu'il suivit à Tunis. Sa renommée brille encore d'un nouveau coloris par l'honorable mention qu'en a faite M. l'abbé Fleury, de nos jours, dans son *Histoire ecclésiastique* pour l'année 1721. Nous voyons jusqu'à présent, où jusqu'à leur extinction, les lignes de ses quatre fils, et je n'y remarque point de connexité avec les Mailly d'Arc-sur-Thil.

---

Encore moins avec les Mailly de Bieuil-Charneuil, qui sont des hommes nouveaux, enrichis par les finances, et qui pourraient bien, par quelque million, acheter de l'une ou de l'autre de ces deux maisons une parenté que l'histoire ne leur donnera jamais.

Quoi qu'il en soit de la consanguinité des Mailly de Bourgogne et de Picardie, ce sont deux très-hautes maisons. Dès que l'origine en remonte jusqu'au temps des noms propres, cela suffit pour les égaler aux plus nobles, dont la prétendue histoire n'est souvent appuyée que sur des fables ou des conjectures aussi éloignées du vrai que du vraisemblable.

Il n'est donc plus question que de trouver de l'illustration. Collard Payen de Mailly et ses enfants vous fournissent un beau champ par leur bravoure, pour célébrer la fête que vous préparez au retour de M. le cardinal. Jean IV et ses descendants, pour les degrés d'honneur; Jean I<sup>er</sup> et Gilles V, pour les alliances; voilà pour l'ancienneté de la première branche.

Celle des Mailly-Lascaris mérite considération; mais elle n'est pas à comparer à celle des Mailly-Lorsignol, dont le sang coule aujourd'hui avec celui de Bourbon-Condé, dont la branche cadette ne prend point de plus beau titre que celui de Conty, que Madeleine de Mailly a prêté à la maison de Roze comme en usufruit, pour en faire passer la propriété à la maison royale (1).

---

(1) *Eléonore de Roze, dame de Conty, fille de Charles, comte de Roze, et de Madeleine de Mailly, dame de Conty, épousa en 1551 Louis de Bourbon, premier prince de Condé, tige des Condé et des Conty.*



Quelque grandeur que nous présente cette idée, elle n'offusque pas la gloire de l'évêque de Noyon, l'un des arrière-oncles de cette dame. La chambre des comptes, à laquelle il a présidé plus de vingt ans, retentit encore de la sagesse de ses décisions, et quoique des princes et des cardinaux l'aient précédé et suivi dans ce rang, la splendeur qui les environne ne diminue rien de la sienne. Il est avec eux ce qu'un éclair est dans un jour si brillant qu'il soit.

N'oubliez pas non plus, dans vos éloges, celui de Claire-Geneviève-Eugénie de Mailly-Lascaris, dame d'honneur de la feue reine de Pologne, duchesse de Lorraine, et femme du chancelier Patz; je vous en prie, et que ma recommandation lui vaille une phrase ou deux. J'aime à voir sa constance et sa fidélité pour la reine sa maîtresse, et l'on ne peut trop louer cette générosité scrupuleuse qui lui fait fermer l'oreille aux promesses et aux sollicitations de sa patrie, plutôt que de se détacher de ses intérêts, lors de l'élection du grand Sobieski.

Une chose qui m'étonne dans une maison si relevée, est le peu de prélats qu'elle ait produits, car je n'y remarque que l'évêque de Noyon et les deux de notre temps. Soupçonnant que cela venait de mon peu d'exactitude ou de celle de mes Mémoires, j'osai un jour en parler à M. le cardinal, par manière d'entretien. Mais l'éminence me répondit qu'elle n'en connaissait pas d'autres que moi, et que ses ancêtres avaient toujours servi Dieu intérieurement, pour se consacrer tout au dehors au service de l'Etat.

---

---

A M. DE BARILLON,

MARQUIS DE BRANGES, MAITRE DES REQUÊTES.

---

Du 2 mars 1757.

Je croyais, d'après saint Paul, que vous connaissez assurément mieux que moi, que l'amitié, l'inclination, la charité et d'autres sentiments du cœur étaient des mouvements suffisants pour la génération, puisqu'il se sert en plus d'un endroit de cette expression, pour exprimer sa tendresse pour ceux qu'il voulait engendrer à J.-C. (1).

Quelque disproportion qu'il y ait entre ce grand homme et moi, il semble pourtant que je peux en être rapproché par là. Et saint Jean, si pur, si chaste, ne dit-il pas :

*Filii mei, quos iterum parturio.*

M. de Chavigny, envoyé en Danemark (2), est, comme vous le savez, mon ami d'ancienne date ; aussi je ne le veux pas déplacer, d'autant plus qu'il fait trop froid à

---

(1) *Filii mei, quos iterum parturio, donec formetur Christus in vobis.* — Galat 4-19.

(2) Avec les appointements d'ambassadeur et le gouvernement de Beaune.

---

Copenhague et à Frédérikshbourg. Mais s'il avait oublié quelque chose en Espagne, en Italie ou même en Allemagne (mais je ne sais pas cette dernière langue), je vous assure, Monsieur, que je suis assez modeste pour ne pas ambitionner un caractère représentatif.

Le feu roi exigeant de M. de Boufflers qu'il allât servir en second dans son armée de Flandres, sous M. de Villars, son cadet, le maréchal lui répondit : « Qu'il le ferait avec autant de satisfaction que s'il commandait en chef, et que si le bien de son service demandait qu'il servît Sa Majesté en qualité de vivandier, il s'en tiendrait encore honoré. »

Nous n'avons guère vu que le premier maréchal de Grammont qui ait pensé avec autant de désintéressement, et je me mets de tiers volontiers avec des hommes si estimables. Le parallèle ne me fera pas de tort, à moins que vous ne disiez qu'il dérangera la modestie dont je me suis paré d'abord.

---

---

---

## A M. L'ABBÉ BIGNON.

---

D'Épernay, le 23 janvier 1741.

Quand un auteur ne corrige pas son ouvrage (1), c'est toujours par malice ou par paresse ; car la prévention et l'amour-propre ne peuvent jamais assez l'aveugler sur ses productions pour qu'il n'en sente pas le défaut. Une certaine répugnance avait intérieurement prévenu votre judicieuse critique sur les deuxième et troisième strophes. L'éloge que vous voulez bien faire de l'ode me fait présumer qu'elle mérite d'être retouchée ; et ma vénération pour le bon Horace, à qui j'ai tant d'obligations, exige de ma reconnaissance une réparation proportionnée à l'injure qu'une verve indiscrete a prétendu lui faire sur vos conclusions.

Monsieur, j'ai d'abord condamné la seconde strophe au feu et j'ai substitué aux deux suivantes les deux que j'ai

---

(1) L'abbé Bignon avait renvoyé à Bertin, avec des observations critiques, une ode sur *l'Eternité de Rome*, dont ce dernier était l'auteur et qu'il avait soumise à la censure de l'abbé.  
(Note de l'éditeur.)

l'honneur de vous envoyer. Je pense que la pièce n'y perdra rien. Je n'hésite point, comme vous voyez, à chanter la palinodie.

C'est une faiblesse d'esprit et une aliénation de jugement, que de tenir à honte de se rétracter dans l'occasion. Une obligeante condescendance vous force de chercher à me deviner, et moi à me corriger.

Qu'on admire dans ce poète  
Ses grâces, sa naïveté ;  
Pour moi j'y revère un prophète  
Qu'inspire la divinité.  
D'après lui, j'annonce ta gloire,  
Rome, il retrace ton histoire  
A mon esprit illuminé.  
Le ciel qui te fit éternelle  
Remet dans ma main immortelle  
Les lauriers qu'il t'a destinés.

Qu'Auguste craigne d'être en proie  
A la vengeance de Junon,  
S'il ose relever dans Troyes  
La vaine fable de son nom.  
Qu'il sache encore, ce grand homme.  
Qu'il n'est d'empire que dans Rome :  
C'est le destin du nom romain.  
Du seul faite du Capitole  
On peut sur l'un et l'autre pôle  
Etendre l'une et l'autre main.

C'est à son centre incorruptible  
Qu'on attachait tant de grandeurs.

C'est un arrêt imprescriptible,  
Respectons-en la profondeur.  
Là, dès l'instant de sa naissance  
Une incommutable puissance  
Fut promise au sang des Troyens.  
Le premier qui creusa la terre,  
De ce redoutable mystère  
Montra le gage aux citoyens.

Voici du nouveau. J'ai enveloppé tout le sacré collège dans une strophe qui sera la onzième, si vous l'approuvez, et emmailloté nos sept cardinaux français dans une autre qui sera la douzième.

Peut-être pensez-vous, Monsieur, que ce travail est le fruit de mon oisiveté. Rien moins. Je suis accablé d'affaires. L'audience de notre bailliage est extrêmement chargée. Il est vrai que je n'ai rien au criminel ; mais l'élection est dans sa plus grande fermentation, et pour surcroît, je suis le premier collecteur de mon pays. M. l'intendant m'a envoyé une commission pour faire la taille de cette ville. Il fait de moi tout ce qu'il veut ; j'ai eu la complaisance de l'accepter ; mais c'est un ouvrage de chien dont il n'y a que le diable qui puisse venir à bout, car un bon ange ne voudrait pas s'en mêler. Il faudrait qu'un homme n'eût parents, amis, ennemis, alliés, voisins, fermiers, vignerons, ouvriers, serviteurs, ni domestiques. *O beatus Melchisedech, qui non parentes habebat !* Je travaille toute la journée comme un forçat, je me délasse pendant la nuit à lire et à répondre aux lettres dont vous m'honorez ; et cette délicieuse occupation me débarrasse encore des sollicitations de ma femme, au dire de laquelle tout le monde est gueux : je le sais mieux qu'elle, puisque nous en nourris-

sons tous les jours 534 dans cette malheureuse petite ville. Mais j'ai près de cent mille livres à répartir, paiera qui pourra ; j'avais demandé dix mille écus de diminution, je n'ai pu en arracher que cent, parce qu'il n'y en est pas venu d'en haut pour un chien de sol. Cela est bien dur dans une si dure année. Le seigneur a dit que le ciel serait de fer pour nous quand nos cœurs seraient de bronze pour lui. *Justus es, domine, et rectum judicium tuum.* Vos habitants de Meulan sont bien heureux d'avoir un père en vous, Monsieur ; nous n'avons que des monopoleux et des sergents.

Vous ne me croyiez pas poète ! je me souviens cependant de vous avoir fait part de mon mal talent à cet égard, et de vous avoir, dans votre île enchantée, récité un soir à souper la préface du second tome de mes œuvres, qui sont intitulées : *Œuvres mêlées tant bonnes que mauvaises.* Vous eûtes la complaisance de dire que l'idée en était nouvelle et la saillie assez vive. Elle finit par ces deux vers :

Je ne donne rien au libraire,  
Partant, je suis indépendant.

Je n'ai jamais levé boutique, je ne travaille qu'en chambre parce que je n'ai jamais passé la qualité d'apprenti ou de garçon bel esprit, et jamais n'ai été ensorcelé de la manie de l'impression, surtout depuis les fâcheux accidents qui me sont arrivés sur le Parnasse. J'avais fait il y a vingt-cinq ans une belle tragédie (1), belle assurément,

---

(1) *Servilie, sultane reine*, tragédie en cinq actes. Princesse de Bosnie poignardée par Amurat II, pour avoir favorisé le rétablissement de Georges Castriot du Scanderberg, roi d'Épire et d'Albanie, sur le trône de ses ancêtres.

vous vous en fiez bien à ma parole. L'idée m'en avait été fournie par feu M. de La Motte. J'avais choisi pour reviseur mon ami Crébillon. Il a impitoyablement jeté ce chef-d'œuvre au feu. Vous vous doutez bien apparemment que c'était jalousie de métier. L'abbé de Pons ne fit guère plus de grâce à un magnifique opéra qui était tout de mon invention. Peu de personnes avaient plus d'égards que lui pour les bonnes choses, mais il en manqua pour celle-ci. Ces disgrâces m'ont fait renoncer au théâtre et garanti de la musique de Beaumont (1), à laquelle mon oreille n'est pas faite.

Un homme plus modeste qu'un auteur devrait sentir que votre silence sur l'article des académies est une conclusion tacite, que, par politesse, vous ne me voulez pas donner formellement. Mais, Monsieur, pourquoi m'enhardissez-vous par vos approbations? Pesant ceci dans une juste balance, il y aurait encore plus de vanité à croire que vous m'applaudissez plutôt par indulgence ou par adulation que parce que je le mérite. Dans l'un et l'autre cas, vous êtes obligé en conscience de me guérir de cette maladie, si c'en est une. Il n'y aurait point de charité à m'entretenir dans mes chimères. Aussi, exclusion ou admission, *tantum dic verbum et sanabitur*.

---

(1) Sifflets de chaudronniers dont le parterre régale les auteurs des mauvaises pièces. Histoire des chaudronniers de Beaumont.





---

---

## A M. L'ABBÉ BIGNON.

---

D'Eprenay, le 25 février 1741.

Monsieur, nous avons passé le carnaval en bonnet de nuit ; nous nous en dédommagerons en carême. En effet, c'est toujours carême prenant pour moi quand j'ai mes amis, et le vendredi-saint quand je suis en mauvaise compagnie. Je l'avais bonne hier et nous buvions du bon vin ; trois aimables femmes se mirent en gaité et la communiquèrent à toute la table. Je me fis un pupitre de mon assiette, ma muse montée sur ce charmant trépied, digne du dieu qui l'inspirait, y crayonna des vers qu'on jugea d'un commun concert devoir être mis en musique. Ah ! quel dommage que quelque gentil musicien ne se soit pas rangé parmi les convives. Nouveau Pâris, il eût été payé sur-le-champ de ses peines par un gracieux baiser de nos trois déesses. Nous n'en eussions pas fait à deux fois, et je vous eusse envoyé les vers tout notés. Vous y retrouverez Horace, votre bon ami et le mien ; mais ne vous y reconnaissez-vous pas aussi, Monsieur, à ces corpuscules balsamiques que vous m'aviez quelquefois vantés ? Vous voyez que, si je suis plagiaire, au moins c'est de choses excel-

lentes, et que je m'enrichis de ce que Rome et la France nous ont produit de plus exquis. Il ne parut dans notre partie de mauvaise humeur que contre ces petits maîtres partisans effrénés du vin mousseux ; si vous en exceptez cependant la saillie d'une de mes sœurs, qui a appris assez de latin dans les livres de son fils pour entreprendre de débaptiser Horace, prétendant qu'on ne doit point l'appeler *Horatius Flaccus*, mais *Horatius Flaco*. Je lui ai dit qu'il était bon là-dessus d'avoir le sentiment de l'Académie. Mais elle est femme, c'est tout dire, je crains bien que quelque vénération qu'elle ait pour les lumières de ces Messieurs, elle ne persiste dans son opinion schismatique.

---

---

A M. DE BARILLON,

VICOMTE DE WINSON, SEIGNEUR DE NANCY, NOUVILLE, ETC., ANCIEN CONSEILLER  
AU PARLEMENT.

SUR LA CIRCONSPECTION ET LE TOUT A VOUS.

---

D'Epernay, le 26 janvier 1742.

Est-ce par circonspection, Monsieur, que vous mettez une enveloppe ? Je vous avoue que cette galanterie me surprend. Je suis votre serviteur et votre ami dès l'enfance ; mais depuis près d'un demi-siècle, de vous à moi, je ne me croyais pas homme à enveloppe.

Puisque circonspection il y a, ce n'est point en manquer que de solliciter pour quelqu'un. Les plus honnêtes gens s'intéressent tous les jours pour gens qui méritent la corde et la roue. Et dans le cas présent, M. le duc de Villeroy et M<sup>me</sup> la duchesse de Boufflers s'étant déplacés pour en parler à la reine et à M. le cardinal, j'ai cru, sans manquer à la circonspection, que je pouvais en écrire au cousin germain du ministre, que cette affaire regarde particulièrement, puisqu'il a jugé à propos d'en prendre connaissance.

---

J'ai déchiré effectivement votre lettre, comme vous me l'avez dit, et l'enveloppe sans que vous me le disiez. Cependant il a bien fallu dire à M. Collet et à M. de Reims ce dont il était question. Le trait du prétendu prince de Montbelliard est horrible, s'il est vrai, et M. Amelot a raison de dire que le traitement est fort au-dessous. Mais nous l'ignorons entièrement.

Je vois avec chagrin que vous me savez mauvais gré de la démarche que je vous ai prié de faire. Elle est pourtant dans l'ordre qui, dans les occasions, fait recourir à ceux qui ont ou de l'autorité ou de la protection. Et foin de l'amitié des seigneurs pour lesquels nous nous écrasons tous les jours de services et de complaisances, s'ils ne nous aident quand nous avons besoin d'eux. Si je ne vous eusse pas eu, j'en aurais écrit directement à M. Amelot; il n'en aurait peut-être pas été si scandalisé. Je ne vous ai donné la préférence que dans l'incertitude où je suis de savoir si effectivement M<sup>ne</sup> de Richemont lui appartient et à quel titre; parce qu'alors M. du Bé, pourrait prendre des mesures.

Au reste, Monsieur, c'est nous qui sommes tout aux seigneurs, mais les seigneurs ne furent jamais à nous comme ils le disent. Il est vrai qu'ils s'arrangent dans l'occasion. Mais la petite formule gaie du *tout à vous* est un air de pètarade dont ils éconduisent ceux qu'ils prennent pour leurs inférieurs.

---

---

---

# A M. LE CHEVALIER DE BELA,

CHAMBELLAN DE STANISLAS 1<sup>er</sup> LÉZCZINSKI, ROI DE POLOGNE, DUC DE LORRAINE,

## SUR L'ORIGINE DES BASQUES.

---

Paris, le 29 juillet 1748.

Qu'êtes-vous devenu, cher et aimable frère? Quoi! pas un petit mot depuis ma lettre du 2 juin, pas un signe de vie depuis votre départ de cette ville! mon amitié s'en alarme.

Je vis, ces jours passés, M. le comte Tobianski, de votre cour. Est-il fils ou mari de M<sup>me</sup> la Palatine, *de cuius* en 1703? là, de madame la Primate? Il ne nous donna pas grands éclaircissements sur les embellissements que le roi de Pologne a faits à Lunéville. Le chevalier de La Roque et moi voulons pourtant savoir en quoi ils consistent, et nous exigeons de votre complaisance une description exacte du kiosque dont on nous a parlé. Vous devinez l'usage que nous en voulons faire, Ainsi il nous la faut par dimensions de hauteur, largeur et profondeur, tant au dehors qu'au dedans. Quel ordre d'architecture, quels compartiments; soyez notre Vitruve.

En récompense, voici ce que nos savants, MM. Fréret,

de Baze, Foncemagne, Secousse, Mahadel, Lebœuf, Fenel et de Saint-Aubin pensent en général de l'origine de vos Basques ; j'oubliais encore les RR. PP. dom Germain Brice et dom Jacques Martin, bénédictins de Saint-Germain-des-Prés.

Vous me croyez déjà de l'Académie en lisant tant de noms célèbres. Encore vous nommerai-je M. Lévêque de La Ravalière, mon ami et mon compatriote, qui vient d'y être reçu. Aussi presque tous ces messieurs m'ont-ils fait l'honneur de me le proposer et de m'assurer de leurs suffrages, si je voulais me fixer à Paris. Hélas ! vous connaissez là-dessus ma dévotion, c'est ce qu'il faudra voir.

Les Basques, vos ancêtres, sont issus des Cantabres, et ceux-ci des Ibériens. Ils occupaient tous ce qui comprend aujourd'hui la Biscaye, le Labour, le pays de Soule et presque toutes les terres d'entre la mer et la Garonne. En quoi, me direz-vous, ils sont confondus avec les Gascons, ce que vous ne voulez pas. Doucement.

Lorsque les Romains pénétrèrent dans ces contrées, ils ne furent amoureux que de ces belles plaines d'Auch et autres voisines, dont ils subjuguèrent les habitants. Quelques-uns y restèrent et se confondirent de sang et de langage avec les vainqueurs ; voilà les Gascons, *Vascones*. Les autres se retirèrent dans les montagnes ; voici vos Basques, *Vasci*.

Ceux-là étaient venus des rives de l'Èbre, ceux-ci paraissent être les naturels du pays. Ils conservèrent toujours leur langage, qui leur était propre, et qui ne tient rien du latin, de l'espagnol et du gascon. C'est, je pense, l'ancienne Cantabrie, qui n'a point été altérée de ces idiômes étrangers, ni du gothique, car ils ne vou-

lurent jamais se soumettre ni aux Romains, ni aux Goths, ni aux Français, ni même aux ducs de Gascogne, dont nous avons une suite chronologique depuis le duc Loup.

Consultez l'*Histoire de Béarn*, de M. de Marca; l'*Histoire de Gascogne*, de D. Vaisset, la *Méthode d'étudier*, de l'abbé Langlet; l'*Histoire de Navarre*, en espagnol, par le père Moretto, jésuite; Andres Poca, *Poblaciones de Espagna*, et *Ustaras antiquidad de la lingoa Bascon gada*, avec le Ferreira et Arnold Oyenhart, de *Notitia Vasconiæ*, vous aurez de quoi vous guider. Vous aurez déjà par devers vous un grand acquis par l'intelligence de votre langue naturelle, extrêmement significative et distinctive. Etudiez encore votre géographie ancienne et moderne : tous les noms locaux sont expressifs.

Voulez-vous de l'antique? Strabon dit qu'il y avait des peuples en Corse, Sicile, *Sicani*, et autres îles de la Méditerranée et sur les côtes de l'Etrurie, qui n'étaient ni Phéniciens, ni Troyens, mais qui venaient du côté de l'Espagne. Lisez-le et Thucydide. Tite-Live peut aussi vous aider. Voyez aussi la *Novelle* de Justinien, qui les concerne.

En creusant dans cette antiquité, vous ne feriez pas mal de nous donner une dissertation préliminaire sur ces peuples, et d'approfondir l'origine commune des Ibères d'Italie et d'Espagne; cela vous conduira des uns aux autres, et vous vous en ferez un mérite envers le public.

Mais vous avez un grand secours à votre porte, tandis que vous le cherchez au loin. Le célèbre abbé de Senones, dom Augustin Calmet, est dans vos cantons. Il vous prêtera autant de lumières et en bien moins de temps que je ne peux



vous en communiquer d'ici. Parlez-lui de moi. Je ne dois pas lui être inconnu, puisqu'il a part à l'envoi que M. le marquis du Châtelet m'a fait cet été, par M. de Chazot de Nantigny, de la belle histoire de la maison du Châtelet, dont ce savant abbé est l'auteur. Il y a quelques années qu'il me fit demander par M<sup>me</sup> la marquise de Bligny, de la part de M<sup>lle</sup> du Châtelet, ce que je pensais sur l'extraction de cette maison; si elle était véritablement issue de celle de Lorraine, ce dont je ne fais point de doute; en quel temps cette branche cadette s'est séparée de l'aînée, et la raison qui lui a fait changer les alérions de Lorraine pour y substituer les fleurs de lys de France. Nous nous sommes trouvés d'accord à peu près sur tous ces points, sauf le dernier, qui me donnera matière, quelque jour, à une dissertation.

Je compte partir de cette ville le 18 du mois prochain avec ma belle parente, M<sup>me</sup> Bertin de Blagny, que je ramènerai à ma maison de campagne d'Ay, d'où, après quelques jours de repos, nous prendrons la route de Commercy, si les Pandours nous le permettent. Elle veut aller, pour le reste de son veuvage, chez M<sup>me</sup> la marquise de Gondrecourt, sa sœur, à Boncourt, où je l'accompagnerai.

M. le marquis de Congy, leur père, dont je vous parlai dans ma dernière lettre, nous y attend depuis ce temps. Je lui servirai d'écuyer jusqu'à Lunéville, où je vous la remettrai entre les mains, car je reviendrai faire mes vendanges. Je vous la recommande d'avance; c'est une aimable, belle et jeune veuve, que vous serez assurément bien aise de connaître.

Avez-vous des nouvelles du frère Tavannes? Je n'en ai ni vent, ni voix. Je lui ai pourtant envoyé naguères

des dépêches de madame la supérieure de La Flèche, qui méritent réponse. Puisque l'empereur son maître, tant bien que mal, a fait sa paix, il doit avoir temps et commodité pour nous écrire à elle, à vous et à moi.

---



---

---

## A M. AIMÉ BERTIN,

ÉCUIER, SEIGNEUR DE VILLARS, JUGE CONSERVATEUR A LYON.

---

D'Épernay, 24 novembre 1748.

Je prends beaucoup de part, Monsieur mon cher cousin, aux occupations dont vous avez été chargé ; mais je ne puis vous en plaindre. Premièrement, vous en êtes soulagé en partie : *dulce est meminisse laborum*. En second lieu, ces travaux me flattent en ce qu'ils sont la preuve de votre mérite, et qu'ils justifient la parfaite amitié et l'estime que je vous ai vouées. Il semble même, par cette raison, que la gloire en rejailit de quelque façon sur moi.

Quant à vous, puisqu'il est doux de mourir pour la patrie, il est encore plus doux de travailler pour elle en bonne santé. L'honneur n'en est pas moindre, et l'on jouit des applaudissements et de la reconnaissance de ses concitoyens. C'est notre premier paiement et la plus agréable récompense qu'on puisse en tirer. Il n'est pas douteux que nous ne jouissions dans l'autre vie des fruits de nos bonnes œuvres, quant au spirituel ; mais il l'est beaucoup que nous y soyons flattés de cette estime répandue que nous acquérons dans celle-ci par des actions morales, si excellentes qu'elles puissent paraître à nos

---

yeux. Or, puisque l'esprit humain veut y trouver une satisfaction recherchée, le plaisir réel de la goûter par soi-même doit l'emporter beaucoup sur l'idée que nous nous faisons de la réputation que nous laisserons après nous.

Je serai plus compatissant sur la mort de MM. de Glagny et Brocette. Je connais un peu celui-ci, mais par relation. Mon cher parent, c'est la plus grande perte que nous puissions faire en ce monde que celle de nos amis. On ne la répare plus, ou du moins bien difficilement, quand on a fourni comme nous près des deux tiers de la carrière.

Je l'éprouve aussi cruellement que vous. Il me semble depuis plus d'un an voir toute la terre s'éclipser, s'anéantir devant moi ; je ferais un nécrologe des parents, amis ou connaissances particulières que la Parque m'a enlevés depuis ce temps. On en composerait le second volume des têtes qu'une inique et malheureuse guerre a moissonnées.

Dans ce funeste nombre, quelques-uns vous intéressent : notre parent, M. Bertin de Blagny, maître des requêtes et trésorier des parties casuelles, avec lequel, dès la première jeunesse, j'étais lié d'habitude et d'amitié, une apoplexie me le ravit au mois d'octobre 1742, trois semaines après que je l'eus quitté ; M<sup>me</sup> de Baillon, sœur de M. Bertin-d'Inneville, lieutenant-général de Montdidier, chef de toute notre famille ; M. l'abbé Bignon et le conseiller d'Etat son neveu (1), en moins de quinze jours ; je

---

(1) Jérôme Bignon IV, chevalier, marquis de Planey, vicomte de Semoine, intendant de Soissons et de l'armée de Flandre, qui venait d'être fait conseiller d'Etat. Mort le 7 mars 1743. *op. cit.* 45.

---

passais à l'Isle-Belle une partie du temps de mon voyage à Paris ; le Père de Breteuil (1), prieur des Chartreux, et le Père Brumoy (2), jésuite, hommes également aimables et respectables ; M. de La Vaux (3), qui ne le cédait guère à ce dernier pour les belles lettres, avec lequel j'étais dans une intime et perpétuelle correspondance ; dans le même goût, M. l'abbé de Vauciennes (4), le père des pauvres de ce pays ; j'y vivais avec lui la moitié du temps que j'y passe, et je le retrouvais à Paris l'autre moitié de l'année, par un commerce assidu et jamais interrompu de lettres dont la candeur surpassait celle du papier ; M<sup>me</sup> la duchesse de Melfort (5), qui m'honora toujours d'une amitié constante. Vous nommerai-je encore, dieux ! ma maîtresse, la spirituelle M<sup>me</sup> de Tourville (6).

---

(1) Dom Pascal Le Tonneller de Breteuil, prieur des Chartreux de Paris et visiteur de France, mort dans un âge avancé, en 1742. M<sup>me</sup> de Saint-Paul était sa maîtresse.

(2) Pierre Brumoy, jésuite, célèbre par ses beaux ouvrages ; aimable dans la société. Mort à Paris en 1743, *œt.* 54.

(3) Etienne-Augustin Le Houx, écuyer, seigneur de La Vaux ; grand généalogiste, ami désintéressé et communicatif, homme de bien. Mort à Paris en 1743, *œt.* 64.

(4) Nicolas Havetel, chevalier, prêtre, seigneur de Vauciennes, archidiacre de l'église de Châlons, mort à Epernay le 11 juillet 1743, *œt.* 81 ; git à Vauciennes. Le plus honnête homme que Dieu fit.

(5) Euphémie Wallace, écossaise ; veuve en 1714 de Jean de Drummond, duc de Melfort, premier ministre du roi d'Angleterre, morte à Paris en 1743, *œt.* 90.

(6) Marie-Barbe Maret, demoiselle de Tourville.

---



---

---

## A M<sup>me</sup> DE BARILLON.

---

D'Épernay, le 27 Janvier 1744.

Je me sens, madame, dans une furieuse envie de babiller. Je commence. Je doute cependant que la stérilité de la province et de la bête Pégasine puisse fournir la carrière d'une longue lettre. Tant mieux pour vous, vous en serez plus tôt quitte.

A l'occasion de l'arrivée d'un de nos seigneurs fermiers-généraux, mon allié et beau-père de Geoffroy, un de mes élus et moi, nous sommes en frairie depuis six jours et y serons encore dix, jusqu'à ce qu'il plaise à son opulence nous dire que sa rotondité est satisfaite de nos petits efforts.

J'ai lu votre gracieuse lettre en pleine assemblée. Mais, chut! il n'y a que celles qui sont du secret qui aient su qu'elle est de vous. Je ne l'ai dit, et ce dans le tuyau de l'oreille, qu'à MM<sup>mes</sup> d'Aubigny, de Saint-Clair et de Vauciennes, et m'en suis, par pure discrétion, approché plus que de près, surtout de la dernière, pour les assurer que vous les embrassiez très-tendrement. Je me suis imaginé, dans ce joli moment que vous me l'aviez recommandé : vous savez avec quel zèle j'exécute vos ordres. Mais quand



nous avons été à la fin de votre lettre, nous avons vu qu'il n'y avait que des compliments.

J'ai offert de restituer tout ce que j'avais de trop usurpé sur vos commandements. On m'en a tenu quitte ; et comme médiateur bien ponctuel, je me suis chargé de vous faire passer toutes sortes de denrées légères, comme compliments, reconnaissance, obligations, sensibilité, baisemains, politesses, dévouements, beignets, choux, oublies, soufflés, pez de nones, etc . . .

M. de Cuizy nous a rendu, d'après vous, madame, un compte très-exact d'*Acajou et Zirphile*, et en pense comme vous. J'augure effectivement bien du style sur la connaissance que j'ai de celui de Duchos ; lui et Watelet sont les deux plumes de Paris les plus légères. Joignons-y le jeune Crébillon, pour former le triumvirat ; car Mairieux s'est appesanti depuis qu'il est parvenu à l'académie. Ce que c'est que la contagion ! Ce héros du persiflage, ce tisserand du vent, filé, a-t-il, pu être abasourdi par une seule phrase de la harangue de M. de Sens ! Voilà un miracle épouvantable. Dites après cela que les molinistes n'en font point. Mais n'en parlons plus ; *requiescat in pace*. Pardonnez-moi la digression, le zèle contre le pédantisme m'a emporté ! L'usage du temps veut que je le respecte ; mais j'ai bien de la peine à m'y faire. Et puis, sans digression, pourrai-je achever ma lettre, car enfin, je n'ai rien à vous dire.

En vérité, M. de Barillon est bien à plaindre de revenir de Rolland en roulotte ! Je voudrais lui avoir, en allant et au retour, rendu le service que se rendit La Torriellène à lui-même en se servant de postillon. Cela m'aurait fait passer mon rhumatisme, qui ne me laisse de libre que la

main pour vous écrire ce que je pense et le cœur pour le sentir.

J'ai mandé ce soir à M<sup>me</sup> la Présidente que vous aviez la bonté de vous souvenir d'elle ; nous n'avons plus ensemble de réglé qu'un commerce de lettres et quelques visites de politesse ; nous nous en tenons là, nous sommes séparés de corps, ce n'est pas une nouvelle pour vous. Elle est à sa maison de campagne, colonelle de mes cent treize pièces de vin et capitaine des gardes de jour et de nuit de M. l'abbé son oncle, ex-esclave turc, quart de prêtre, demi-chanoine, et radotant tout-à-fait, car il est presque en enfance.

M. de Morangis se trouve bien aux jésuites. Cela n'est pas étonnant, j'ai toujours bien pensé qu'il serait homme de goût. Je m'en suis toujours bien trouvé, moi. Il faut avouer que personne au monde n'est plus propre que ces Pères pour inculquer la science aux jeunes gens.

---



---

---

# A M<sup>me</sup> DE CORVISART DE FLEURY<sup>1</sup>,

SUR LA MÉDISANCE (2).

---

Du 3 octobre 1735.

C'est un grand bien, ma chère sœur, que tout celui que tu me dis de l'héroïne d'Avenay ; c'est un grand mal que tout celui qu'on en publie. Et tout ce que je puis faire en faveur de son bel esprit est de rester neutre, malgré la pluralité des voix qui ne lui est pas favorable. Si c'est calomnie, c'est un malheur pour elle ; mais il est encore plus grand, si c'est médisance. Tes sentiments sont très-charitables ; mais voici de la morale meilleure que la tienne pour passer ton carême, et plus sûre que celle de tous les cafards.

---

(1) Gastonne Bertin du Rocheret, ma sœur, veuve de M. Henri Eléonor de Corvisart, écuyer, seigneur de Fleury.

(2) Au sujet de la belle demoiselle de Navarre, dont elle me fait un éloge outré, quoique ses liaisons avec le grand maréchal comte de Saxe donnassent lieu à la médisance, surtout après qu'on l'eut vue partir publiquement d'Avenay, habillée en cavalier, pour aller joindre ce général à l'armée de Flandres.

---

La calomnie est un crime atroce qui ne diffère guère de l'assassinat, et qui, comme le mensonge, est indigne de l'honnête homme, religion à part.

La médisance a deux faces. En tant que médisance gratuite qui ne tend qu'à mordre le prochain, c'est méchanceté, c'est un vice noir; mais si elle n'a d'objet que la vérité, il faut encore la distinguer.

Si elle est faite dans la vue de corriger son prochain, à qui on ne peut faire entendre la vérité que par cette voie, ou s'il s'agit de détromper d'honnêtes gens de peur qu'ils ne soient dupes de personnes vicieuses, alors elle est un bien, une bonne œuvre nécessaire à la société. Les parents, les amis, les gens en place, les gens d'âge et d'expérience sont obligés de la pratiquer.

Si la médisance roule sur des faits notoires ou ne porte que sur une réputation affichée, c'est une histoire, un récit, une nouvelle, un badinage qui ne fut jamais défendu, parce que la charité ne peut être lésée envers des gens qui se sont mis hors d'état de la réclamer.

Il en est à peu près de même des discours que l'on tient sur le compte de ceux qui sont morts dans des temps fort éloignés du nôtre, ou sur des personnes ou des nations qui nous sont étrangères, ou sur des particuliers si fort élevés au-dessus de nous, que nous n'osons les regarder comme notre prochain, parce qu'ils nous désavoueraient en cette qualité; ou, enfin, si la satire embrasse tout un peuple ou au moins une multitude qu'on puisse comparer à un peuple. En ce cas, ces échappées appartiennent à l'histoire et à la conversation, et ne sont pas plus du ressort de la médisance que des sermons et des pièces de théâtre.

Il arrive tous les jours que, pour soutenir un intérêt

---

contesté, on est obligé de relever des faits désagréables ou de recourir à de fâcheuses anecdotes : tant pis pour les contestants ; dès que cela est essentiel à la cause, il faut la défendre comme on peut. C'est la nature du plaidoyer, pourvu qu'on n'ait que la défense en vue.

La charité, comme toutes les autres vertus, a ses bornes. Ne nous y trompons pas. *Stat in medio virtus*. L'excès d'une vertu est toujours vice. C'est une charité mal entendue que d'excuser des excès ; c'est simplicité, c'est duperie. Une prétendue bonne foi mal éclairée est voisine de la mauvaise foi ; car pour peu qu'on s'ingère d'excuser le vice, soit en connaissance de cause, soit parce qu'on est mal instruit ou qu'on ne veut pas l'être ; soit aussi qu'on veuille tolérer, pallier, justifier par amitié aveugle, par fade déférence, par honteuse condescendance, les déportements de gens qui ne le méritent pas, on tombe soi-même dans un vice qui a quelque rapport avec l'hypocrisie ; on se rend complice de celui qu'on excuse et coupable du tort qui en résulte. C'est une lâche adulation envers ses supérieurs, une infidélité envers ses égaux, une tyrannie envers ses inférieurs, une cruauté envers tout le monde.

C'est couronner le vice, adorer le veau d'or et canoniser le diable ; et, je le répète, on est coupable de tout le mal qui en arrive, responsable des inconvénients qui en résultent, et par conséquent obligé à restitution et à réparation.

Voilà ma doctrine sur cet article. Il faudrait une furieuse éloquence pour m'en faire goûter une autre.

---



---

---

# A M. LE CHEVALIER DE BELA,

A L'ARMÉE DE FLANDRE,

POUR LE DÉTOURNER DE QUITTER LE SERVICE.

---

De Paris, le 4 mai 1747.

Je ne saurais approuver, cher frère que j'aime de tout mon cœur, et je n'approuverai jamais la funeste résolution que vous me paraissez vouloir prendre de quitter le service. Pour Dieu, n'en faites rien, je vous le défends. Vous n'avez pas une raison valable pour le faire ; vous en avez cent mille bonnes pour rester ; vos deux prétextes, tous deux indignes de vous, sont votre frêle santé et la prétendue injustice ou manque de parole qu'on vous a fait.

Votre santé m'est chère, plus que chère, mon frère et ami, mais vous la devez à votre état, à votre naissance, à votre gloire. Sans cette dernière partie, la santé n'est rien. Si la vie n'est rien pour un militaire, que peut être la santé, qui n'en est qu'un accessoire ?

Eh ! quelle triste raison pour le chevalier de Bela ! Il



n'a que faire de me recommander de ne pas montrer sa lettre ; je l'ai déchirée, d'indignation et de fureur.

Votre vie est à la patrie, pour laquelle vous êtes né ; au roi, auquel vous êtes attaché ; à l'honneur, auquel vous vous devez. La source de votre sang doit être intarissable jusqu'à cette consommation.

Eh ! que ne puis-je remplacer par le mien tout celui que vous pourrez répandre. Oh ! quel prétexte frivole que celui de la santé pour un colonel des Cantabres, pour le compagnon du comte Berchiny, pour l'ami du président du Rocheret.

Je ne suis votre ami que parce que j'ai toujours pensé comme vous. Vous ne sauriez vous séparer de moi, vous pensez toujours de même ; ne soyez point la dupe de votre dépit, il est impossible que vous pensiez autrement. Il n'y a point et il ne peut y avoir de découragement en vous, je vous connais à fond, je suis votre caution : ce n'est qu'un dépit, un chagrin passager. On ne vous a pas fait brigadier malgré les engagements pris avec vous ? La honte n'en retombe que sur ceux qui y ont manqué. Eh ! s'il faut recourir aux p..... pour obtenir des grades, quel honneur y a-t-il à en être pourvu ? La faveur donne la préférence à cent misérables mille piques au-dessous de vous. Ils n'en seront que plus honteusement méprisables. Le degré n'y fait rien ; vous en serez toujours infiniment distingué ; on les connaîtra toujours, mais il faut nécessairement que la justice qu'on voudrait vous porte un peu plus tard, à la vérité, au rang qui vous est dû, et vous aurez la satisfaction de ne le devoir qu'à vous.

C'est acheter un honneur, que de le devoir à quelqu'un.

---

Un honneur acheté! Ah! frère, acheter de l'honneur! L'honneur est à nous, doit être à nous; c'est aux honneurs à venir nous chercher.

Vous me rassurez, cher frère, en me disant que vous achèverez la campagne. Ce serait vous faire injure que de vous dire : je le crois. Oui, vous la ferez, et la suivante s'il le faut, j'en réponds; et je n'aurai pas la douleur de voir un autre colonel des Cantabres. Mais je verrai cette année le colonel des Cantabres, brigadier des armées, et si la paix ne vient pas par vos mains, je vous verrai maréchal de camp dans l'autre. Comptez que ce que je vous dis est vrai. Si les p..... font les brigadiers et quelque chose de plus, c'est le cœur et l'habileté qui font les généraux : l'exemple est devant vous.

Je ne suis point surpris de ce que le brave maréchal comte de Saxe a dit de votre régiment. Je savais par mes amis qu'il en devait penser ce qu'il en a dit. L'approbation d'un tel homme vaut trois cent mille fois mieux que le grade qu'on ne vous accorde pas au temps promis, mais qui ne peut vous fuir : c'est un moment plus tard. Raïdissez-vous contre l'injustice autant que contre vos ennemis, vous parviendrez à tout ce que vous méritez, et les gardes du roi de Pologne en seront plus décemment commandés (1). Si le maréchal de Montmorency n'eût pas eu ce principe, il n'aurait jamais été que le chevalier de Luxembourg, ou tout au plus un obscur prince de Tingries. Il a dû le cordon bleu et le bâton à sa résistance au torrent, et le pauvre M. de Silly, mon compatriote, est

---

(1) Le roi Stanislas vient de le nommer capitaine de ses gardes.

---

mort de chagrin, de honte et de misère dans sa chaumière. Il méritait un tout autre sort, mais il n'a pas eu la force de l'affronter.

Je resterai ici une bonne partie de l'été. Ecrivez-moi, cher frère, à toutes vos heures perdues; marquez-moi vos succès; dites-moi toutes les semaines ce qui se fera : un mot à chaque fois.

Acquittez-moi de tous mes respectueux devoirs envers notre cher général; communiquez-lui vos chagrins avant que de les résoudre. Il n'en a peut-être pas moins que vous, j'en sais quelque chose; mais vous prendrez sur lui l'exemple de n'y pas succomber. Songez qu'avec tous les sentiments que la sympathie a répandus entre nous, je veux être le serviteur, le frère et l'ami d'un officier général (1).

---

(1) Ma prédiction se trouva encore plus heureusement accomplie que je ne l'avais pronostiqué : au mois de juillet de la même année, le régiment des Cantabres fut honoré du titre de *Royal-Cantabre*, augmenté d'un bataillon d'infanterie et de deux escadrons de cavalerie légère, avec quatre pièces de canon, charriots, etc., et M. le chevalier de Bela déclaré brigadier des armées du roi, l'année suivante, dans la promotion.

---

---

## AU MÊME,

SUR L'HISTOIRE DE POLOGNE.

---

D'Épernay, le 6 février 1750.

Vous me donnez, cruel frère, un regret bien cuisant, en me disant que le chevalier de Solignac se mêle de mon métier, et est l'auteur d'une nouvelle histoire de Pologne. Je lui en veux, et à ses deux diables d'acolytes, de ne me l'avoir pas appris par la lettre qu'il m'écrivit de la poste d'Épernay; j'en veux à M. le comte votre frère de ne m'en avoir rien dit dans la sienne; je vous en veux de ne me l'avoir pas annoncé; je m'en veux de ne l'avoir pas deviné : j'en veux à tout le monde : je ne le pardonnerai jamais.

Je ne sais si, dans ma mauvaise humeur, je n'embrasserais pas encore la spirituelle anonyme qui m'écrit si galamment. Jugez donc de ce que je ferais dans la bonne.

J'ai, comme vous savez, mon *Histoire de Pologne et de Lithuanie*. Vous avez vu ma *Connexité de France et de Pologne*, à M. le duc d'Ossolinski. J'ai encore tous les mémoires de Pologne et de Silésie, que j'ai faits pour feu

M<sup>me</sup> la duchesse de Bouillon-Sobieska, ma bonne amie, et que le chevalier de Ramsay lui remit de ma part, lorsqu'elle partit pour le maudit voyage qui me l'a ravie.

Je parle à la première personne, parce qu'on me souffle de tous côtés aux oreilles que je suis le seul dans l'univers qui soit fâché de sa double et éternelle absence. Eh! que me fait le plaisir d'autrui, quand le sujet de sa joie fait celui de ma peine.

Cherchez, déterrez ce chevalier errant, ou plutôt enterrez ce Lorrain-Français polonisé; servez ma fureur et ma jalousie, dût-il être écrasé sous le poids de toutes les mauvaises histoires de Pologne que j'ai lues, même de l'*Orbis Polonus*, qui m'a fait expirer d'impatience et d'ennui.

Heureusement que je respire encore, mais c'est pour invoquer, évoquer les mânes des pesants auteurs polonais, même de l'évêque Paul Plosecki, et pour provoquer la vengeance de Clio et de Polymnie. Et dût la foudre parnassienne pulvériser tables, planches, presses, et fondre tous les caractères d'imprimerie, s'il ne vient en repassant, comme il l'a promis, se purifier dans la pétillante Hypocrène d'Ay et m'apporter un exemplaire que je retiens.

Selon toutes les apparences, il ne reviendra pas sitôt, puisqu'il faut qu'il veille à l'impression de son ouvrage. Je le félicite de l'entreprise; je ne doute ni de l'excellence, ni de la réussite, et je serai d'autant plus charmé de la lui voir mettre à heureuse fin, que je n'ai encore rien vu, après bien des recherches, qui m'ait charmé sur la Pologne.

A son exemple, que ne faites-vous revenir de Luné-

ville votre histoire des Cantabres? Vous pourriez commodément et avantageusement y travailler avec l'aimable marquis de Johanne, et tout de suite la faire imprimer. Mon inconnue pourrait, en cas de besoin, vous aider. Je vous embrasse tous trois.

C'est-à-dire, mon cher, que vous ne reviendrez pas de sitôt, et qu'il faudra que je vous aille chercher.

Accointance féminine, babil charmant, soirées délicieuses, longs soupers, maison à la ville, maison à la campagne, etc. Belle chienne de vie! C'est de la mienne, non pas de la vôtre.



---

---

# A M. LE BAILLI DE ROGRES-CHAMPIGNELLES,

GRAND-PRIEUR DE CHAMPAGNE,

SUR MON PROJET DE L'HISTOIRE DES CHEVALIERS HOSPITALIERS

DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM.

---

D'Épernay, le 6 février 1780.

En attendant de plus amples renseignements, je vous suis bien obligé, monsieur, des recherches que vous voulez bien faire dans les archives de Voullaines.

Dès que j'ai su manier une plume, j'ai pris la méthode de me faire tous les livres dont j'ai eu besoin pour mon métier ou pour ma curiosité; et à chaque fantaisie qui me passe par la tête, je forme un ou deux volumes, quelquefois trois. Une, entre autres, m'a fait enfanter le projet d'une histoire générale de tous les ordres militaires. J'ai ramassé des matériaux immenses. J'ai mis à peu près en ordre celle du Saint-Esprit, avec feu M. l'abbé Bignon et M. l'abbé de Pomponne.

Elle serait en cinq volumes in-folio, si elle était exécutée comme nous en sommes convenus. Mais la mort du premier, l'esprit d'épargne du feu cardinal de Fleury, et la guerre survenue l'ont presque fait avorter. Je ne sais si je



pourrai la relever par le prospectus que j'en remis l'an passé à M. le marquis de Puysieux, qui le présenta au roi.

Jusqu'à présent, *in vanum laboraverunt*. Sa Majesté, uniquement attentive à l'apurement de ses dettes, et *Monsieur Chapitre* ne me paraissent guère d'humeur à faire une avance qui monterait, disent l'imprimeur et le graveur, à plus de cinquante mille livres, quoique j'aie fait voir clair et net à M. l'abbé de Pomponne que l'ordre en serait remboursé et au-delà en moins de douze ans, ma pension et les gages de mes secrétaires payés.

Quant à celui des Hospitaliers de Saint-Jean, ce n'est qu'une compilation abrégée de Bosio de Naberat et de l'abbé de Vertot, sur les établissements de Jérusalem, d'Acre, de Chypres, de Rhodes, de Viterbe et de Malte, de laquelle m'est venue l'idée d'anatomiser l'ordre, distribué en ses neuf langues, chacune divisée en ses prieurés, et ceux-ci subdivisés en leurs commanderies.

Comme je ne suis point à portée, que je n'ai les secours ni le temps, et que je ne puis, par conséquent, m'y livrer qu'à bâtons rompus, je me suis restreint à une assez sèche dissection des neuf langues, celle de France un peu plus étendue, et dans celle-ci à un certain détail du grand-prieuré de Champagne, depuis que M. le bailli de Ricard, commandeur de Châlons, m'en a donné l'état, et des commanderies, tant nobles que servantes. Je voudrais donc pour ma satisfaction présente, puisque je ne puis que cela et sous vos auspices, arranger au moins ce prieuré, mettre en tête ses grands prieurs, ranger ensuite les dix-neuf commanderies nobles, puis les six des servants d'église et d'armes, et sous chacune successive-

---

ment, tous les chevaliers commandeurs qui les ont tenues ou les possèdent, autant que j'en pourrai attraper.

J'ai bien à peu près toutes les deux cent vingt commanderies du royaume, mais elles ne sont pas respectivement placées sous leurs prieurés. Ou je m'y suis pris trop tard, ou M. le commandeur de Vaugien est mort trop tôt. Il me faisait l'honneur de m'aimer, et j'avais celui de lui appartenir ; mais je l'ai perdu, je ne vais plus guère à Paris, je n'ai pas beaucoup de temps à moi, et j'ai vingt-cinq ans de trop, au moins.

Ce projet, tel que je le conçois, ferait assurément un corps d'histoire très-considérable, curieux, intéressant et fort honorable pour tous ses membres et pour toutes les familles qui y ont donné des sujets ; mais il vous faudrait quelque moderne Bosio capable de l'exécuter et de s'en charger spécialement, qui résidât à Malte, et cependant eût toute liberté de retourner la chancellerie, et commission de l'éminentissime grand-maître pour parcourir toutes les provinces et pour fouiller dans toutes les archives.

Permettez-moi de vous demander de quel prieuré est la commanderie de Chevrüe, que vient démentir le chevalier Brucelle.

---



---

A M. DU MANGIN,

SUR LA FERMETÉ QU'ON DOIT OPPOSER

AU CAPRICE DE LA FORTUNE.

---

Du 8 avril 1780.

Je suis charmé, mon cher neveu, de la fausseté des bruits dont j'étais alarmé; je ne l'étais pas seul, cependant, puisque M. de Partelaine, qui reçut une lettre de toi en même temps que moi, me dit que pareils rapports lui avaient été faits, mais qu'ils n'avaient pas mérité son attention, parce qu'il n'y voyait point de fondement. Mon affection pour toi m'y avait rendu plus sensible. Je ne le suis pas moins à la mauvaise fortune que tu viens d'essuyer. Je ne sais ce que c'est, tu aurais pu t'expliquer plus clairement avec moi.

Je te dirai, en attendant, que si ce n'est que la diminution que le nouveau bail a faite à vos attributions, c'est un malheur, mais il n'est pas de ceux qui doivent nous abattre, ni encore moins nous réduire à l'insensibilité aux évènements de la vie.

Je conviens qu'il est fâcheux, quand on est accoutumé à un certain revenu, de le voir considérablement réduit;

mais c'est se rendre la vie amère que de s'affliger outre mesure de tous les caprices du sort. Ma philosophie me parle autrement ; quand nous n'avons pas donné lieu à ces écarts de la fortune, quand ils nous sont communs avec tous ceux qui sont dans notre sphère, il y a deux partis à prendre, je t'en donne le choix.

L'un, de s'en consoler avec ceux qui sont dans le même cas que nous, *solatium est in adversis habere pares*. L'autre est, après cette réflexion, de rire des révolutions que nous n'avons pu prévoir, ni parer, et que nous n'avons pas mérité, parce que nous n'avons rien à nous reprocher. Ce que le vulgaire qualifie de jeu de la fortune et de caprice du sort, le chrétien le baptise de ressorts cachés de la Providence. Cela revient au même, il n'y a que façon de l'entendre.

Celle du philosophe chrétien me paraît plus sensée, en ce qu'il trouve dans sa résignation une consolation qui lui fait supporter son infortune. Ces motifs étant inconnus au profane, elle lui devient insupportable et désespérante. Le stoïque, indifférent à tout autre atteinte qu'à celle de sa tranquillité, regarde tout d'un œil serein, rit de tout, met tout au pis. Le vrai sage pense à peu près de même, mais il trouve dans sa modération un soulagement plus effectif.

*Sperat infestis, metuit secundis  
Alteram sortem, bene preparatum,  
Pectus; informes hiemes reducit  
Jupiter idem  
Submovet.....*

Cela veut dire, en bon français : après la pluie, le beau temps.

Si les vicissitudes humaines ne doivent pas trop nous affecter, quand même elles seraient poussées à l'extrême, afin de nous conserver assez de force pour les arrêter ou pour réparer nos disgrâces, à plus forte raison en devons-nous réserver dans ces coups si ordinaires qui ne nous attaquent qu'en partie et qui ne font que glisser sur des espérances fondées d'un plus heureux avenir; surtout quand la perspective n'est pas dans un lointain nous dérobant l'objet qui doit nous faire prendre patience.

---



---

---

## TABLE DES MATIÈRES.

---

	PAGES.
Etude sur la vie et les œuvres de Bertin du Rocheret.....	v à xliij
Préface en vers.....	1
Lettre d'envoi à M. Le Pelletier de Beaupré.....	3

### MÉMOIRES.

Avertissement.....	6
Portrait de l'abbé de Brémont de Keroüal.....	19
Histoire des deux Chavigny.....	23
Le Doyen de Caen.....	41
Présentation à Madame la duchesse d'Orléans.....	51
Triolets sur le vin d'Ay.....	63
Voyage en Lorraine et en Flandre.....	73
Histoire du comte Roveretti.....	95
Histoire du marquis de Tavannes.....	114

### CORRESPONDANCE.

Lettre à M. de Barillon d'Amonecourt sur l'état du conclave pour l'élection du pape en 1791.....	124
Réponse de M. de Barillon.....	128



Lettre à M. l'abbé de Saulx, en forme de dissertation sur le style lapidaire.....	129
Au même, sur l'année 1729.....	137
Eptre à M. l'abbé de Pons.....	142
Lettre à Milord *** sur Baron et la Lecouvreur.....	145
Lettre à M. Arouet de Voltaire.....	153
Réponse et envoi de M. Arouet de Voltaire.....	159
Lettre à M. Arouet de Voltaire.....	161
Lettre à Monseigneur Rainier, archevêque de Rhodes.....	165
A M. le marquis de Souvré, sur ses blessures.....	167
A M. le marquis de Puyseulx.....	169
Lettre à l'abbé Bignon, à l'occasion du 1 <sup>er</sup> de l'an 1735.....	171
A M. Pierre Roger, procureur au Châtelet.....	175
A l'abbé Bignon.....	177
Réponse de l'abbé Bignon.....	183
Lettre à M. le marquis de Puyseulx, ambassadeur à Naples.....	185
A M. Aimé Bertin, avocat au parlement, sur l'ambition des enfants	191
Au même, sur ma sciatique.....	193
A M <sup>me</sup> Pallu, intendante du Bourbonnais, sur les jeunes vieilles..	197
A M <sup>me</sup> la marquise d'Amoncourt, sur l'honnête homme et l'éducation des enfants.....	199
Au révérend père Beaujour, recteur des jésuites de Reims, sur l'ancienneté de la maison de Mailly.....	203
A M. de Barillon.....	207
A M. l'abbé Bignon.....	209
Au même.....	215
A M. de Barillon, sur la circonspection et le tout à vous.....	217

	PAGES.
A M. le chevalier de Bela, chambellan de Stanislas 1 <sup>er</sup> Lezczinski, roi de Pologne, sur l'origine des Basques.....	219
A M. Aimé Bertin.....	225
A M <sup>me</sup> de Barillon.....	229
A M <sup>me</sup> de Corvisart de Fleury, sur la médisance.....	234
A M. le chevalier de Bela, à l'armée de Flandre, pour le détourner de quitter le service.....	237
Au même, sur l'histoire de Pologne.....	241
A M. le bailli de Rogres-Champignelles, grand-prieur de Cham- pagne, sur mon projet de l'histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.....	245
A M. Du Mangin, sur la fermeté qu'on doit opposer au caprice de la fortune.....	249

CENT EXEMPLAIRES DU PRÉSENT VOLUME  
ONT ÉTÉ TIRÉS AVEC MARGES, SUR BEAU PAPIER CARRÉ, VÉLIN,  
ET QUATRE EXEMPLAIRES  
SEULEMENT SUR PAPIER DE CHINE ; MAIS CES QUATRE DERNIERS NE SERONT PAS LIVRÉS  
AU COMMERCE.







